

La loi sur les langues officielles est confirmée

Le maire Jones débouté en Cour suprême

par Fay LaRivière

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a débouté hier le maire Leonard Jones de Moncton, N.-B., qui contestait la constitutionnalité de certaines dispositions de la Loi sur les langues officielles.

La Cour suprême, dans son jugement unanime, rappelle "qu'il n'est pas question de se demander si le Parlement du Canada a le pouvoir de doter l'anglais et le français d'un statut officiel et égal

par tout le Canada et en ce qui a trait à toute opération et activité qui est par ailleurs de la compétence exclusive des provinces".

La Loi sur les langues officielles n'a pas tenté d'aller aussi loin en effet, et son article se lit de la façon suivante: "L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gou-

vernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada".

Cependant, le procureur du maire de Moncton est allé jusqu'à soutenir que les articles 91 et 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique empêchent le Parlement canadien d'adopter la

Loi sur les langues officielles, rendant celle-ci complètement inconstitutionnelle.

Le juge en chef Bora Laskin, auteur du jugement auquel ont concouru tous ses collègues, fonde précisément la constitutionnalité de la Loi sur les langues officielles sur un passage de l'article 91:

"Il sera loisible à la Reine, de l'avis

et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes, de faire des Lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets par le présent acte exclusivement assignés aux législatures des provinces".

Les institutions et organismes du Parlement et du gouvernement du Canada

sont de "toute évidence hors de la portée des provinces" constate le jugement de la Cour suprême. De façon plus précise, le maire de Moncton contestait les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article II de la Loi sur les langues officielles qui stipulent des droits et privilèges égaux pour les deux langues officielles "dans toutes les procédures engagées devant

Voir page 2: Le maire Jones

L'incendie de Matagami: main criminelle et négligence patronale?

par Jean-V. Dufresne

Le ministère de la Justice annonce l'ouverture d'une enquête du coroner pour déterminer les circonstances dans lesquelles quatre employés de l'Hydro-Québec ont péri, dimanche, dans l'incendie d'un dortoir de la Société d'énergie de la baie James, à Matagami.

Incendie criminel, et peut-être aussi négligence patronale. Telles sont les conclusions auxquelles pourraient bien conduire les recherches entreprises depuis dimanche pour déterminer la cause de l'incendie qui coûta la vie à quatre employés de l'Hydro-Québec, à Matagami.

La police révèle en effet avoir localisé le foyer dans une chambre inoccupée, et donc verrouillée. On soupçonne qu'un inconnu aurait versé de l'essence sous la porte.

Cependant, la Société d'énergie de la baie James a reconnu hier dans une entrevue avec LE DEVOIR que le dortoir fatal, une simple roulotte à parois métalliques, n'était pas équipé d'un système d'alarme en cas de feu, et qu'aucun gardien n'exerçait la surveillance de nuit.

A Montréal, le directeur des Métallos-Unis d'Amérique, M. Jean Gérin-Lajoie, affirme que "des vies humaines auraient pu être sauvées si la compagnie avait respecté les règles les plus élémentaires de la sécurité".

Cependant, le directeur des approvisionnements de la Société d'énergie, M. Antoine Rousseau, a dépêché un enquêteur sur les lieux pour examiner les dispositifs de sécurité dans tous les établissements de la compagnie.

"L'enquête jusqu'à ce jour porterait à croire qu'il s'agit d'un incendie d'origine criminelle", mande le communiqué de la police.

Le caporal Gaétan Talbot, qui dirige l'enquête avec l'assistance de l'agent Gaétan Bérard, du bureau des enquêtes criminelles de la SQ pour le district du nord-ouest, est rentré à Rouyn hier soir dans la tempête, sans avoir toutefois retenu un "témoin important" pour interrogatoire. La SQ appuie l'hypothèse d'une main criminelle sur d'autres indices qu'elle a cependant refusé de divulguer.

Dimanche, à l'aube, six hommes dormaient dans le dortoir lorsque l'incendie éclata. Quatre périrent, et les deux survivants interrogés ne se souvenaient pas d'avoir entendu du bruit.

On en conclut pour l'instant que le feu aurait été allumé par un inconnu familier des lieux. La semaine dernière, la SQ avait été saisie d'un appel anonyme. On menaçait de mettre le feu aux dortoirs.

La vie de quatre travailleurs a été

sacrifiée à cause d'une négligence patronale, pour le moins criminelle dans le domaine de la sécurité", ajoute M. Gérin-Lajoie, en commentant la mort des quatre employés de l'Hydro-Québec qui appartenaient au syndicat des métallurgistes, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec.

M. Gérin-Lajoie affirme que la sonnerie d'alarme n'a pas sonné. La SEBJ a reconnu hier que la sonnerie n'a pas fonctionné tout simplement parce que ces dortoirs, des roulottes métalliques, ne sont pas équipés de tels systèmes.

Voir page 2: Matagami



Georges Pompidou

Pompidou est mort

PARIS (d'après l'AFP et AP) — Le président de la République française, M. Georges Pompidou, est décédé hier à Paris à l'âge de 62 ans, des suites d'une maladie qui n'a pas encore été dévoilée par ses proches.

C'est un bref communiqué du secrétariat de la présidence, publié à 21h55, qui a révélé que Georges Pompidou "est décédé le 2 avril 1974 à 21 heures." Ce message était signé par le médecin du président, le professeur Jean Vignalou. Et à l'heure de mettre sous presse, on attendait toujours des précisions sur les circonstances de la mort.

Selon la constitution française, c'est le président du Sénat, actuellement M. Alain Poher, qui doit assurer l'interim de la présidence, jusqu'à l'élection du nouveau président de la république. La constitution précise qu'il exerce toutes

les fonctions du chef de l'Etat, à l'exception de celles concernant le référendum et la dissolution de l'Assemblée nationale.

Pendant cet intérim à lieu l'élection du nouveau président. Le scrutin doit se dérouler — sauf cas de force majeure constatée par le conseil constitutionnel — vingt jours au moins et trente-cinq jours au plus après l'ouverture de la vacance. L'élection présidentielle pour désigner le successeur de Georges Pompidou devrait donc se dérouler entre le lundi 22 avril et le mardi 7 mai.

Plus tôt dans la journée, l'Elysée avait annoncé que le président Pompidou avait décidé, "en raison de son état de santé d'annuler ses engagements pour les jours qui viennent", le communiqué avait ajouté, ce qui avait suffi à relancer les spéculations sur la gravité de sa maladie, que le premier ministre Pierre Messmer présiderait aujourd'hui le conseil des ministres "conformément à l'article 21 de la constitution".

Georges Pompidou avait passé le week-end dans sa maison de campagne d'Orville, à 50 km. de Paris, et avait regagné lundi sa résidence du quai de Béthune, dans une ambulance, selon des sources que l'Elysée avait aussitôt démenties.

On rappelle que depuis le 21 mars, jour où fut annoncé que le président souffrait d'une "lésion bénigne" de la région ano-rectale, Pompidou avait considérablement réduit son programme, avait annulé son voyage au Japon et retardé son rendez-vous à Bonn avec le chancelier Brandt.

La santé du président Pompidou avait alimenté la chronique depuis son voyage à Reykjavik, le 31 mai et le 1er juin 1973. A chaque déplacement du président, et tout récemment encore à Pikkosunda, en Georgie, le président avait paru très fatigué et bouffi. On laissait entendre qu'il souffrait d'un cancer de la moelle des os, qui nécessite un traitement à la cortisone, dont les effets secondaires sont la bouffissure du visage et des membres.

Dès aujourd'hui, la France vivra l'interim présidentiel, car le conseil constitutionnel, qui doit constater la vacance conformément à l'article 7, se réunit ce matin même, et M. Pierre Messmer a annoncé tard dans la soirée qu'il présiderait ce matin un "conseil de cabinet" groupant la totalité des membres du gouvernement, soit les seize ministres et les onze secrétaires d'Etat. Puis il rencontrera durant la journée le président du Sénat chargé de l'intérim, M. Alain Poher.

Aussitôt que fut connue la mort du chef de l'Etat français, des messages de sympathie ont afflué de toutes parts. Le premier ministre Messmer, dans un message radio-diffusé, a déclaré: "Nous saluons avec respect le courage d'un homme qui, malgré sa maladie et jusqu'à la veille de sa mort, a assumé en pleine lucidité son devoir de chef d'Etat. Que le civisme de tous réponde à ce qui aurait été son attente".

Pour l'homme de la rue, la mort brutale du président Pompidou a été une surprise telle qu'il refusait d'y croire.

"Nous savions bien que le président était souffrant, mais nous ne pensions pas que ses jours étaient en danger", nous avions lu des nouvelles alarmantes sur la santé du président, nous pensions qu'il s'agissait d'une campagne d'intoxication. Nous sommes atterrés...", pouvait-on entendre dans les rues de France, les cafés ou les restaurants.

Pourtant, le premier moment d'émotion passé, nombreux ont été les Parisiens à se retrouver Quai de Béthune, devant le domicile particulier de Georges Pompidou où il est décédé. Mme Pompidou a fait savoir aux journalistes présents qu'elle était entourée des membres de sa famille et qu'elle n'attendait personne.

Depuis 22 heures, à l'hôtel Matignon, siège du premier ministre, se sont succédés sous un violent orage plusieurs personnalités dont M. Michel Debré, ancien premier ministre, M. Alain Peyrefitte, ministre des Affaires culturelles, M. Jean Taittinger, Garde des sceaux, et Alexandre Sanguinetti, secrétaire général de l'UDR.

Tous les drapeaux tricolores ont été mis en berne sur les édifices publics.

A Luxembourg, où était réuni le conseil de la Communauté économique européenne, la nouvelle a été annoncée par le représentant de la France, M. Burin des Rosiers. Le président du conseil des Neuf, M. Walter Scheel, ministre des affaires étrangères d'Allemagne fédérale a aussitôt suspendu la séance. Il a rendu auparavant hommage à la

personnalité du président Pompidou et à son action tant pour son pays que pour l'Europe. Le président de la commission des Communautés européennes, M. François-Xavier Ortoli a ensuite exalté la mémoire du disparu.

A Bonn, le décès du président français a été accueilli avec consternation. Le chancelier Willy Brandt a été immédiatement prévenu. M. Armin Gruenewald, porte-parole adjoint du gouvernement a souligné dans une première déclaration "le profond bouleversement ressenti par le gouvernement fédéral".

Les milieux proches du gouvernement estiment que la disparition du chef de l'Etat français est une perte particulièrement lourde pour la France comme pour l'Europe, au moment où la Com-

Voir page 2: Georges Pompidou

Balayage libéral en N.-E.

de notre envoyé spécial, François Barbeau

HALIFAX — Les libéraux de la Nouvelle-Ecosse ont raffermi hier soir leur majorité à l'assemblée législative, tandis que les néo-démocrates enregistraient une autre victoire qui pourrait être qualifiée "de morale" et qui se traduit par un gain d'un siège et une augmentation des suffrages en leur faveur de près de 50 pour cent.

Les grands perdants ont été les conservateurs non pas par le nombre de sièges qu'ils ont laissés aux libéraux, mais par la façon dont ils ont perdu.

Dans la plupart des cas, les libéraux ont presque doublé leur majorité. Pour eux, cependant, la victoire la plus importante a été celle remportée dans Colchester.

Ce comté traditionnellement conservateur a été remporté haut la main par une libérale, une jeune femme de 28 ans, Mme MacLean et par un pharmacien, M. Tucker. Il faut dire qu'en Nouvelle-Ecosse, trois comtés sur 46 élisent deux députés à l'assemblée législative.

	1974	1970
Lib.:	31 (49%)	23 (46%)
PC:	12 (38%)	21 (47%)
NPD:	3 (12%)	2 (7%)
Total:	46	46

La grande perte pour les libéraux a été celle du ministre de la Santé publique, M. Scott MacNutt, battu dans Dartmouth Sud par un conservateur, un des rares gains de ce parti, par une majorité de plus de 400 voix. Le libéral aux dernières élections avait été élu par la très faible majorité de 91 voix.

Les néo-démocrates élus ont remporté des victoires faciles. Dans Cap-Breton-Nova, M. MacEwan a défait son adversaire conservateur avec une majorité de 1.200 voix, en comparaison de 61 voix seulement aux dernières élections.

Dans Cap Breton-Est, M. Akerman, le leader du Parti N.P.D. a aussi remporté la victoire avec une majorité accrue.

Voir page 2: Balayage libéral

Notre vente annuelle, terminée samedi dernier, a connu un succès fou. BRAVO ET MERCI!

REVENEZ, pour bouquiner EN LIBERTÉ!

En semaine: jusqu'à 5h.30
Jeudi soir: jusqu'à 9h.
et samedi: jusqu'à 5h.

Dussault

La grande librairie du 8955, Saint-Laurent

Fausse sortie de Paul Desrochers?

par Gilles Lesage

QUEBEC — M. Paul Desrochers quitte son poste de conseiller spécial auprès du premier ministre Robert Bourassa, mais pas tout à fait: il garde un pied à Québec, tandis que l'autre sera à Montréal aux bureaux de Sogena.

Son départ, que l'entourage du premier ministre niait encore lundi alors qu'il était chose faite, ressemble toutefois à une fausse sortie. A son bureau du "complexe J", situé juste à côté de celui de M. Bourassa, la secrétaire répond que M. Desrochers sera là aujourd'hui.

L'on a appris également que "l'émigration grise" du Parti libéral du Québec (PLQ) continuera de s'occuper de certains dossiers — que l'on se refuse d'ailleurs à préciser — en plus de représenter le gouvernement québécois au sein du Comité organisateur des jeux Olympiques (COJO).

A la lumière des maigres renseignements disponibles, il semble que M. Desrochers agisse toujours comme organisateur en chef et trésorier véritable du Parti. Il est permis de croire toutefois que l'adjoint de M. Desrochers, M. Jean Prieur, vera son rôle accru. Il devrait en être de même pour M. Pierre Lajoie, qui était jusqu'à tout récemment secrétaire particulier de M. Bourassa, et qui est maintenant président du PLQ. Il s'est refusé à commenter la situation.

Parmi les dossiers que M. Desrochers gardera, il y aurait celui de la



Paul Desrochers

baie James, bien sûr, dont il s'occupe depuis 1970, et celui de la recherche d'investissements.

Mais, encore une fois, toute l'opération est entourée du halo de secret dont M. Bourassa aime s'entourer.

Chose certaine, les ponts sont loin d'être rompus entre le premier ministre et celui dont il a écrit en dédicace d'une photo: "A Paul Desrochers, inséparable et infatigable compagnon et ami dans la réussite d'un défi à la fois exigeant et fascinant".

M. Desrochers est reconnu par plusieurs comme l'homme fort du

régime. Il a joué un rôle de premier plan, quoique discret, dans la montée spectaculaire de M. Robert Bourassa, d'abord à titre de chef du PLQ en 1970, puis dans les deux victoires électorales qui suivirent.

Conseiller spécial depuis mai 1970, M. Desrochers avait dit qu'il partirait après la deuxième élection. Ayant fait élire 102 députés sur 110, il peut dire: mission accomplie. Il part donc, mais à moitié, pour voler au secours de son vieux ami et associé de longue date, M. Marc Carrière.

Pour les uns, Paul Desrochers, c'est l'émigration grise avec laquelle il est nécessaire d'être en bons termes, ou encore "the power behind the throne". Au Parti, on le vénère et on le craint à la fois.

Pour d'autres, c'est le ministre du "patronage" de luxe, le véritable cerveau du gouvernement, le marionnettiste du pouvoir. En raison de son âge, de ses cheveux gris et courts; de son rôle un peu obscur, certains l'ont même surnommé "Papa Doc".

M. Desrochers lui-même se considère simplement comme un humble et fidèle serviteur du régime auquel il croit, ou encore comme le "général d'une armée de 50.000 militants libéraux".

Durant trois ans, il sut rester dans l'ombre discrète du premier ministre. Deux affaires surtout l'en ont fait surgir: la contestation de son rôle par le ministre Guy

Voir page 6: Paul Desrochers

La liberté syndicale dans la construction: l'enquête porte aussi sur les employeurs

QUEBEC (par Gilles Lesage) — L'enquête dite royale sur la liberté syndicale dans l'industrie de la construction portera à la fois sur les agissements des employeurs et des employés.

Le projet d'arrêté ministériel qui a été soumis par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, le stipule de façon expresse.

MM. Robert Cliche, juge en chef ad-

joint de la Cour provinciale, et Brian Mulroney, ont déjà accepté de faire partie de la Commission de trois membres, dont M. Cliche sera le président.

Quant à M. Raymond Laliberté, il a donné son accord, sous réserve que l'Université Laval lui accorde un congé sans solde pour la durée de son mandat. La décision ne sera prise qu'au début de la semaine prochaine.

Selon les termes du projet, que LE DEVOIR a en main, la commission d'enquête aura pour mandat:

- d'enquêter et de faire rapport:
 - i) sur l'exercice de la liberté syndicale sur les chantiers de construction;
 - ii) sur les comportements des personnes qui oeuvrent sur les chantiers de construction (employeurs, contremaîtres et autres représentants d'employeurs, syndicats, délégués de chantier, agents d'affaires et autres représentants syndicaux, travailleurs) empêchant le déroulement normal des opérations et entraînant des abus contre les personnes et la propriété, des retards dans les travaux, des majorations de coûts et autres inconvénients;
 - b) de faire des recommandations sur les moyens à prendre
 - i) pour assurer le plein exercice de la liberté syndicale sur tous les chantiers de construction du Québec; et

ii) pour prévenir dans l'avenir les comportements ci-haut décrits des personnes qui oeuvrent sur les chantiers de construction.

A l'appui de cette proposition, M. Cournoyer fait valoir les considérations qui suivent, au texte:

- des actes de violence sur les chan-

tiers de construction de la Baie James au cours de la semaine du 18 mars 1974 ont causé des dommages considérables et entraîné l'arrêt des travaux pour une période indéterminée, mettant à pied plusieurs centaines de travailleurs et affectant d'une façon importante le coût

Voir page 2: La construction

K.C. Irving condamné à une amende de \$150,000

BATHURST (PC) — Quatre entreprises du groupe Irving du Nouveau-Brunswick ont été condamnées hier à payer des amendes totalisant \$150.000.

C'est le juge Albany Robichaud de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick qui a prononcé cette sentence. Il y a quelques semaines, le juge Robichaud déclarait ces quatre compagnies coupables d'avoir formé un monopole de tous les quotidiens de la province.

L'avocat du ministère fédéral de la Justice, William Hoyt, avait réclamé des

amendes s'élevant à \$500.000. En fixant le montant des amendes à \$150.000, le juge Robichaud a allégué les circonstances particulières et a souligné le risque d'imposer des amendes trop sévères qui pourraient avoir "la saveur de persécution".

Selon leur participation dans le monopole, les quatre compagnies de la famille Irving devront payer une part plus ou moins importante des \$500.000 imposés par le juge Robichaud: \$100.000 dans le

Voir page 2: K.C. Irving

EN VENTE PARTOUT

LE GUIDE COMPLET DES PLANTES D'INTERIEUR

Si vos plantes prennent une drôle d'allure sans que vous sachiez pourquoi...

EDITIONS LA PRESSE

suites
de la première
page

LA CONSTRUCTION

des travaux:

- des événements de même nature ou d'autres incidents causant des conséquences analogues se sont produits fréquemment depuis quelques années sur les chantiers de construction du Québec;
- il a été fréquemment soutenu que l'exercice de la liberté syndicale était empêché, soit par des tentatives de réserver un chantier exclusivement aux travailleurs appartenant à une centrale par opposition aux autres, soit par des gestes d'intimidation ou de menace à l'endroit des travailleurs pour les inciter à rejoindre une certaine centrale plutôt qu'une autre, soit autrement;
- de nombreux chantiers de construction ont été témoins, au cours des dernières années, d'actes de violence, de violations des dispositions des lois et des décrets applicables, d'accidents de travail, de ralentissement des travaux, d'ar-

rets de travail illégaux et d'autres perturbations:

- il y va de l'intérêt public de corriger la situation et de prévenir, pour l'avenir, de semblables incidents;
- il est nécessaire, en conséquence, d'enquêter sur les faits, d'en rechercher les causes et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la paix des travailleurs et la bonne exécution des contrats.

La Commission Cliche aura les pouvoirs dévolus à un juge de la Cour supérieure: assignation de témoins, cueillette et étude des dossiers, audiences publiques et privées, et le reste.

Pour la forme, le délai de la Commission sera de courte durée, mais il lui appartiendra de demander une prolongation, s'il est nécessaire, et comme il arrive souvent en pareil cas.

Les dépenses nécessaires à l'exécution du mandat de cette commission "royale" seront payées à même le budget du ministère du travail et de la main-d'œuvre. Le choix du secrétaire et du personnel est laissé à la discrétion des commissaires, qui se mettront à l'œuvre d'ici quelques semaines.

Les termes du mandat semblent avoir reçu à ce jour l'assentiment des parties en cause.

LE MAIRE JONES

des organismes judiciaires ou quasi-judiciaires créés en vertu d'une loi du Parlement du Canada et dans les procédures pénales ou les tribunaux du Canada exercent une juridiction pé-

nale qui leur a été conférée en vertu d'une loi du Parlement du Canada."

La Cour suprême corrobore ces articles dans son jugement en disant "qu'il est de la compétence législative fédérale d'imposer... aux cours provinciales des obligations relatives à des matières relevant de l'autorité législative fédérale, comme par exemple, le droit criminel et son administration" car, dans la mesure où l'acte de l'Amérique du Nord Britannique est "l'unique source de l'autorité voulue pour spécifier dans quelle langue la loi criminelle doit être écrite et dans quelle langue les procédures en découlant doivent être conduites, l'autorité du Parlement est prépondérante" et les articles contestés par le maire Jones constitutionnels.

La contestation du maire Jones avait commencé avec une affaire relativement bénigne, il y a plus de deux ans.

M. Réal Trisdelle, de Moncton, était accusé d'avoir "flâné" sur la pelouse du maire Jones et exigeait que son procès se déroule en français.

"C'est une question de principe", a déclaré M. Trisdelle à la Presse Canadienne, en appelant le jugement de la Cour Suprême du Canada.

De son côté, le procureur du maire de Moncton, M. Joseph Thorson, s'est déclaré "désappointé". Je pensais que nous obtiendrions un jugement favorable.

MATAGAMI

d'avertissement en cas de malheur.

D'autre part, l'autopsie pratiquée hier sur les corps de MM. Roméo Boucher, Tréfiel Charest, Orla Champagne et Jean-Paul Laliberté, ne révèle aucune trace de violence. Ils sont morts par asphyxie.

Le directeur des Métallos ajoute enfin que son syndicat s'autorisera de l'enquête officielle sur la cause de l'incendie pour interroger "des témoins", un droit que la loi lui reconnaît.

GEORGES POMPIDOU

munauté de Neuf traverse des heures difficiles.

De son côté, M. Edward Heath, le chef de l'opposition conservatrice, a déclaré "la mort du président Pompidou est une grande perte pour la France, pour la cause de l'amitié franco-britannique et pour l'Europe". "Je me souviendrai toujours des réunions que j'ai eues avec le président Pompidou aux Chequers et à Paris, qui ont conduit à la restauration d'une étroite amitié entre nos deux pays".

Puis à la télévision britannique, M. Edward Heath a tracé du président français un portrait extraordinairement chaleureux: "Georges Pompidou était un grand patriote qui avait la faculté de reconnaître aux autres le droit d'aimer leur pays et qui croyait à leur sincérité. Il comprenait admirablement les Français. Il était un homme à la fois très amusant, très lettré et très pratique. Il savait allier le plus haut sens philosophique à une extraordinaire capacité pour le pragmatisme".

Pour le président Richard Nixon, la France a perdu l'un de ses grands dirigeants et le monde a perdu un grand homme d'Etat. "Ma profonde peine personnelle est renforcée par le fait que la première visite officielle que le président Pompidou a faite après son entrée en fonctions a été aux États-Unis".

M. Nixon souligne ensuite qu'il est "caractéristique du courage de M. Pompidou que malgré sa maladie il n'a pas failli au service de son peuple ni aux objectifs de la paix du monde".

Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a ajouté que les États-Unis perdent en Pompidou "un allié et un ami". M. Kissinger, qui séjourne actuellement au Mexique, a fait publier par le département d'Etat le communiqué suivant:

"La France a perdu un dirigeant grand et respecté et les États-Unis un allié et un bon ami. Je transmets au peuple de France et à Mme Pompidou ma plus profonde sympathie dans leur douloureuse épreuve."

Georges Pompidou, président de la République française depuis 1969 était né le 5 juillet 1911 à Montbouffier, petit village du Cantal. D'ascendance paysanne, fils d'une institutrice et d'un professeur de lettres, il entre, après des études secondaires brillantes, à l'école normale supérieure, sort premier de l'agrégation de lettres, et est nommé ensuite professeur à Marseille (1935-38) puis à Paris (1939-44).

A la libération (1944), il entre au cabinet du général de Gaulle, dont il restera le collaborateur, à titre privé, après son retour à Colombey, en 1946. Adjoint du commissaire général au tourisme, (1946-49), tout en étant maître des requêtes au conseil d'Etat, il se tourne vers les affaires à partir de 1954.

Devenu directeur-général chez les frères Rothschild, il siège aux conseils d'administration de plusieurs sociétés du groupe. En 1958, le général de Gaulle le revint à la tête du gouvernement lui demande de diriger son cabinet (1er juin 1958 — 8 janvier 59).

Nommé membre du conseil constitutionnel en février 59, il est chargé deux ans plus tard, d'une mission auprès des chefs du FLN, préjudant aux accords d'Evian, tout en poursuivant ses activités au sein du groupe Rothschild.

Appelé à la tête du gouvernement en remplacement de M. Michel Derré, le 14 avril 1962, il reste à ce poste jusqu'au 10 juillet 1968, non sans avoir été reconduit trois fois dans ses fonctions par le général de Gaulle en octobre 1962 (adoption d'une motion de censure), en janvier 1966 (élections présidentielles) et avril 1967 (élections législatives).

Simultanément, il est élu conseiller municipal de Cajar (1965-69) et député du Cantal, en mars 1967, puis de juin 1968 à juin 1969.

"Mis en réserve de la république" après les événements de mai 1968, il est élu président de la république au 2ème tour le 15 juin 1969 avec 58,22% des suffrages exprimés.

Chef de l'Etat, M. Pompidou a choisi successivement deux premiers ministres: M. Jacques Chaban-Delmas (juin

1969 — juillet 72) et Pierre Messmer (depuis juillet 72).

Contrairement au général de Gaulle, il n'a recouru qu'une seule fois au référendum pour faire approuver le traité portant de six à neuf les membres de la CEE.

Pompidou a publié une étude sur Britannicus (1944) et une Anthologie de la poésie française (1961).

Il a épousé en octobre 1935 Mlle Claude Cahour, dont il a eu un enfant: Alain.

K. C. IRVING

cas de K.C. Irving Ltd de Saint-Jean; \$30,000 dans le cas de New Brunswick Publishing de Saint-Jean; \$10,000 pour Moncton Publishing et \$10,000 pour University Press de Fredericton.

Le représentant du ministère fédéral de la Justice avait par ailleurs réclamé que la Cour défende à ces quatre compagnies de tenter de former à nouveau un monopole. A cet égard, le juge Robichaud n'a pas pris de décision, la Cour devant poursuivre ses audiences le 11 juin avant de conclure le dossier.

C'est le 24 janvier dernier que le juge Robichaud avait rendu son jugement déclarant coupables les quatre compagnies de la famille Irving d'avoir monopolisé les cinq quotidiens anglophones du Nouveau-Brunswick. Aussitôt, les procureurs de la défense avaient indiqué leur intention d'interjeter appel de ce jugement.

Les avocats de la famille Irving ont fait valoir que leurs clients ne peuvent être soupçonnés d'avoir conspiré pour fixer des prix. Ils ont en outre rappelé

que ces quatre compagnies ont pendant le temps de ces activités payé leurs traxes dans le respect intégral de la loi. Ils ont par ailleurs souligné que les politiques éditoriales de ces cinq quotidiens n'ont subi aucune pression. Les procureurs de la défense ont enfin allégué que les dirigeants des sociétés Irving ne recherchaient rien d'autre que de fournir de meilleurs journaux aux populations du Nouveau-Brunswick.

BALAYAGE LIBÉRAL

tandis que dans Cap Breton-Centre, le candidat néo-démocrate l'emportait avec une majorité de plus de 1,700 voix sur le député conservateur élu en 1970.

Les conservateurs sont donc les grands perdants dans les élections d'hier, malgré leur victoire sur M. MacNutt, ministre de la Santé publique. Dans le nord de la province, ils ont perdu la circonscription de Kings-Nord qu'ils avaient gagnée en 70 par une majorité de 157 voix.

Ils ont par contre gagné Bictou-Centre aux libéraux par une majorité de 146 voix seulement alors que le député libéral avait été élu avec 434 voix de majorité aux dernières élections.

Dans Bictou-Est, les conservateurs ont presque doublé leur majorité en comparaison de la dernière élection.

A part la défaite de M. MacNutt, le ministre de la Santé publique, les libéraux s'en sont tirés indemnes.

Les résultats sont donc 31 libéraux (25 aux dernières élections), 12 conservateurs (21 en 1970) et 3 NDP (en comparaison de deux aux dernières élections).

Jean-Noël Tremblay aux Affaires culturelles

par Géraud LeBlanc

QUEBEC — M. Jean-Noël Tremblay retourne au ministère des Affaires culturelles, dont il avait été titulaire sous le règne de l'Union nationale, au titre de conseiller spécial avec un honoraire annuel de \$20,000.

L'arrêté-en-conseil 1095-74, daté du 20 mars, ne pose aucune limite de temps à l'emploi de M. Tremblay comme "conseiller auprès du ministère".

L'actuel ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, soutenait plutôt que M. Tremblay avait été engagé comme "conseiller spécial du ministre", pour une tâche précise qui sera précisée au cours des prochains mois.

Cette confirmation met fin à une série de rumeurs qui avaient placé l'ancien ministre unioniste, d'abord à la Délégation du Québec à Paris puis à la Régie de la langue, que le gouvernement entend créer dans le cadre de sa politique linguistique.

Le Parti québécois voit dans cette nomination une "récompense pour les services rendus" lors de la dernière campagne électorale. Se présentant sous la bannière unioniste, M. Tremblay avait alors complètement ignoré son adversaire libéral, représentant pourtant le gouvernement sortant, pour s'acharner sur le Parti québécois, qu'il assimilait à la "saute Chili" et qu'il accusait d'avoir les mains tachées de sang depuis octobre 1970.

Malgré ces attaques, M. Tremblay, député conservateur à Ottawa de 1958 à 1962 avant de représenter le comté de Chicoutimi à l'Assemblée nationale de 1966 à 1973, était battu par le candidat péquiste, M. Marc-André Bedard, le 29 octobre 1973.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a d'abord refusé de confirmer, à l'Assemblée nationale, la nomination de M. Tremblay aux affaires culturelles.

Il faut dire qu'il répondait aux questions de M. Claude Charron, député péquiste de Saint-Jacques, qui présentait cette nomination comme "une récompense pour services rendus par un putain au service du parti libéral".

Plus tard, M. Hardy confirmait aux journalistes que les services de M. Tremblay avaient été requis, à sa demande personnelle, "pour une tâche précise" que le ministre dévoilera sous peu.

"C'est un homme de talent à qui je peux confier des tâches précises", répondait M. Hardy aux journalistes, lui demandant si le gouvernement voulait

récompenser M. Tremblay pour services rendus au parti libéral.

"J'ai besoin de M. Tremblay pour une tâche précise", ajoutait le ministre, en soulignant la largeur de vue du parti libéral qui sait reconnaître le talent d'où qu'il vienne.

S'agit-il d'un job à vie pour l'ancien député de Chicoutimi? L'arrêté en conseil ne pose aucune limite de temps à son nouvel emploi et M. Hardy indiquait qu'il retiendra ses services aussi longtemps que nécessaire.

L'honoraire annuel de \$20,000 sera payable par versements mensuels à M. Tremblay, qui sera également "indemnité pour les frais de déplacement encourus dans l'exercice de ses fonctions".

la météo

Une dépression qui s'est organisée au sud des Grands-Lacs et déplacée vers l'est en traversant le centre de l'Ontario a valu au sud-ouest du Québec des nuages abondants et de la pluie verglaçante. Par ailleurs les régions du nord ont reçu plus de six pouces de neige. Néanmoins au fur et à mesure du déplacement de ce système vers l'est, le sud-ouest du Québec devrait connaître un certain dégagement alors que les secteurs nord et est connaîtront un ciel nuageux et une persistance des averse de neige.

Régions de l'Abitibi, du nord des Laurentides, de Chibougamau, du nord de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie: nuageux avec averse de neige. Maximum 30 à 35. Aperçu pour jeudi: passages nuageux.

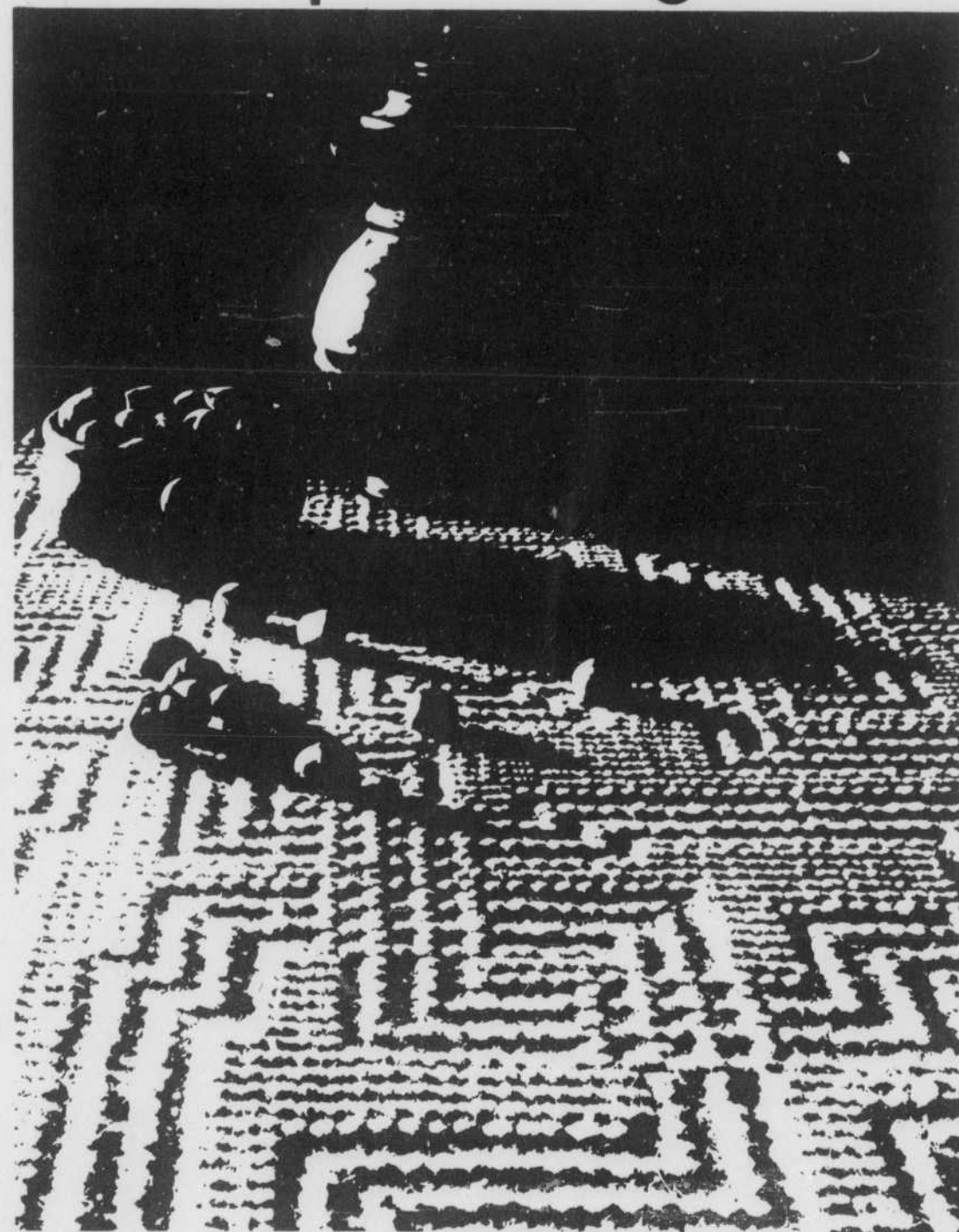
Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'est, du sud des Laurentides, du sud de Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé mais passages nuageux. Maximum 40 à 45. Aperçu pour jeudi: beau.

Région de Québec-Trois-Rivières: nuageux malgré des éclaircies. Maximum près de 40. Aperçu pour jeudi: beau.

Région du Lac St-Jean: nuageux avec neige passagère. Près de 25. Maximum 30 à 35. Aperçu pour jeudi: dégagement progressif.

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Gaspé, de Rimouski: nuageux avec quelques chutes de neige éparées. Maximum 30 à 35. Aperçu pour jeudi: ensoleillé.

La perfection n'a pas d'égale



Preuve: Nos tapis Berbères en laine !

Aujourd'hui l'on recherche de plus en plus une apparence naturelle, c'est à dire Berbère importé d'Europe. Une superbe texture entièrement pure laine dans une myriade de dessins symétriques... donnant une beauté permanente, une facilité d'entretien et une peluche moelleuse. (Fiez-vous à l'étiquette Pure Laine.) La plus importante collection de *Berbères* au Canada est maintenant chez Perfection Rug. A partir de 17.95 vg. ca.

Visez la Perfection.



Perfection
Rug

Centre-ville: 1183 O., Ste-Catherine / 842-9991

Aussi à notre nouveau magasin à St-Laurent:

Perfection
2

950, Bégin, Côte Vertu, St-Laurent / 334-6963
(Prenez la Trans-Canadienne, sortie 38; tout près de l'entrepôt Pascal & Le Bazar)
Ouverts les jeudis et vendredis jusqu'à 9 p.m.
Samedi jusqu'à 5 p.m.



UNE RÉALITÉ
LA TECHNIQUE



TECNA

Seul "CUISINE TECNA" peut exécuter des cuisines dont les nouveautés d'équipements intérieurs et la finition extérieure en font les plus modernes et les plus belles cuisines d'aujourd'hui.



Cuisine de classe techniquement parfaite et d'une exceptionnelle beauté.



TECNA
10014, ST-VITAL, MONTRÉAL H1N 4S6

Tél.: 321-9622

UNE CUISINE TECNA, BELLE DEHORS, BELLE DEDANS, BELLE LONGTEMPS

Requête à la CTCUM après une vague de hold-up

Les chauffeurs d'autobus ne veulent plus faire la monnaie

par Gilles Francoeur

La Fraternité des chauffeurs d'autobus de Montréal voudrait que ses membres ne soient plus obligés, à partir du 1er mai prochain, de faire la monnaie aux passagers des transports en commun de la CTCUM. "Cette obligation, explique son président, M. Roger Lapiere, contraindrait les chauffeurs à transporter une avance de caisse de \$200 avec eux, ce qui explique l'épidémie de vols à main armée dont ils sont victimes depuis le début de l'année".

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à la CTCUM le 28 mars dernier, la Fraternité réclame par conséquent l'abo-

lition des avances de caisse et l'instauration d'un système de "monnaie exacte" qui enlève toute responsabilité financière aux chauffeurs, comme cela se fait depuis un an à Québec et dans plusieurs grandes villes américaines.

M. Lapiere a fait savoir que les membres de son syndicat avaient été victimes de "plusieurs dizaines de vols à main armée, dont certains à la mitrailleuse" depuis le début de l'année. La dernière vague bat tous les records; neuf vols entre le 16 et le 29 mars. "Il est normal dans ces conditions, poursuit M. Lapiere,

que les chauffeurs craignent pour leur vie, et celle des passagers, sans parler de la crainte de représailles s'ils s'avisent de reconnaître les agresseurs".

Si la CTCUM absorbe la perte d'une avance de caisse, elle aurait par contre lésiné à rembourser l'argent personnel que certains chauffeurs se sont fait voler, sous prétexte qu'ils n'étaient pas en mesure de prouver le bien-fondé de leur réclamation. Et cela, même si cet argent personnel est souvent mis au service de la CTCUM sur des lignes très achalandées

où la demande de monnaie est plus grande.

Le porte-parole officiel de la CTCUM, M. Guy Jeannotte, a pour sa part déclaré que la proposition de la Fraternité faisait actuellement l'objet "d'une étude sérieuse". Une décision devrait être annoncée incessamment, a-t-il précisé.

Le président de la Fraternité a rappelé que son syndicat avait tenté de négocier cette question dès 1970. La CTCUM a eu tout le temps à son avis, d'étudier la question et elle doit "abolir immédiatement les avances de caisse avant qu'un des nôtres ou un usager soit

sérieusement blessé". Cette responsabilité financière n'a rien à voir avec les fonctions normales d'un chauffeur d'autobus dont l'attention est trop souvent détournée au détriment de la sécurité par ces centaines de transactions journalières, a ajouté M. Lapiere.

Énumérant les nombreuses manœuvres qu'un chauffeur doit effectuer à la fin des parcours (nettoyage, fermer les fenêtres, ajuster les miroirs et les tableaux indicateurs), le président de la Fraternité a expliqué qu'il arrivait souvent, dans ces moments, que les chauffeurs se fassent voler leur caisse.

"Il n'est pas prouvé, a-t-il conclu, que l'instauration d'un système de monnaie exacte priverait la commission de revenus. Une fois passée la période d'adaptation nécessaire, le public prendrait l'habitude d'acheter des livrets ce qui aurait sans doute pour effet d'accroître l'utilisation de l'autobus — certainement pas de la réduire".

Jusqu'à présent les attaques des voleurs se sont concentrées dans l'Ouest de la ville, notamment dans les quartiers de Saint-Henri, de Lachine et de Saint-Paul. Les équipes de nuit sont évidemment les plus menacées.

La Commission envisage des accusations de parjure contre un témoin amnésique

par Jean-Pierre Charbonneau

Le ministère de la Justice du Québec sera bientôt appelé à étudier la possibilité de porter des accusations de parjure contre un entraîneur de chevaux montrealais, M. Louis-Gabriel Desrosiers, dont certaines réponses devant la Commission d'enquête sur le crime organisé iraient, semble-t-il, à l'encontre de témoignages déjà recueillis lors d'audiences à huis clos.

Ainsi, hier midi, après que Desrosiers eut affirmé n'avoir jamais dit à personne que les frères Cotroni étaient mêlés au Victoria Sporting Club de Longueuil, le président de l'enquête, le juge Rheaume, a déclaré qu'un témoin déjà entendu avait juré le contraire.

(Le Victoria Sporting Club était une maison de jeu de la Mafia montrealaise fermée par la Sûreté du Québec au mois de mars 1971. Installé dans un édifice appartenant à Nicola Di Iorio et Frank D'Asi, l'établissement était géré, selon le témoin qui y a travaillé, par Didato Mastacchio, Justin Roy et Frank D'Asi).

Hier après-midi, la sœur de Desrosiers, Mme Lise Graham, une secrétaire à l'emploi de la Sûreté du Québec, a déclaré avoir déjà entendu son frère dire à son père que les Cotroni étaient "en arrière du Victoria Sporting Club".

Avant la comparution de Mme Graham, le procureur de la Commission, M. Guy Dupré, avait tenté d'obtenir des précisions du témoin Desrosiers quant aux conversations téléphoniques qu'il aurait eues avec Frank D'Asi au printemps 1971 et aux démarches qu'il a faites à la demande de ce dernier.

Cependant, pour l'ensemble, le témoin s'en est tenu à la position qu'il avait adoptée la veille. Il ne reconnaît pas sa voix sur les enregistrements faits par la Sûreté du Québec et il nie donc avoir jamais prononcé les paroles qui lui sont attribuées par le caporal Bernard Couture, qui a produit les enregistrements, et qui a identifié les voix.

Quant au rôle qu'a joué l'ex-maire de Jacques-Cartier, J.-Léo-Aldéa Rémillard, dont le nom a déjà fait surface à l'enquête lors du témoignage de Jimmy Socio, le témoin a affirmé que, de sa propre initiative, il avait appelé cet individu pour entrer en contact avec l'un de ses employés, un certain André Delisle, lequel devait être en mesure de lui permettre de trouver un local pour installer la maison de jeu de D'Asi. (Le nom de ce Delisle a défrayé la chronique judiciaire avec celui de Rémillard et de plusieurs fiers-à-bras à la fin des années 50, à l'occasion des scandales électoraux sur la Rive-Sud.)

Questionné par Me Dupré, le témoin a dit ne pouvoir se souvenir si Rémillard lui avait suggéré, vers le 30 janvier 1971, des endroits dans les villes de Saint-

Hubert ou Lafleche où il avait des possibilités.

Il ne se souvient pas non plus si, deux jours après un voyage à Miami durant lequel il demeura en contact avec D'Asi, il avait communiqué avec Rémillard pour lui demander ce qu'il pensait du Motel Le Cygne Blanc pour l'installation de la succursale du Victoria Sporting Club.

Pour sa part, Mme Lise Desrosiers-Graham, qui avait préalablement été entendue à huis clos par la Commission, a d'abord nié avoir jamais eu des échanges avec son frère à propos du Victoria Sporting Club.

Si elle admet qu'elle savait, au printemps 1971, que son frère travaillait au Victoria Sporting Club, une maison de jeu, que la Sûreté du Québec avait tenté de fermer à plusieurs reprises à sa connaissance, elle nie catégoriquement avoir tenté d'obtenir des informations sur cet établissement par l'entremise de compagnes de travail affectées à la brigade de la moralité.

Au sujet des descentes de cette brigade au Victoria Sporting Club, elle déclare n'avoir jamais été informée au préalable quand elles ont eu lieu. Elle en a pris connaissance par la voix des journaux et elle a entendu son frère en parler.

Elle reconnaît cependant après hésitations qu'elle ait appelé la femme de son frère pour lui dire qu'elle avait fait une copie de la charte du Victoria Sporting Club. Toutefois, elle soutient qu'elle ignorait alors qu'une descente de police devait avoir lieu prochainement à la maison de jeu.

Interrogée pour savoir si elle aurait appelé son frère si jamais elle avait su qu'une descente devait avoir lieu, Mme

Graham a d'abord répondu par la négative pour ensuite se raviser un peu et dire qu'elle ignore comment elle aurait réagi, quand le constable Brunet lui a rappelé sa réponse lors de l'audience à huis clos.

Visiblement réticente à répondre clairement aux questions, le témoin a dû être confronté à plusieurs reprises avec ses réponses données au cours de son premier témoignage.

C'est sans doute la raison pour laquelle le procureur lui a fait admettre qu'elle avait dit le jour même avec son frère qu'il venait de terminer sa déposition. Cependant, elle jure que son frère ne lui a pas raconté ce qu'il avait dit devant la Commission. Tout au plus lui a-t-il fait part des intérêts de la Commission.

Étrangement, elle ne se souvient pas avoir déclaré le 13 mars dernier, que son frère lui avait demandé des informations sur le Victoria Sporting Club.

Au sujet d'un policier que son frère connaissait (il ne s'agit pas, contrairement à ce que l'on présumait hier du lieutenant George Descent, dont il a déjà été question dans d'autres témoignages), Mme Graham reconnaît qu'elle a servi d'intermédiaire pour leur rencontre. Ce policier lui ayant parlé de son frère elle en a fait part à ce dernier qui, par la suite, lui a demandé d'obtenir son numéro de téléphone.

À propos de ce rôle d'intermédiaire, elle se souvient sans difficulté que son frère lui avait dit de faire attention pour ne pas avoir de problèmes. Elle ajoute qu'elle-même ne voulait pas non plus que le policier en ait. Tout cela parce qu'elle savait que son frère travaillait dans une maison de jeu.

Quant à savoir si elle n'avait pas demandé certains renseignements à ce

policier, dont il est interdit pour le moment de dévoiler l'identité, Mme Graham déclare qu'elle ne sait pas ce qu'elle a pu lui demander mais elle se souvient qu'il lui avait dit qu'il ferait certaines vérifications au sujet de ses demandes.

Finalement, elle prétend ne pas se souvenir d'avoir dit à huis clos qu'elle avait informé son frère de l'impossibilité d'obtenir les renseignements demandés. Elle se rappelle cependant que le policier ne lui avait fourni aucun renseignement.

À cause de l'enquête publique sur l'incendie du métro, les audiences publiques de la CECO ont été ajournées à lundi prochain.

aujourd'hui

Le Centre de relations industrielles de l'université McGill tient un symposium sur "La femme et le travail": défis et solutions, législation canadienne et américaine, etc. À l'immeuble Leacock.

Les cliniques de donneurs de sang de la Croix-Rouge ont lieu aujourd'hui au collège Marie-Victorin de 9h à 16h30; à l'Université de Montréal (salle U-1, immeuble principal) de 10h à 17h et au sous-sol de l'église Sainte-Paule, à Saint-Jérôme (13h30 à 21h30).

À midi, repas-causerie au sous-sol de l'église Saint-Pierre Apôtre (angle Dorchester et Panet) avec Mme Colette Humbert, de l'Institut océanographique au service du développement des peuples (INODE). Le revenu va à Développement et Paix.

À l'amphithéâtre de l'École Polytechnique de l'U de M, les étudiants reçoivent à 12h30 M. Gérard Filion.

À 19h, au Holiday Inn de Longueuil, le club Loisirama invite un astrologue à son dîner-causerie.

La Commission des fêtes du tricentenaire de Pointe-aux-Trembles offre à 19h30, en l'église Sainte-Germaine-Cousin, un deuxième bingo d'importance.

Assemblée du conseil de ville d'Outremont à 20h.

La Poudrière présente ce soir "Oh, les beaux jours", de Bekett, au profit d'un comité d'école d'Outremont. À l'auditorium du collège de Rosemont, à 20h30, récital de Jean-Pierre Ferland.

Mercredi le 3 avril et jeudi le 4 avril 1974 à 19:30 hres

Soirées d'information pour toutes personnes intéressées à participer à un stage socio-culturel en Haïti.

Durée du Stage: 5 semaines.

Lieu des réunions d'information:

4824, chemin de la Côte-des-Neiges, chambre 223.

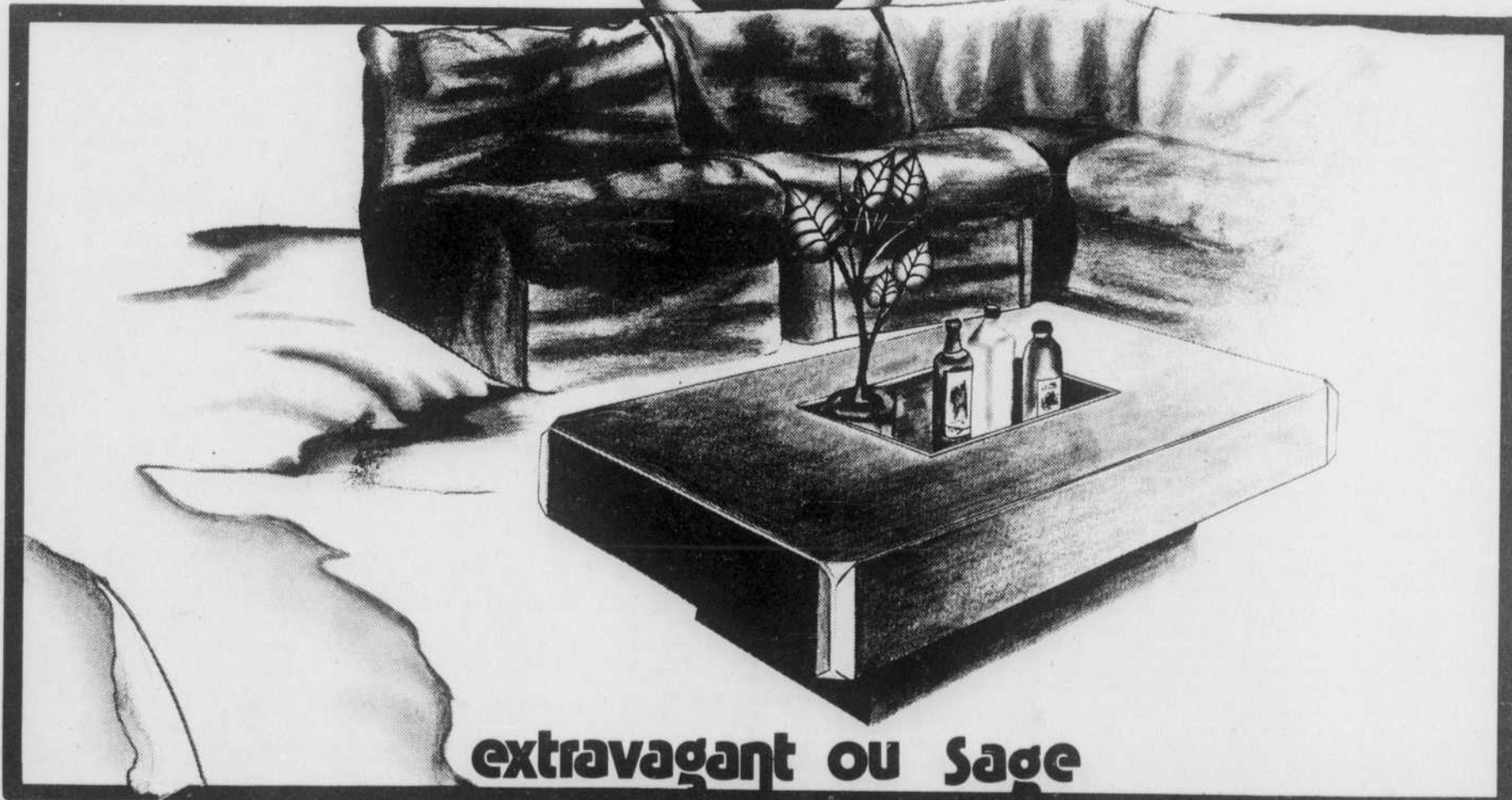
Comité Stage-Antilles 731-5314

Ce soir, huit heures, avec les professeurs Julien Harvey et André Cousineau, dernières conférences de la série "OÙ DONC EST L'ÉGLISE ?"

Auditorium Brébeuf - 5575, ave Decelles - Entrée: \$1.00

EN VENTE SUR PLACE POUR \$4.00 "JESUS ?" (Éditions Fides), un livre de 224 pages rassemblant les 12 conférences de l'an dernier de la section des études bibliques de la Faculté de théologie de l'U. de M.

Renseignements: 343-7024



extravagant ou Sage

Au Château d'Aujourd'hui, le suède devient confort. Laissez-vous apprivoiser par l'environnement moderne du Château d'Aujourd'hui. 6370 - 6375 rue St-Hubert et à Laval, au 1125 boulevard St-Martin.

COURS DE LECTURE RAPIDE

Un soir par semaine (8 semaines)
À proximité de l'université de Montréal

À prix d'étudiant

AUGMENTEZ

VOTRE PUISSANCE

DE LECTURE EN

Temps • Compréhension • Mémoire

(Résultats garantis)

DÉBUT DES PROCHAINS COURS:

MARDI 30 AVRIL

JEUDI 2 MAI

Renseignements et inscriptions:

Centre de lecture rapide

Tél.: 681-4545

VIENT DE PARAÎTRE...

COMMENT ACHETER SES BIJOUX

Pierre Paquet

- Cet ouvrage est le premier à traiter d'une manière simple et pratique d'un domaine souvent ignoré et quelque peu mystérieux pour le consommateur: la bijouterie.
- Il n'entend pas faire l'historique du bijou à travers les temps ou servir de cours en bijouterie. Il veut plutôt informer l'acheteur des rudiments de la bijouterie, afin qu'il soit en mesure de mieux acheter et d'obtenir pleine satisfaction des sommes consacrées à l'acquisition de bijoux.

En vente partout au prix de \$2.75 - distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal H3N 2A8 - Tél.: 274-2551

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

ÉDITIONS DU JOUR...
Président
directeur général
Jacques Hébert



éditorial

Pompidou et son héritage

Son "cancer hebdomadaire" a eu raison de la ténacité de Georges Pompidou, et l'on ne peut s'empêcher d'admirer l'homme qui, se sachant irrémédiablement condamné, a tenu bon jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

Il s'était même si bien prémuni que l'annonce de sa mort, malgré tous ces longs mois de spéculations sur son état de santé, a pris de court aussi bien les salles de rédaction que les milieux politiques en France et dans le monde.

Une féroce ironie, qu'il maniait avec brio, et dont ses proches étaient la cible, lui faisait dire: "chaque fois qu'on me serre la main j'ai l'impression qu'on me tâte le poulx". On citera aussi cette autre "pensée présidentielle", lancée avant un dîner de journalistes: "chacun a ses soucis, Nixon va être démissionné et moi je vais mourir. Passons à table".

Derrière l'écran de ses sourcils broussailleux, les yeux n'ont presque jamais souri et sourire pour Georges Pompidou était un simple étirement des lèvres. Ses détracteurs, et il y en a eu jusque dans son proche entourage, l'ont assimilé à une sécheresse de cœur; sa fin brusque, à 62 ans, après quatre ans et neuf mois de présidence, donne un sens nouveau à tous ces tics qui ont, sans doute, constitué cette carapace de ronchonerie à l'abri de laquelle il a longtemps caché l'implacable mal dont on ignorait d'ailleurs la nature exacte jusque tard hier soir, plusieurs heures après le décès, survenu à 21 heures, heure de Paris.

C'est une France au leadership contesté que laisse Georges Pompidou aux Français. Toujours craint, souvent respecté, rarement aimé, cet Auvergnat à l'esprit brillant n'a jamais été admis par les gaullistes "pure laine" comme un des leurs. Au point tel que, par dérision, certains cercles qui croient représenter l'orthodoxie de la pensée du général de Gaulle, l'avaient appelé le Régent pour bien marquer que Georges Pompidou n'était pas le dauphin de l'homme du 18 juin. Pourtant, c'est Charles de Gaulle lui-même qui l'avait choisi, qui l'avait assis au pouvoir, qui l'avait maintenu après le 5 octobre 62, malgré sa défaite et sa démission, comme pour indiquer son attachement à celui qui, pendant longtemps, fut son éminence grise.

Mais Pompidou n'était pas Compagnon de la libération, son style n'était pas de grandeur, et il avait su, une fois mis "en réserve de la République", manoeuvrer habilement pour jouer sur ses différences mêmes par rapport aux gaullistes. Et les "fils spirituels" du vieux général, ou qui se présentaient comme tels, ont, aux élections de 1969, et devant la menace d'un Pöher très "ancien régime", préféré se donner un Régent, ayant eu la lucidité de se rendre compte qu'aucun d'entre

eux n'était prêt à assumer la relève. Et c'est Georges Pompidou qui arriva à l'Elysée, avec quelque 11 millions de voix, et 58,2% des suffrages exprimés et non des votants.

Et cette "infidélité" à la pensée gaullienne, Georges Pompidou dut un moment la traîner comme une tare, avant de se sentir assez fort pour briser l'un après l'autre ceux qu'on a coutume d'appeler les "barons". Après Chaban-Delmas, premier ministre, ce fut Debré, Frey... Et c'est un Compagnon de la libération sans éclat et pratiquement inoffensif qu'il appela à la place de Chaban: Pierre Messmer, qui en est aujourd'hui à son troisième gouvernement et fait figure de candidat potentiel à la succession du régent, si l'UDR le veut... Mais l'UDR aura probablement beaucoup à redire à une telle candidature interne qui, tout en étant gaulliste, n'en est pas moins d'abord pompidolienne.

Dès l'annonce de la mort du chef de l'Etat, c'est le même Alain Pöher, président du Sénat, qui a assumé l'interim, d'une durée de 20 à 35 jours, délai prévu pour procéder à de nouvelles élections présidentielles. Dans cet intervalle, donc, l'UDR, avec ses groupes constitutifs et ses alliés, devra trouver l'homme qui saura rallier les suffrages d'une France fatiguée et qui risque de donner sa chance à l'"alternative de gauche". Le tandem Chaban-Debré, fort de la machinerie de l'UDR et rompu à la haute voltige, saura-t-il faire l'unanimité gaulliste sur le nom du maire de Bordeaux? Le risque est grand de voir l'"allié infidèle" des Républicains indépendants, Giscard d'Estaing, débiter les ténors et donner le change à un grand nombre de Français habitués depuis des années à vivre avec la pensée qu'un jour cet homme sera président.

Au demeurant, dans le climat social actuel et dans la sombre perspective économique offerte aux Français qui ont aujourd'hui conscience que leur pouvoir d'achat ne progressera pas en 1974, la gauche unie risque de se dérober. Une alliance dans un contexte d'élections législatives n'est pas forcément viable lorsque l'enjeu est l'Elysée et les différences fondamentales de vocation, de principes et de stratégie sont un handicap difficile à surmonter entre socialistes et communistes. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que François Mitterrand souhaite au premier tour des présidentielles "combattre" aussi un candidat communiste pour bien indiquer qu'il n'est pas l'homme du Pcf et convaincre les Français qu'au deuxième tour ils n'auront pas à élire en lui l'homme qui fera de Paris une succursale de Moscou.

Rien qu'en l'espace de ces trois semaines tous les coups bas et tous les renversements soient possibles, il n'est pas impossible que François Mitterrand s'abstienne plutôt que de concourir dans des conditions qui auront été imposées par d'autres.

C'est dire que si le gaullisme sans de Gaulle a survécu au général sous forme de pompidolisme, celui-ci mourra avec son initiateur. Le choix qui s'offre à la France semble devoir être aujourd'hui une nouvelle forme de gaullisme affairiste sans de Gaulle ou, en principe, le socialisme, c'est-à-dire la fin de la Ve République.

Sur le plan européen et international, Pompidou laisse une France isolée et la preuve la plus éloquente en a été donnée précisément le soir de sa mort, avec le constat d'échec enregistré à Luxembourg une fois confirmé que les Neuf se subdivisaient en Huit plus la France. Et pourtant, cette Europe, la France de Pompidou la brandissait comme l'étendard de l'indépendance contre l'Amérique du tandem Kissinger-Nixon et la politique française s'est trouvée battue sur son propre terrain.

Est-il nécessaire de mentionner que cet échec-là et cet isolement, Pompidou les doit, assez paradoxalement, à ses vellétés de fidélité à la politique du général de Gaulle?

Du rêve de grandeur et d'indépendance de son prédécesseur, Georges Pompidou, en chaussant les bottes du géant trop grandes à ses pieds — trop grandes pour qui que ce soit d'ailleurs — n'avait retenu que le mythe de la force de frappe et la politique étrangère.

Le premier a dressé contre la France tout un groupe d'amis qui, autrement, n'avaient rien à lui reprocher et qui refusent aujourd'hui d'accueillir chez eux les retombées d'un rêve impossible.

La seconde a fait que Georges Pompidou, ayant été maladroitement servi peut-être, a donné à choisir à ses partenaires entre Paris et Washington, choix que Bonn et Londres — pour ne citer que ceux-là — refusent de faire car il s'impose de lui-même.

Ainsi, contesté pour sa Régence sur le plan intérieur, Georges Pompidou aura eu à subir les contrecoups d'un anti-américanisme qu'il n'a probablement pas pensé mais dont son régime sort perdant.

Est-ce à dire qu'il aura parlé un langage désuet aujourd'hui, dans le contexte d'une OTAN à redéfinir, à l'heure où se profile timidement un semblant de détente? Est-ce à dire qu'il aura voulu, plutôt que de s'intégrer à un bloc, en constituer un lui-même alors qu'il n'en avait pas l'envergure? Ou que Kissinger-Nixon étaient des adversaires trop coriaces comme l'héritage de de Gaulle avait été trop lourd?

Il appartiendra à son successeur d'y répondre soit en faisant marche arrière en s'intégrant, soit par une fuite en avant. De toute façon, sa réponse ne pourra pas être celle de Pompidou.

Georges VIGNY



Claude Charron

lettres au DEVOIR

La poutre et la paille

Dr. Monique Savoie, Montréal

Dans votre lettre du 26 mars dernier au DEVOIR, vous décrivez l'atmosphère qui régnait à la salle d'urgence — il ne faut pas dire "clinique d'urgence", car c'est un anglicisme — de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 8 mars vers 17 heures, lorsque vous y avez amené votre mère, qui venait de faire une attaque (accident vasculaire cérébral). Selon votre description, c'était la foire, et je ne mets aucunement en doute votre témoignage. Ce que j'ai retenu surtout de celui-ci cependant, c'est que vous n'avez même pas eu le temps de dire à l'infirmière que vous étiez médecin parce que la pauvre "parlait en marchant, en courant". Si elle courait ainsi, c'est qu'il devait y avoir d'autres urgences en cours de traitement à ce moment-là. A moins que l'infirmière n'ait été une folle en état de manie aiguë, ce qui semble peu probable. L'explication la plus simple de la façon dont vous avez toutes les pressions imaginables sur le gouvernement pour qu'il acquitte la facture.

En fait, j'ai connu de très près, avant 1971, à l'hôpital Saint-François d'Assise, où je travaillais, le même phénomène de congestion qui se retrouve dans plusieurs hôpitaux du Québec, et surtout à Montréal. Mon laboratoire d'hématologie était situé à côté de la salle d'urgence. L'encombrement de celle-ci, certains jours, était épouvantable. Il n'y avait pas de salle d'attente, et les malades étaient assis, quand il restait encore de la place, sur des bancs de chaque côté du couloir. La salle d'urgence elle-même était faite d'une seule pièce de 12'6" sur 16'6" reliée à un petit bureau de 9' sur 10'6". De l'autre côté du couloir, il y avait deux box de 5' sur 7'. Un peu plus loin, une petite salle d'examen de 10' sur 16'6". Tous ceux qui travaillaient là étaient malheureux comme les pierres, mais ils faisaient ce qu'ils pouvaient. La tension était terrible à certains moments. J'ai vu des massages cardiaques pratiqués dans le couloir au milieu des consultants, qui se sauvaient de frayeur. Les dirigeants de l'hôpital étaient-ils responsables de la situation? Pas du tout. Depuis des années déjà, ils suppliaient le ministre de la Santé du Québec de nous donner des locaux convenables. La réponse était toujours

la même: "Nous n'avons pas d'argent." C'est encore cette réponse qu'on fait aux hôpitaux dont l'urgence et les services externes doivent travailler dans des conditions semblables à celles où se trouvait l'hôpital Saint-François d'Assise avant la construction de la nouvelle aile. Ottawa, lui, cependant, en a de l'argent, et il en a tellement qu'il ne sait plus quoi en faire. Pourquoi? Simplement parce qu'il s'est emparé depuis la dernière guerre, en dépit de la constitution, des sources de revenus les plus productives.

Quand on essaie de mettre 1 1/2 litre d'eau dans un vase de 1 litre, on éprouve quelque difficulté. Or c'est exactement ce qu'on essaie de faire en ce moment dans certains secteurs de nos hôpitaux. Avec les résultats que l'on sait. Je ne prétends pas qu'il n'y a pas à certains endroits des déficiences d'organisation. Mais il ne faudrait pas que vous voyiez le fétu de paille qu'il y a dans l'oeil du voisin et que vous ne vous rendiez pas compte qu'il y a une poutre dans le vôtre. Il y a quelques jours, un hôpital de Québec recevait une partition de Natashquan, de race indienne. Elle avait un décollement prématuré du placenta et une coagulation intra-vasculaire disséminée. Le médecin traitant demanda donc qu'on fit venir le mari puisque sa femme était en danger. Les services que vous dirigez l'expédieront par le premier avion, mais sans un sou dans ses poches. Quand l'assistante sociale essaya de lui faire donner l'argent dont il avait besoin pour ses petites dépenses, vos services répondirent qu'il n'y avait rien de prévu dans les règlements à ce sujet. D'ailleurs, la personne du voisinage qui a accepté de loger et nourrir cet Indien devra attendre probablement quelques mois avant de se faire payer son dû, et il n'y aura pas d'intérêt de verser pour le temps qu'elle devra attendre. Mais, comme cela sera le fait du gouvernement du Canada, nous n'aurons qu'à nous incliner, n'est-ce pas, en proclamant bien haut la supériorité de la race anglosaxonne, qui fait toujours les choses avec logique et efficacité, même, dans certains cas, les génocides.

Docteur Jacques BOULAY

Sainte-Foy, le 29 mars 1974.

L'avortement: que la conscience de la femme décide

Il lui suivit avec intérêt le débat à propos de l'avortement et je sens le besoin d'y participer. Participation humble et limitée d'un simple être humain. Je ne suis pas spécialiste d'aucune des disciplines qui sont concernées par le problème de l'avortement (médecine, psychologie, droit, sociologie, philosophie, etc...) mais je passe de nombreuses heures de ma vie à rechercher la vérité à propos de l'existence, de la vie, de la mort. Ces questions fondamentales me semblent liées étroitement avec la question de l'avortement.

Les réflexions que je propose en toute simplicité sont assez théoriques et ne seront sans doute pas très utiles aux personnes concernées quotidiennement avec la décision urgente d'avorter ou de ne pas avorter. Mais, tout au moins, ces réflexions tenteront de neutraliser d'autres arguments tout aussi théoriques qui sont à la source de mouvements contre la libéralisation de l'avortement.

Ceux qui sont contre l'avortement tirent souvent leur conviction d'un sentiment que j'admire, qui m'émeut et que je trouve sincèrement superbe: c'est le sentiment profond d'un devoir de protection envers "l'être le plus humain, le plus incapable de se défendre: l'enfant conçu et qui n'est pas encore né".

Mais ce sentiment qui nous semble très noble, ne devons-nous pas nous demander s'il a vraiment son fondement dans la réalité? En effet, du point de vue du fœtus qui

ne naîtra jamais et qui n'en saura jamais rien, où est le drame? Où est le malheur? Au sentiment très noble de protéger une victime innocente s'oppose le doute très grand qu'en réalité la victime hypothétique est en réalité une femme d'avoir conscience d'exister, avant même d'avoir conscience d'être victime de quoi que ce soit!

On peut trouver inhumain un tel sentiment. C'est pourtant ce même sentiment de ne faire aucune victime qui nous permet de contrôler les naissances en empêchant volontairement la procréation. J'ai deux enfants. Les 10 autres que j'aurais pu procréer n'en seraient jamais rien; pourtant tout est là pour qu'ils existent; on a décidé qu'ils n'existeraient jamais; ou sont les victimes? Et que dire des célibataires, des religieux qui ont décidé de ne pas procréer du tout?

On peut être en désaccord avec ces réflexions. Ces divergences de vue ne font qu'ajouter à nos incertitudes, à notre ignorance fondamentale devant être, vivre, mourir. Admettant ces incertitudes et ces doutes, plusieurs diront que dans le doute il est mieux de s'abstenir et proposeront de "donner le bénéfice du doute" au fœtus. Cette position est très injuste car elle fait repousser le fardeau de notre ignorance communautaire sur la femme aux prises avec une grossesse indésirée. Et cette victime n'a rien d'hypothétique! Et cette vic-

time est bien consciente du drame qui lui arrive.

Que faire alors? Je propose (ou plutôt je "vote" car bien des gens ont déjà fait cette proposition) que la société laisse les femmes libres de décider en leur âme et conscience d'avorter ou de ne pas avorter.

On objectera d'abord qu'il est dangereux de se conduire selon "sa conscience" et qu'il est préférable de se fier à des "organismes religieux" qui ont fait leurs preuves. Mais n'est-ce pas justement en notre âme et conscience que nous choisissons notre "religion", que nous choisissons ceux qui deviendront les "guides" de nos consciences?

On objectera aussi que notre liberté est bien relative et que la liberté de la "mère" est en conflit avec la liberté du fœtus, voire même en conflit avec la liberté de Dieu. L'exercice de la liberté est en effet un problème complexe et le conflit entre les trois libertés ici en cause nous replonge de plus belle dans notre incertitude, notre ignorance, notre aveuglement le plus total.

La décision personnelle de la femme est fragile bien sûr, mais qui d'autre qu'elle peut décider? Plus concerné qu'elle il y a ce fœtus tout impuissant et tout inconscient du drame qu'il cause. Plus concerné que lui il y a peut-être Dieu qui est pour le moins discret et mystérieux.

P. H. FORTIN

Ste-Foy, le 25 mars 1974.

bloc-notes

Une porte mal fermée

Après avoir vécu entre deux eaux, M. Paul Desrochers va maintenant vivre dans un courant d'air. Il avait maîtrisé mieux que quiconque l'art de contrôler sans y être et de se fondre dans le décor tout en décidant tout. Il devrait donc réussir maintenant à vivre hors du gouvernement sans y être tout en étant.

Il faut dire que M. Desrochers semble bâti pour l'équivoque. A titre de conseiller spécial du premier ministre, il aurait dû ne traiter qu'avec ce dernier. On le sentait cependant toujours à l'oeuvre quand il s'agissait de faire pivoter un contrat vers un nouveau destinataire ou d'éplucher une liste d'éligibilité pour y pointer les "indésirables". Très tôt, les apprentis-ministres durent

apprendre qu'il valait mieux discuter d'abord avec M. Desrochers que de tenter une approche directe auprès du premier ministre. De toute manière, le présomptueux qui aurait tenté de se rendre directement chez M. Bourassa aurait vite été ramené à l'ordre. De rares exceptions, au niveau des ministres les plus "lourds", avaient droit au contact direct avec le premier ministre, mais ceux-là non plus ne devaient pas abuser de ce privilège.

De toutes manières, nul ne pouvait évaluer l'influence réelle de M. Desrochers. Nul, à vrai dire, ne se sentait assez costaud pour jouer une partie de poker avec lui jusqu'à la fin. Le ministre Saint-Pierre lui-même, après quelques "donnes", préférait voler plus bas, quitte à laisser M. Desrochers influencer plus que lui sur la SDI.

Cette équivoque, loin de se dissiper par le départ de M. Desrochers va plutôt s'épaissir. En effet, M. Desrochers, suivant en cela l'exemple de M. Jean Lesage, ne quitte pas le gouvernement des yeux sous prétexte qu'il le quitte physiquement. Qui était premier ministre peut devenir conseiller juridique ou lobbyiste de haut vol. Qui était conseiller spécial peut donc, tout aussi rentablement, devenir intermédiaire entre les entreprises privées et les sources gouvernementales de financement. Ce chevauchement des deux secteurs est plus facile encore quand le schizophrène en question, comme c'est le cas avec M. Desrochers, ne coupe pas totalement ses attaches avec le gouvernement, mais maintient avec candeur son petit bureau dans la place.

Ralph Nader, parlant de ceux qui font "main basse sur le pouvoir" a des phrases cinglantes pour les hommes politiques qui, en passant totalement ou partiellement à l'entreprise privée, pratiquent la "corruption à retardement". Nader écrit: "De fait, travailler pour les lobbies est une solution, fort populaire chez les politiciens à la retraite. Bien sûr, les honoraires qu'ils demandent sont plus élevés que ceux des autres lobbyists, mais leurs clients savent bien que le jeu en vaut la chandelle. Les anciens membres du Congrès bénéficient, quand ils sont devenus lobbyists, d'un nombre appréciable d'avantages. Ils connaissent des dizaines d'hommes politiques, ainsi que leurs états-majors, ils sont rompus à toutes les finesses du jeu parlementaire, et l'entrée à la Chambre et au Sénat ne leur pose pas de problème".

Certes, il n'est pas possible d'empêcher un homme de varier ses champs d'activités: celui qui veut quitter le gouvernement et monnayer ailleurs et autrement sa compétence demeure parfaitement libre de le faire. Cependant, une même prudence s'impose au parlant lui-même et au gouvernement qui voit partir son spécialiste. Celui qui bifurque doit secouer derrière lui la poussière de ses semelles. Il doit quitter vraiment le service de l'Etat et ne plus se garder le moindre pouvoir de décision à l'intérieur de la fonction publique. A l'heure actuelle, il semble clair que M. Desrochers n'a aucunement l'intention de respecter cette règle.

D'autre part, la prudence voudrait que le gouvernement ferme solidement la porte derrière celui qui s'en va. On a si souvent entendu des militants libéraux reprocher à Claude Morin ou à Louis Bernard d'utiliser en faveur du Parti québécois l'expérience acquise à l'intérieur de la fonction publique qu'on s'attendrait à ce que le gouvernement fasse aujourd'hui à M. Desrochers des adieux nets et définitifs. Encore là, rien ne permet d'espérer une césure parfaite. Le gouvernement, à vrai dire, ne veut même pas révéler de quels dossiers M. Desrochers va continuer à s'occuper. Ceci permettra à M. Desrochers, le cas échéant, d'ajouter un dossier aux siens à la demande d'intérêts privés.

Le demi-départ de M. Desrochers doit donc devenir une véritable sortie. Le gouvernement y trouvera l'occasion de clarifier ses propres lignes de force. Si M. Desrochers persiste à s'asseoir sur deux chaises à la fois, on aura, comme dans le cas de la société Paragon, l'indice que le régime Bourassa tient moins que jamais à dissocier le pouvoir et les affaires.

Le prix du sang?

M. Jean-Noël Tremblay, qui s'est illustré de sinistre façon au cours de la dernière campagne électorale, vient de refaire surface dans un secteur qui lui est familier, celui des Affaires culturelles. En effet, M. Jean-Noël Tremblay, ci-devant ministre des Affaires culturelles et ex-député de Chicoutimi de 1966 à 1973, vient d'être embauché par le ministère des Affaires culturelles à raison de \$20,

000 par an à un poste nébuleux de "conseiller spécial". Ni le premier ministre ni le ministre des Affaires culturelles n'ont jugé bon de préciser à quoi travaillerait M. Tremblay.

Nul ne conteste l'expérience de M. Tremblay en matière de culture et l'on trouverait sans peine une batterie de ronds-de-cuir qui gagnent autant ou presque que le nouveau conseiller spécial et qui n'atteignent pas à son niveau de compétence. Malheureusement, l'inverse est aussi vrai: le ministère trouverait sans peine, parmi les groupes plus sensibilisés aux formes et aspirations de la nouvelle culture, des gens qui feraient oeuvre éminemment utile pour moins que cette somme. Dès lors, comment ne pas considérer l'embauche de M. Tremblay comme un geste purement politique et comme la récompense qui couronne les services rendus?

Et quels services! Au cours de la dernière campagne, M. Tremblay, avec un acharnement d'une inaltérable cruauté, a littéralement tout mis en oeuvre pour appaître aux yeux du public le Parti québécois et les plus violents éléments révolutionnaires. M. Tremblay a ainsi sciemment conduit les électeurs à confondre these indépendantiste et attentats sanglants, PQ et violence. Le Parti libéral, ainsi protégé sur son flanc, n'avait même pas à baisser jusque-là: M. Tremblay brassait mieux que lui la boue et le sang.

M. Hardy décrivait hier M. Tremblay comme un homme compétent. Sans doute l'était-il et l'est-il encore. Cependant, son comportement méprisable de la dernière campagne électorale le rend profondément indésirable dans tout contexte qui se voudrait culturel. Le Parti libéral, bien loin d'avoir l'air magnanime en nommant ainsi M. Tremblay par-delà la frontière politique, se discrédite en laissant ainsi le prix du sang suivre la poussée inflationniste.

Laurent LAPLANTE

la parole du jour

Ne te charge pas d'un fardeau trop lourd. Ne fréquente pas plus fort et plus riche que toi. Comment le pot d'argile peut-il fréquenter le chaudron? En heurtant le chaudron, l'argile se brisera nécessairement. ben Sira 13.2 (vers 150 avant J.-C.)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$40 par année; six mois: \$22. À l'étranger: \$45 par année; six mois: \$25; trois mois: \$13. Editions du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Rolande A. LACERTE
Varèse.

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Un chapitre passionnant de l'histoire du journalisme

Quand Hubert Beuve-Méry jugeait Charles de Gaulle

par PIERRE MENDES-FRANCE

● L'ancien directeur du Monde, Hubert Beuve-Méry, vient de réunir en un volume du plus vif intérêt (Dix ans de règne: 1958-1969, aux Éditions Flammarion) les éditoriaux qu'il publia sur le gouvernement de Charles de Gaulle sous le pseudonyme célèbre de Sirius. L'ancien président du Conseil Pierre Mendès-France, qui fut aussi une figure dominante de cette époque, a commenté ces jours derniers dans Le Monde l'ouvrage de Beuve-Méry. "Avec lui, conclut-il dans l'article que nous reproduisons ci-dessous, la puissance de juger était entre bonnes mains et elle servait le pays."

Seconde lecture, mais d'un intérêt nouveau, car elle ne ressemble pas à la première. De 1958 à 1969, lors des grandes décisions ou des déclarations du général de Gaulle, comme un grand nombre de Français, j'ai lu avec attention les éditoriaux que Hubert Beuve-Méry leur consacrait dans le Monde, et qu'il vient de réunir dans son dernier livre. En face d'événements importants, parfois inquiétants, c'était alors la situation qu'il fallait mieux comprendre, grâce à ces commentaires, la personnalité du général de Gaulle ou ses desseins qu'il fallait pénétrer. Cette fois, sur la toile de fond d'une histoire accomplie, c'est à Beuve-Méry que l'on est porté à s'attacher le plus; à son caractère, à ses principes, à sa rigueur, au rôle de témoin qu'il a joué ou, pour mieux dire, à son rôle de juge.

Seconde lecture, mais dont l'intérêt n'a pas été affaibli d'avance par la précédente, car les leçons diffèrent.

Tant de publications s'offrent à la fois que la plupart, même excellentes, doivent se contenter d'être parcourues. Même lorsque c'est injuste, c'est le sort d'innombrables déclarations, de discours, d'articles dont l'écho, en général, reste plutôt médiocre, même lorsqu'ils traduisent plus exactement ce que le lecteur ressent ou ce qu'il souhaite, pour se conforter dans sa propre conviction. Pourquoi donc deux colonnes de Sirius se détachaient-elles du flot des commentaires et des opinions, pour que le lecteur presse s'y arrêterait-il et les méditerait-il? La réponse — qui importe beaucoup — on la voit mieux maintenant avec le recul, parce que ces chroniques, ces hésitations

n'ont pas vieilli et qu'elles restent entièrement valables — et que peu de journalistes, peu d'hommes politiques mériteraient vingt ans après, une pareille appréciation.

Parfois, c'est le talent littéraire, indépendamment des thèses soutenues, qui rehausse la controverse par le seul éclat de son expression. On ne demandait plus à Chateaubriand du bien-fondé de ses opinions, et on admire les Provinciales sans plus se préoccuper de savoir si les Jésuites admettaient effectivement les dogmes. On admirait François Mauriac qu'il eut raison ou tort, et cela, à distance, n'importe plus guère; ce n'est pas le diminuer que de le constater; mieux, c'est un hommage. Mais Beuve-Méry, loin de rechercher l'effet littéraire, s'était plutôt imposé une retenue, une discipline de sobriété, presque d'austérité, pour convaincre et non point pour briller (ce qui, visiblement, ne l'intéressait pas). La vaste culture qui sous-tendait ses propos et même des expériences vécues qu'il aurait été en droit d'évoquer n'étaient jamais mises à contribution pour servir d'ornements ou d'arguments supplémentaires.

Le style ne s'efforçait pas d'aguiser ses traits, plus soucieux de gonfler au contraire tout ce qui ressemblerait, de pres ou de loin, à du superflu ou à de l'ouïe. Les charmes de l'ironie eux-mêmes étaient sacrifiés, et c'est à peine si parfois un demi-sourire, à peine narquois, en révélait la tentation fugitive. On sentait, en de nombreuses circonstances, combien il lui aurait été facile de s'octroyer dans l'immédiat un plus vif succès de plume avec (à peine) un peu moins d'équité, un peu plus de passion et d'agressivité. Mais il n'aurait pas pour autant acquis plus

d'autorité; tout au contraire. Ce qu'il aurait essayé de gagner en efficacité journalistique quotidienne, peut-être l'aurait-il perdu en force durable, et ses pages n'auraient sans doute pas le même prix pour nous aujourd'hui. J'aurais, en ce temps, préféré plus de sévérité: je comprends, en le relisant à tête reposée, sa volonté obstinée de "préjuger favorable", de "bénéficier du doute", dont le combat politique, alors, m'empêchait par moments d'apprécier toute la valeur.

On ne discernait pas, sur l'instant, d'où venait à Beuve-Méry une autorité peu commune, le privilège de forcer l'attention, d'obliger à la réflexion; mais on sentait vite que la sérénité, l'absence toujours d'esprit partisan, l'élevation du ton y contribuaient avant tout. Sa prudence aussi, son scrupule, parce que ce n'étaient jamais ceux de l'opportunisme. Parce que jamais il n'a renoncé, sur un point essentiel, à exprimer pleinement ce à quoi il croyait. La discipline de l'expression traduisait une attitude d'esprit et fournissait l'indice d'une qualité plus profonde; la forme, c'était l'homme lui-même, c'est-à-dire sa probité et sa morale.

Alceste... docteur Tant-Pis

Ce n'est pas de talents que manque la vie politique française, mais de précision et d'honnêteté intellectuelles, de rigueur, de sérieux. Cent parlementaires, au moins, et autant de journalistes ont toujours été capables de discourir ou d'écrire brillamment sur la démocratie et sur le progrès dans notre société: hélas! cela n'a pas empêché la Chambre élue sur le programme du Front populaire d'abandonner tous les pouvoirs au maréchal Pétain, ni la IV^e République d'abdiquer, dans des conditions à certains égards assez comparables, sous l'effet de ses propres carences. Le chef d'État qui a occupé ensuite, pendant onze ans, le devant de la scène n'aurait pu être plus doué ni plus prestigieux. Mais quel dialogue loyal sur les grands problèmes a-t-il recherché et établi entre le pays et lui?

C'est alors que débute ce face-à-face singulier entre deux hommes, qui, sans aucun doute, se respectaient mutuellement, se face-à-face étrange aussi puisque nous apprenons par ce livre qu'ils ne se rencontraient que deux fois, tout au long d'un "règne" de onze ans.

au cours duquel ils ne cessèrent de s'observer. Pour de Gaulle, rien ne devait "interférer entre le guide et son peuple". Ni partis, ni Parlement, ni ministres, ni, bien sûr, journalistes (sauf au cours de conférences de presse habilement aménagées). On sent que Beuve-Méry l'a déploré, ne serait-ce qu'en raison de la haute conception qu'il se faisait de son métier. J'imagine cependant que de Gaulle devait, en chaque occasion, être impatient de connaître le jugement de Sirius, et que ce dernier n'était pas indifférent aux réactions du général; les intermédiaires, je suppose, ne manquaient pas pour les lui apporter, et il ne devait être insensible ni aux boutades acides ni, s'il y en avait, aux éloges bourrus ou bougons.

Le grief habituellement formulé contre le directeur du Monde, en particulier par les inconditionnels, comme on disait, se ramenait au fond à ce qu'il n'acceptait pas d'être "bon public" et d'applaudir à tous coups et sans réflexion. Au contraire, on le sentait toujours soucieux de la dignité du peuple comme de la sienne, on le voyait se cabrer contre les équivoques "insoutenables", lorsqu'il évoquait ces approches ambiguës qui avaient préparé, favorisé et accompagné le retour au pouvoir de mai 1958 ou l'émancipation du peuple algérien ou encore ces référendums où l'électeur et Beuve-Méry lui-même étaient contraints au "oui" plébiscitaire, par l'arrangement capiteux de questions biaisées, parfois multiples et indissociables. Il s'élevait contre un système "qui s'est fait une loi de la dissimulation systématique... qui a... appris à ne pas s'embarasser de règles et de garanties devenues gênantes"; il était blessé par l'exigence du blanc-seing, même quand il estimait qu'il fallait accepter la carte forcée: "Le mort dans l'âme", a-t-il écrit un jour.

Naturellement, chez ceux qui feignaient de ne pas le comprendre, cela s'exprimait par ces formules bien connues: esprit chagrin... Alceste... Docteur Tant-Pis, ou

encore "l'esprit qui toujours nie" (de Gaulle disait). En fait, rien de plus faux que de lui attribuer cette propension négative. Loin de se draper dans les principes pour condamner de haut les approximations ou les ambiguïtés de la politique du général, il n'a cessé — de tenir compte des difficultés et des obstacles rencontrés, de rappeler que le gouvernement est l'art du possible, de céder à ce qu'il estimait inévitable, de se résigner au moindre mal.

Il s'est incliné, après une délibération qui a dû être dure, devant la transformation de la République en une monarchie élective pour écarter des convulsions qu'il redoutait. Mais il n'a pas renoncé à dénoncer les erreurs et les dangers pour l'avenir. Par là, bien entendu, il importunait le pouvoir, tout en lui inspirant une considération dont peu de critiques et d'adversaires (ou de partisans) ont sans doute bénéficié. La dégradation même des mœurs de la vie publique, l'effacement d'un esprit démocratique réel sous la IV^e comme sous la Ve République, faisaient ressortir comme une attitude singulière qu'un grand journaliste put commenter l'action de de Gaulle sans aversion passionnée ni admiration aveugle. Comme si le plus évident devoir de quiconque veut éclairer ses compatriotes n'était point de sauvegarder autant qu'il le pouvait les conditions premières de la lucidité. Comme s'il était admis qu'en politique nul ne saurait être honnête sans déranter la partie, ni sérieux sans passer pour un homme décidément incommode. Mais, même irrité, le chef de l'État n'entreprit jamais rien de grave contre la liberté et l'indépendance d'un écrivain non conformiste ("Ce ne fut pas le cas de tous les présidents du conseil de la IV^e République", note Beuve-Méry sobrement).

De Gaulle, à sa manière, entendait lui aussi la politique comme un jeu. Mais d'une autre sorte: jeu de l'action pour la gloire, "jeu divin des héros", a-t-il dit. Seulement, les citoyens ne sont pas faits pour servir au plaisir d'un

héros dont ils ne divinisent durablement les prouesses que s'ils manquent de foi dans leur destin collectif et dans leur vocation à le construire volontairement et consciemment. Cette foi est restée celle de Beuve-Méry, moins pessimiste sur ce point, peut-être, que l'on ne croit. Sa longue et courageuse méditation à haute voix, sur un régime exceptionnel à tant d'égards, s'inspirait d'un attachement tenace aux lois d'un civisme que personne ne conteste ouvertement, mais dont les effets sont écartés dans la pratique de chaque jour, pour cent motifs ou l'intérêt national à peu de place, par les gouvernements et, souvent, par les gouvernés (surtout lorsque les responsables, eux-mêmes, les conduisent à la facilité, voire à l'abdication).

Un autre point retenait-il suffisamment son attention — qu'on n'aborde ici qu'avec précaution pour ne pas participer, même en apparence, aux manœuvres et aux rivalités inséparables des "fins de règne"? La monopolisation des pouvoirs entraîne la faiblesse et la fragilité du système politique tout entier. L'homme perd-il, à tort ou à raison, une partie de son crédit, son âge, sa santé, son humeur, sont-ils discutés, c'est toute son action qui est atteinte et parfois paralysée par le doute du peuple, l'incertitude des lendemains, les intrigues des généraux d'Alexandre. Les successeurs possibles, hier à son service, conditionnent désormais leur comportement en fonction d'une échéance qu'ils croient proche: la course à la présidence, une sorte de campagne électorale souterraine, s'amplifient et rebondissent. "L'équation" de de Gaulle pouvait faire oublier parfois

cet inconvénient, il n'en reste pas moins inséparable d'un régime dont Beuve-Méry a souligné les incertitudes et la précarité, alors que l'opinion ressent avant tout un besoin de continuité. Ce besoin est assuré, en Angleterre, aux États-Unis, par l'interaction et la coopération des institutions; mais lorsque un seul pilote dispose sans partage de tous les pouvoirs, l'inquiétude est inévitable, dès que la nation doute qu'il puisse effectivement les tenir solidement en main jusqu'au bout. L'autorité, la présence que de Gaulle évoquait sans cesse, ne peuvent être garanties dans un régime "unipersonnel" (selon le professeur Prelot), parce que le chef n'est qu'un homme, avec ses limites, et quels que soient son courage, sa volonté, sa conception du devoir. Tout cela, l'analyse de Beuve-Méry l'a fait sentir à ses lecteurs pendant onze ans.

Une leçon de civisme

Mais j'y reviens, c'est lui d'abord que je cherche dans ces pages dont il est le véritable personnage. Son caractère, singulier, ironique, hautain et réservé, timide, orgueilleux sans doute, et qui cache avec pudeur une flamme qui ne s'éteint pas.

On sent, à le lire, qu'il n'était pas loin de se décourager parfois, face au prince secret, obstiné dans "la solitude, l'orgueil et le mépris". Formulait des paroles de paix, de raison et d'espoir dans l'un des moments les plus sombres de l'affaire algérienne, il en vient à écrire: "Même vain, ce message n'est pas si ridicule". Eh bien! non, ce n'était pas vain. Des vies et des destins étaient en cause et la moralité même de la nation — et pour longtemps. Il s'est battu pour les défendre contre les égare-

ments qui les menaçaient, et parmi lesquels l'ouvrait la plus haute autorité de l'État.

De temps à autre — du petit bureau qu'il occupait dans cette maison que, volontairement, il ne dirige plus — il doit se retourner vers le passé et regarder derrière lui le chemin parcouru, parmi tant de problèmes, de traverses, de pièges tendus par les choses et par les hommes; peut-être éprouve-t-il parfois quelques doutes, comme tout homme franc et honnête avec lui-même. Ces feuillets qu'il vient de réunir auraient-ils été inutiles? C'est lui qui pose la question. Pendant le règne dont il retrace les étapes, la nation, c'est vrai, était résignée à se laisser conduire. Pourtant, qui sait si le pouvoir lui-même ne tenait pas compte d'objections dont, au moins silencieusement, on ne pouvait nier le bien-fondé? Et, en tout cas, une voix qui dit la vérité préserve pour le présent et pour l'avenir les principes qui auront toujours le dernier mot, quelles que soient les péripéties de la politique au jour le jour.

Lorsqu'il évoque les comportements et les défaillances des uns, et des autres, durant un passé encore proche, Beuve-Méry peut se dire que, en toutes circonstances, il a fait, son devoir avec conscience et avec honneur. Cette satisfaction, il y a droit: je pense qu'elle compte pour lui. Ce qu'il a écrit et qu'il croit digne de rappeler aujourd'hui, c'était une leçon de civisme, et elle a conservé sa noblesse et sa qualité. Dans la mission qu'il s'était donnée, en un temps où il était difficile de choisir, il est toujours resté à la hauteur de la responsabilité que sa volonté et son mérite lui avaient confiée. Avec lui, la puissance de juger était en de bonnes mains et elle servait le pays.

domicil

QUINZE VINGT BOULEVARD LABELLE
CHOMEDEY LAVAL 688 2270

être bien chez soi



La grande vente
DE DÉMÉNAGEMENT
se continue jusqu'au 13 avril 1974



CENTRE-VILLE

TOUT DOIT ÊTRE VENDU

REMISES ALLANT JUSQU'À 50% SUR TOUT LE STOCK

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

LIVRES DE POCHES

LITTÉRATURE JEUNESSE

MARABOUT SERVICE

LIVRES D'ART

COLLECTION 10/18

LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE

PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT

COLLECTION QUE SAIS-JE

ET AUTRES

CHOIX INCOMPARABLE DE CARTES, AFFICHES "POSTERS", etc...

Pas de commandes téléphoniques

HEURES D'OUVERTURES:

Lundi, mardi, mercredi: de 9h. à 18h.
Jeudi, vendredi: de 9h. à 21h.
Samedi: de 9h. à 17h.

LIBRAIRE - ÉDITEUR



1456 de la montagne, métro Peel. Tel.: 842-4963

Plus de 250 ans de tradition
et de qualité française



VENDUS DANS LES MAGASINS DE LA S.A.Q.
Sous codes ★★ 25 oz: 124E — Médaille VSOP: 124F — Cordon Bleu: 124H
Représenté au Québec par: La Société Générale d'Importation — Tél.: 932-7249

faites-vous
une place au soleil

COURS
spéciaux
d'été

anglais, allemand, espagnol, italien, etc.

appelez vite 288-3111 - 387-2566

Berlitz
langues vivantes

service de traduction

2055, rue Peel - 288-3111
50, Place Crémazie 387-2566

lettres au DEVOIR

Radio-Canada et ses privilèges

J'aimerais bien connaître le beigne à Radio-Canada qui a programmé Vedette en Direct estival, composé presque exclusivement de vedettes françaises à l'exception d'un vieux film vu déjà une demi-douzaine de fois, de Charlebois, à l'Olympia (desuet), "Le Temple du bon goût".

En effet pour chaque mardi de l'été, Vedette en Direct vous offre une "brochette" de "vedettes" françaises de France.

Des noms, des noms... Catherine Valente, qu'on a vu à quelques mois à Radio-Canada, Julien Clerc que Radio-Canada ne cesse de vanter, Casino de Paris, (un chow de jambes arrière au possible), Manitas de Plata, Jacques Brel, Enrico Macias, (le très swell), "La Nana" Mouskouri, la bataille des Orphéons (très d'actualité), Vasarely Show (une reprise signée Jean-Christophe Averly, un rédacteur français qui incrimine à a priori son métier à vos dépens à Radio-Canada, "l'illustre Société", Johnny Hallyday qu'on a vu en récital il n'y a pas tellement longtemps toujours à Radio-Canada, Pierre Roche, Char-

les Aznavour (bien comme dans le milieu), et moi qui suis Québécois et qui ai des choses à dire j'aimerais bien passer à la TV des fois.

J'aimerais bien y voir la fraise à Deschamps, celle des Jérolas dans leur numéro, Marc Laurendeau du récital, Jean-Guy Moreau, Pauline Julien, Jean-Pierre Ferland, Gilles Valiquette et j'en passe.

C'est avec vos argents, citoyens, citoyens, qu'on paie ces "étrangers", tous pour le même prix et dans le cadre d'opération mon pays.

J'exige de la tarentelle et des bouzouki, du rock and roll, de la polka et aussi un mime japonais, ainsi que du théâtre chinois. Ne vous gênez pas à Radio-Canada.

Les Québécois ont le cœur grand, le dos large et l'esprit étroit.

Profitez-en ça ne durera qu'un temps.

Claude LANDRE,
Artiste de variétés.
Montréal, le 25 mars 1974.

Lemmon, Glenda Jackson et The Sting raflent les Oscars

LOS ANGELES (d'après AFP et AP) — The Sting, a rallié hier soir sept Oscars, dont celui du meilleur film et celui de la meilleure mise en scène. Jack Lemmon a été désigné meilleur acteur de 1973 pour sa création originale dans Save The Tiger, alors que Glenda Jackson était choisie meilleure actrice de l'année pour son rôle dans A Touch of Class.

Deux Français ont été aussi à l'honneur, François Truffaut pour La Nuit Américaine, désigné meilleur film étranger de l'année, et Henri Langlois, directeur de la Cinémaèque française, qui a été primé en reconnaissance de toute une vie dédiée à la conservation des films.

L'Oscar du meilleur acteur de soutien a été décerné à la petite Tatum O'Neal,

agée de neuf ans, fille de l'acteur Ryan O'Neal, pour sa contribution au film Paper Moon.

Mais le phénomène The Sting, signé George Roy Hill, s'est adjugé la part du lion, remportant, outre les Oscars du meilleur film et de la meilleure mise en scène, ceux de l'écriture, de la direction artistique, de la décoration, du costume, du découpage et du scénario.

Les autres récipiendaires sont: — Dessin animé: "Frank Film" Frank Mouris Production.

— Court métrage: "Le Bolero", Allan Miller.

— Court métrage documentaire: "Princeton: A Search for Answers", Krainin-Sage Productions.

— Documentaire-long métrage: "The Great American Cowboy", Keith Mer-

will-Rodeo Film.

— Son: "L'Exorciste", Robert Knudson et Chris Newman.

— Meilleure adaptation: The Exorcist.

La 46ème remise annuelle des Oscars s'est ouverte hier soir au Music Center de Los Angeles, en présence du "tout-Hollywood" des acteurs, producteurs, metteurs en scène, techniciens, que recevait, au nom de l'Académie des arts et des sciences cinématographiques, l'acteur Burt Reynolds.

Comme le veut la coutume, les Oscars "secondaires" sont décernés les premiers. Chaque élu est choisi par ses pairs dans sa spécialité. Ainsi, le prix de la meilleure mise en scène est décerné par les voix des metteurs en scène, celui de la meilleure interprétation par celles des acteurs, etc...

Comme le veut la coutume aussi, la lecture du palmarès, télévisée dans tous les États-Unis et plusieurs pays étrangers, est entrecoupée par des attractions musicales ou cinématographiques présentées par la vieille garde hollywoodienne.

Quelque 3,000 badauds s'étaient massés devant l'entrée du Music Center pour applaudir les vedettes à leur arrivée. Paul Newman et sa femme Joanne Woodward ont eu droit à la plus forte ovation, suivis de près par l'ancien Beatle, Paul McCartney. Aucun partisan du "nudisme éclair" ne s'est manifesté, comme le craignaient les organisateurs de la soirée, mais Linda Lovelace, la vedette du film pornographique Deep Throat, a fait sensation en arrivant, vêtue d'une très

chaste robe blanche, à bord d'un landau tiré par deux chevaux. Plusieurs badauds arboraient des placards politiques: "Prix du meilleur montage sonore: Nixon."

Par couples, les vedettes se sont succédées sur la scène soit pour présenter les attractions, soit pour présenter les récipiendaires d'Oscars. C'est ainsi que Gene Kelley a remis à Henri Langlois, directeur de la Cinémaèque française, l'Oscar spécial remis chaque année en hommage à une personnalité dont les activités ont trait au cinéma. Charlie Chaplin avait reçu l'Oscar spécial l'an dernier.

La cérémonie de remise des Oscars avait été inaugurée en 1929, l'année où

Charlie Chaplin en remporta un pour son film Le Cirque. Les prix sont décernés par l'Académie des arts et des sciences cinématographiques (Motion Picture Academy of Arts and Sciences) et les élus sont choisis par plus de 3,000 personnes représentant les acteurs, les techniciens, les réalisateurs, les producteurs, les musiciens, les décorateurs, etc...

L'Oscar en lui-même n'a aucune valeur: statuette haute de 34 cm et pesant 3 kilos, faite d'un alliage plaqué d'or et d'une valeur estimée à 75 dollars. Mais cette statue est le "veau d'or" d'Hollywood en ce sens qu'elle représente une fortune pour les acteurs, les producteurs, les réalisateurs des films qui la reçoivent.

La piastre à Bourassa ne vaut plus que \$0.73, selon le PQ

par Gérard LeBlanc

QUEBEC — Remettant au parti libéral la monnaie de la pièce lancée contre la "piastre à Lévesque" durant la dernière campagne électorale, M. Jacques-Yvan Morin affirmait, hier, que la "piastre à Bourassa" ne vaut plus que 73c dans le secteur alimentaire.

D'après le chef de l'aile parlementaire du Parti québécois, le pouvoir d'achat alimentaire du dollar n'a cessé de baisser depuis la prise du pouvoir par M. Bourassa, passant de \$1.00 en avril 1970 à \$0.73 en février 1974.

Entamant le débat sur le budget déposé la semaine dernière par le ministre Garneau, le chef de l'opposition officielle s'est appliqué à démontrer que le taux record d'inflation et la croissance réelle de l'économie québécoise en 1973 avaient surtout profité aux compagnies et au gouvernement, laissant les petits et moyens salariés avec une baisse de leur pouvoir d'achat.

La revue des principaux indicateurs économiques (produit national brut, revenu personnel par habitant, prix à la consommation, emploi et main-d'œuvre) révèle en effet, selon M. Morin, que l'indice des prix à la consommation est "de loin celui qui connaît la croissance la plus spectaculaire".

M. Morin soulignait que cette haus-

se est d'autant plus alarmante qu'elle touche plus particulièrement les biens et services essentiels, comme l'alimentation et le logement, qui accaparent une part d'autant plus grande du budget familial qu'on descend dans les classes de revenu.

"On ne peut donc que prévoir pour l'année 1974, ajoutait-il, une accélération de la perte de pouvoir d'achat des classes moyennes et défavorisées alors que le Québec connaîtra un taux d'inflation sûrement supérieur à 10% sur les dépenses de logement et d'alimentation. Ces dépenses représentent plus de 50% des dépenses en biens et services de la famille moyenne au Québec."

Il faut, selon M. Morin, ajouter deux sourdines à la proclamation de l'excellente année économique du Québec en 1973: sur le plan de la croissance générale moyenne, le Québec ne rattrape pas son retard par rapport à la moyenne canadienne; la rémunération des salariés a cru de 12% alors que les bénéfices des corporations ont cru de 37%.

Dans ce contexte, M. Morin accuse le gouvernement de ne pas tenir compte des petits et moyens salariés, comme le ferait un vrai gouvernement social-

democrate", en refusant d'indexer l'impôt sur le revenu des particuliers et en dissimulant une hausse de taxe.

"Ainsi, un contribuable marié, sans enfants, dont le revenu monétaire augmente de 1973 à 1974, de \$9,000 à \$9,810, alors que sévit un taux d'inflation de 9%, n'aurait fait que maintenir son pouvoir d'achat. Son revenu réel n'aurait pas augmenté. En raison de la progressivité du régime fiscal, le taux moyen d'imposition sur le revenu net de ce contribuable passerait de 7.7% à 8.3%; l'impôt à payer passerait de \$697 à \$810, soit une augmentation d'impôt de \$113."

M. Morin ajoutait que les prévisions du ministre des Finances permettaient de constater une augmentation des recettes fiscales au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers de l'ordre de 58% en deux ans. "Au cours de la seule année 74-75, la hausse anticipée est de 446 millions ou 29.5% par rapport à l'année précédente".

Au chapitre de l'emploi, le chef de l'opposition admettait que l'année 1973 avait été particulièrement bonne, permettant, pour la première fois depuis 1966, de créer plus d'emplois que ceux requis par l'augmentation de la main-d'œuvre.

"Toutefois, ajoutait-il, ce léger excédent de 12,000 emplois n'aura pas suffi à réduire le taux de chômage québécois à un niveau acceptable. Ainsi, le taux de chômage en février 1974 se situait à 9.2% comparativement à 6.8% pour l'ensemble du Canada et 5.1% pour l'Ontario."

"En février 1974, le Québec conservait toujours une proportion supérieure de chômeurs par rapport à sa part de la main-d'œuvre canadienne: 37% des chômeurs canadiens comparativement à 27% de la main-d'œuvre."

DECES



L'abbé Roland Roch, p.m.e.

Lundi le 1er avril, à l'hôpital Notre-Dame de la Merci, à l'âge de 66 ans et à la suite d'une longue maladie, décédait l'abbé Roland Roch, de la Société des Missions Étrangères.

Né à St-Norbert de Berthier, il était le fils de feu Clément Roch et Marie-Louise Bellemare. Après ses études classiques au Séminaire de Joliette, et sa théologie au Grand Séminaire de Pont-Viau, il était ordonné prêtre le 29 juin 1931. L'abbé Roch était le neveu du Chanoine J.-Avila Roch, premier Supérieur général de la Société des Missions Étrangères.

En septembre 1931, il partait pour la Mandchourie, en Chine où il fut tout à tour vicaire de paroisse, professeur et en 1939, pré-proviseur de la nouvelle Préfecture apostolique de Lin-tung. En 1940, il revint au Québec pour refaire sa santé très ébranlée. Il travailla 5 ans en paroisse à Berthierville, puis devint responsable de l'accueil des missionnaires en congé. Depuis 1962 il travaillait comme économiste à la maison de Probation des Missions Étrangères à Québec, jusqu'à sa maladie en 1972.

Ses funérailles auront lieu à la Maison centrale des Missions Étrangères, au 60 rue Desnoyers, à Pont-Viau, jeudi le 4 avril, à 15 heures.

NECROLOGIE

Mgr Edouard Lafortune, P.D. A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 31 mars 1974, est décédé Mgr Edouard Lafortune, P.D. Né à l'Épiphany le 6 juin 1893, fils de feu Joseph Lafortune et de feu Alphonsine Venne. Il fit ses études au collège de L'Assomption et au Grand séminaire de Montréal. Ordonné prêtre le 29 juin 1916, successivement professeur au collège de St-Jean, Québec, étudiant à Rome et à Paris, docteur en philosophie. De nouveau professeur au collège de St-Jean, Québec, vicaire dans différentes paroisses, aumônier au collège de St-Jérôme, cure fondateur de St-Maurice de Bois-des-Filons, cure à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun. Retraité le 1er janvier 1967 au presbytère de St-Stanislas-de-Kostka. Il laisse dans le deuil son frère, le frère Eustache Lafortune, C.S.V., sa belle-sœur Mme Feroel Lafortune, son beau-frère M. Edouard Desrochers, de nombreux neveux et nièces. Exposé en chapelle ardente au sous-sol de l'église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun. Translocation des restes à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs mercredi le 3 avril à 7 h 30 p.m. Funérailles jeudi le 4 avril à 10 h. a.m. Inhumation dans la crypte de l'église. Il faisait partie de la Société d'une Messe. Heures de visite de 1 h. p.m. à 10 h. p.m. Direction: L. Thériault Inc.

suites de la première page

PAUL DESROCHERS

Saint-Pierre, l'octroi de la télédiffusion des jeux Olympiques.

A titre de conseiller spécial, M. Desrochers assumait "l'analyse de certains problèmes d'ordre spécifiquement politique relevant du con-

L'affaire Paragon

Le PQ réclame la convocation de la commission des comptes publics

QUEBEC (par Gérard LeBlanc) — Le Parti québécois réclame la convocation de la commission des comptes publics, dont la dernière séance remonte à 1965 sur l'affaire Gabias-Hamel, pour examiner l'octroi de contrats gouvernementaux de l'ordre de \$276,576 à une firme contrôlée par la belle-famille du premier ministre, M. Robert Bourassa.

Maintenant que les achats de matériel faits par le gouvernement à la firme Formule Mécanographique Paragon, propriété d'un holding de la famille Simard, n'avaient rien d'illégal, M. Bourassa renvoyait l'opposition officielle à l'étude normale des crédits, qui débutera après débat sur le discours du budget.

M. Robert Burns, leader parlementaire et porte-parole du PQ dans cette affaire, revenait à la charge au cours d'un mini-débat, en soirée.

Contrairement aux autres commissions prévues pour l'étude des dépenses gouvernementales (commissions pour l'étude des crédits et commission sur les engagements financiers), la commission des comptes publics permet d'assigner des témoins devant les parlementaires.

On ne connaît que deux occasions, toutes deux mémorables, où fut convoquée cette commission, en 1936 par M. Maurice Duplessis pour "examiner les exactions du régime Taschereau" et en 1964 pour scruter les accusations du député unioniste Yves Gabias contre le libéral René Hamel.

A la suite de la publication des comptes publics pour l'année 1972-73, le jour-

La CUM a déjà demandé l'aide du gouvernement

La Communauté urbaine de Montréal a déjà demandé officiellement au gouvernement du Québec une aide financière pour réduire les tarifs du transport en commun pour les personnes âgées et à l'initiation d'un discours de nouveau avec les représentants du gouvernement. Le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, doit rencontrer bientôt le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, et aborder avec lui cette question.

M. Hanigan a apporté ces précisions à la suite d'une déclaration du ministre des Finances laissant entendre que la CUM n'avait qu'à présenter une demande de subvention. Selon M. Hanigan, la CUM a déposé une telle demande il y a environ un an, à la suite d'une résolution adoptée unanimement par le conseil de la CUM. Cette aide de Québec devrait toutefois s'inscrire dans le cadre d'une politique générale de subvention au transport en commun, a précisé M. Hanigan. Il s'est d'autre part dit confiant de voir cette question de réduction des tarifs se réaliser bientôt.

Le président du comité exécutif croit que Québec devrait financer en entier toute réduction des tarifs pour les personnes âgées, tenant compte du déficit prévu de la CTCUM qui sera de \$28 millions en 1974. M. Hanigan ajoute qu'il voit difficilement comment ajouter \$3 millions de plus au fardeau des contribuables. En 1973, le coût du transport en commun représentait 21 cents du taux d'imposition foncière de la CUM qui était de \$1.05, soit l'équivalent de \$18 millions correspondant au déficit d'opération plus \$2 millions du service de la dette du métro, Québec ayant accordé une subvention de \$20 millions pour ce dernier service.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE
À AIDER

naliste Rémi Berci du quotidien La Presse révélait, jeudi dernier, que la firme Paragon s'était vu octroyer des contrats dépassant le quart de million, pour la vente de matériel à divers ministères du gouvernement.

Or la firme Paragon appartient à 73% à Clairemiand Ltée, un holding de la famille Simard, belle-famille de M. Bourassa.

La femme de M. Bourassa, Andrée Simard, détient 23.7% des Actions de Clairemiand; le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, qui est également beau-frère du premier ministre, détient un autre 23.7% des actions; un autre 23.7% appartient à Michèle Simard-Berlier, belle-sœur de M. Bourassa et la Donation J.E. Simard, feu le beau-père de M. Bourassa, détient les autres 5.2%.

Interrogé en Chambre, vendredi dernier, M. Bourassa avait déposé un document, démontrant selon lui, que ces contrats avaient été octroyés en pleine légalité et selon les normes administratives habituelles.

Le premier ministre avait cependant omis d'inclure dans ce document la lettre du contrôleur des finances témoignant de la légalité des contrats offerts à la firme Paragon.

L'Assemblée rend hommage à Pompidou

QUEBEC (Le Devoir) — L'annonce de la mort du président de la France a été accueillie avec un profond silence respectueux à l'Assemblée nationale du Québec où libéraux et péquistes se chamaillaient sur des questions de patronage.

C'est le chef de l'opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, qui a annoncé la mort de M. Pompidou à ses collègues vers 18 heures, hier après-midi. Les autres partis se sont joints à lui pour demander au président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, de transmettre les condoléances des parlementaires québécois à Madame Pompidou et au peuple français.

Momentanément absent de la Chambre, M. Robert Bourassa, est vite revenu se joindre à ses collègues pour déplorer la mort de ce chef d'État francophone et pour indiquer que son gouvernement ferait parvenir les messages de condoléances qui s'imposaient.

En soirée, M. Bourassa faisait connaître la teneur des messages transmis à Mme Pompidou et à M. Pierre Messmer, premier ministre de la France.

Voici le texte du message envoyé à Mme Pompidou: "C'est avec une profonde tristesse que j'apprends la disparition soudaine du Président de la France. Au nom du peuple québécois, en celui de mon gouvernement et en mon nom personnel, permettez-moi de vous offrir mes condoléances émues".

D'autre part, le premier ministre du Québec a fait tenir à M. Messmer le message suivant:

"Tous les Québécois s'associent à moi pour offrir au peuple français nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès du Président de la République française, M. Georges Pompidou.

"Le Président Pompidou fut l'un des principaux artisans de la coopération franco-québécoise à laquelle

M. Bourassa indiquait, hier, que cette omission était purement accidentelle et il déposait la partie manquante du dossier.

La lettre du contrôleur des Finances indique que les contrats offerts à Paragon se partageaient comme suit: \$125,000 après appel d'offres; \$125,000 après réception de soumission sur invitation et \$24,332 sans soumissions publiques.

Le témoignage du contrôleur précise que tous ces contrats ont été donnés dans le respect des règles administratives du gouvernement.

Le Parti québécois estime cependant que le geste demeure indécent quand le gouvernement du premier ministre Bourassa offre des contrats à sa femme, à son beau-frère ministre et à ses belles-sœurs.

Le PQ réclame, entre autres, des règles pratiques comme celles émises par le gouvernement ontarien et défendant aux membres du cabinet de détenir des actions dans des compagnies faisant affaire avec le gouvernement.

"Aucune société privée, dans laquelle un ministre ou sa famille ont un intérêt, ne peut transiger contractuellement avec le gouvernement de l'Ontario", stipule le code édicté par le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, en 1972.

le il attachait la plus grande importance.

"Ardent défenseur et promoteur de la cause de la langue et de la culture françaises dans le monde, c'est en quelque sorte toute la communauté des peuples francophones, et particulièrement le Québec, qui perd aujourd'hui un allié précieux.

"A Madame Pompidou, aux membres de sa famille et à votre gouvernement, nous présentons en ce jour de deuil l'assurance de notre profonde sympathie".

M. Bourassa n'avait pas encore indiqué, hier soir, si la disparition de M. Pompidou entraînerait des changements au voyage qu'il projette d'effectuer en Europe du 18 avril au 2 mai. La dernière semaine de ce voyage devait être consacrée à la France, où M. Pompidou devait recevoir le chef du gouvernement du Québec.

OTTAWA (PC) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, ainsi que le chef de l'opposition aux Communes, M. Robert Stanfield, ont fait parvenir hier au gouvernement français leurs condoléances à l'occasion du décès du président français Georges Pompidou.

Le message du premier ministre fait part des vives condoléances du peuple canadien, "qui, uni au vôtre par la langue et par la culture, et plus encore par l'amitié, partage fraternellement le deuil de la France."

"A Madame Pompidou, douloureusement éprouvée, je vous demande de transmettre ma très grande sympathie et l'hommage de mon respect."

Pour sa part, le leader conservateur rend hommage à "cet homme d'État qui a consacré la plus grande partie de sa vie au service de son pays, en plus d'assumer sa très grande part de responsabilité sur le plan mondial".

LAVAL

Une nouvelle toponymie pour compléter la fusion

Laval, après dix ans d'existence, n'a pas encore complété sa fusion. Pour la réaliser définitivement, l'administration du maire Paiement entreprendra, entre autres mesures, la révision com-

plète du système de toponymie et fera ainsi disparaître les références aux 14 anciennes municipalités qui existent encore grâce aux noms des rues.

M. Lucien Paiement a déclaré, hier, devant les membres de la SSJB de Laval, qu'il était anormal et préjudiciable qu'il y ait dans cette ville huit "première avenue", plusieurs rues "François", deux "Place Verdi". Selon lui, quelque 600 rues devront changer de nom et environ 25,000 numéros civiques être modifiés, selon une nouvelle base de numérotage.

Il est important que Laval se donne des structures qui favoriseront son développement, a dit M. Paiement, et la révision du système toponymique doit se situer dans ce contexte. La nouvelle toponymie devra en outre refléter la réalité lavalloise, a-t-il précisé. Laval étant à majorité francophone, cet état de fait sera respecté, tout comme des sociétés anglophones l'ont fait en donnant aux centres commerciaux des noms français, comme le "Carrefour Laval" ou l'Hypermarché, et selon M. Paiement ces changements ne posent aucun problème.

Le maire de Laval a également défini quelques autres principes qui seront mis de l'avant dans la révision de la toponymie. Ainsi on donnera la priorité à une artère commerciale lorsqu'une rue résidentielle porte le même nom. Dans le cas de deux rues résidentielles, la priorité sera donnée à celle où il y aura le plus de résidents, ou encore le plus de propriétaires.

Le coût des changements qui seront apportés pourra être très élevé. M. Paiement l'évalue à quelque \$300,000 pour la municipalité, mais ces changements pourront engendrer des dépenses de l'ordre de \$2 millions pour les commerçants ou industriels ainsi que pour les institutions telles l'Hydro-Québec ou Bell Téléphone.

Le président de l'assemblée refuse la "motion-Leduc"

QUEBEC (PC) — S'appuyant sur le concept même des privilèges du Parlement, le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, a refusé d'accepter hier une motion du Parti québécois touchant le député de Taillon, M. Guy Leduc.

La motion, présentée par le leader parlementaire du PQ, Robert Burns, disait que l'offre d'argent faite par trois hommes de Montréal au député Leduc "constitue une violation des droits de l'Assemblée".

Cette offre, a-t-on révélé à l'enquête sur le crime organisé, avait été faite le 16 avril 1971 par MM. Jean-Jacques Côté, taverneur, Nicola Di Iorio, cabaretier et Frank D'Asti, en vue d'inciter M. Leduc à intervenir pour faire cesser les raids policiers contre une maison de jeu et remplacer l'officier de police responsable de ces raids.

Notant les deux règlements invoqués par M. Burns pour présenter sa motion, M. Lavoie a déclaré que "dans un cas comme dans l'autre, la procédure s'appuie sur des faits qui ne peuvent mettre les privilèges en cause, puisqu'ils sont relatifs à des actes d'ordre administratif et non parlementaire".

"L'Assemblée n'a pas d'autorité sur le député quand il agit à un autre titre que celui de législateur et de parlementaire," a-t-il dit.

Si on offre un présent à un député pour qu'il intervienne au sujet de problème administratif mais non de l'Assemblée comme corps législatif et délibérant, les privilèges de l'Assemblée nationale ne sont aucunement en cause, a dit M. Lavoie.

Le seraient si on offrait un présent à un député pour qu'il appuie ou qu'il combatte une loi.

"On ne relate rien qui énonce qu'il y a eu tentative de corruption pour influencer, de quelque façon que ce soit les travaux parlementaires, les délibérations de l'Assemblée, le vote d'un député.

"Dans les circonstances, je suis d'avis qu'il n'y avait pas matière à soulever la question de privilège encore moins à présenter une motion afin qu'action soit prise."

"La question de privilège en vertu de nos lois, notre tradition, de notre règlement, n'existe pas et la motion est irrégulière en elle-même," a conclu M. Lavoie.

Auparavant, il avait déclaré, au cours de son argumentation, qu'on pouvait dire, à la blague "que les privilèges de la Chambre ne s'étendent pas à la chambre à coucher du député".

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

CHARRON Charles V. A Montréal, le 1er avril 1974 à l'âge de 72 ans, est décédé Charles V. Charron, ex-principal à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal et organisateur de la paroisse du Très St-Redempteur, époux de Thérèse Picard. Outre son épouse, il laisse dans le deuil deux fils: André C.S.C. et Pierre, un frère Georges L. Charron. Les funérailles auront lieu vendredi le 5 avril. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 4955 rue Adam, coin Vau à 9 heures 45, pour se rendre à l'église du Très St-Redempteur où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les moines du mont Athos hissent le drapeau noir de la révolte

ATHÈNES (AFP) — Le drapeau noir flotte sur le monastère Esfigmonon, la forteresse monastique du onzième siècle érigée dans la presqu'île du Mont-Athos. Le prétexte de la révolte des moines est une affaire de calendrier — ils s'opposent à la date qui a été fixée pour Pâques — mais par delà il s'agit de la situation actuelle de l'Eglise de Grèce et de ses rapports avec le patriarche de Constantinople.

Autocéphale, n'ayant à sa tête qu'un archevêque et non un patriarche, l'Eglise de Grèce avait adopté, sous le gouvernement Georges Papadopoulos, une attitude particulièrement indépendante à l'égard du patriarcat oecuménique de Constantinople (Istanbul). L'archevêque Hieronymos, qui de notoriété publique était "l'archevêque des colonels", entendait diriger à sa guise, hors de tout contrôle spirituel de l'Eglise mère de Constantinople. Le 25 novembre 1973, le coup d'Etat contre M. Papadopoulos modifie cette orientation.

L'archevêque Hieronymos, contraint de démissionner, est remplacé par l'archevêque Seraphim, lié au nouveau président de la république, le général Phedon Ghizikis. Mgr Seraphim décide de mettre de l'ordre dans la hiérarchie: vingt-neuf évêques élus "en dehors des règles canoniques" depuis 1967, voient leur siège mis en balance. 20 d'entre eux ont été confirmés sous réserve d'un repentir par écrit. Mgr Seraphim, certain de l'appui dont il dispose en Grèce même, se rapproche simultanément de Constantinople.

Il se rend en visite "déférénte" au patriarcat du Phanar, où il est accueilli "fraternellement", tandis que les liens entre l'Eglise de Grèce et le patriarcat sont réaffirmés, de même que la primauté d'honneur de Constantinople est une fois de plus reconnue. L'accord qui est déposé stipule d'autre part que les sièges épiscopaux rattachés à la Grèce, après les deux guerres mondiales, relèvent "spirituellement" de Constantinople et avec eux, vingt monastères du haut lieu du monachisme orthodoxe qui est le Mont Athos. Certains de l'appui d'Athènes, le patriarche de Constantinople a frappé récemment d'interdit deux higoumènes et plusieurs moines du Mont Athos, partisans du calendrier Julien, que l'Eglise avait rejeté en 1924 pour le calendrier grégorien. En arrière plan, se profile le problème de l'œcuménisme.

Le patriarche Athenagoras, avant sa mort, avait esquissé un mouvement prudent de rapprochement avec Rome. Il n'en avait pas fallu plus pour que l'Eglise de Grèce, dirigée par l'archevêque Hieronymos, se montre réticente, et plus encore les farouches gardiens de la tradition que sont les fidèles du vieux calendrier, parmi eux les moines et les higoumènes du Mont Athos, frappés d'interdiction par le patriarche et plusieurs dizaines de leurs partisans, qui sont assiégés par la gendarmerie depuis deux jours, jusqu'à ce qu'ils se soumettent ou se démettent.

ATHÈNES (d'après Reuter) — L'ancien premier ministre grec Panayotis Kanellopoulos, qui est aussi le chef du parti de l'Union nationale radicale, a pressé l'actuel gouvernement d'Athènes de fermer et de détruire le camp de prisonniers de l'île de Yaros, dont l'existence "est parfaitement inhumaine".

M. Kanellopoulos, qui fut premier ministre en 1967, a précisé que parmi les nombreux prisonniers de ce camp, se trouvait le leader du parti de l'Union du Centre, Georges Mavros, 63 ans, qui fut arrêté à la fin mars pour avoir approuvé la décision du gouvernement britannique d'annuler la visite de deux unités de la Royal Navy en Grèce, en signe de désaccord envers l'actuel régime.

Les étudiants éthiopiens dénoncent le laisser-aller du gouvernement devant les ravages de la famine

ADDIS ABEBA (par Reuter et AFP) — Les étudiants de l'Université d'Addis Abeba ont demandé hier au gouvernement éthiopien de décréter l'état d'urgence dans l'ensemble du pays, pour combattre la famine provoquée par la sécheresse dans le sud du pays, et ont demandé également que soit mis un terme aux arrestations des militaires activistes.

Les étudiants, qui avaient été dispersés à coups de matraques par la police, lundi, lors d'une manifestation antigouvernementale, ont fait la

grève des cours hier et se sont rassemblés dans une grande salle de l'université, pour choisir leurs représentants syndicaux. Pendant la réunion, des policiers montaient la garde dans des camions stationnés dans des champs, à proximité.

Selon les étudiants éthiopiens, des milliers de paysans meurent de faim dans des villages éloignés du sud de l'Éthiopie. Ils ont dénoncé les informations minimisant la gravité de la situation. Si, dans

les villages proches des routes, les souffrances sont supportables, disent-ils, il n'en est pas de même dans les villages éloignés dans les montagnes, loin des routes, où les populations subissent une famine terrible.

Les étudiants ont demandé que le gouvernement mette un terme aux arrestations des membres des forces militaires et de la police qui luttent pour imposer des réformes politiques, notamment la redistribution des terres. Les étudiants ont demandé en particulier que

le gouvernement ordonne le retrait des parachutistes qui encerclent la principale base aérienne éthiopienne, à Debre Zeit, à une trentaine de miles au sud-est d'Addis Abeba. Ces parachutistes montent une garde renforcée autour de la base depuis plusieurs jours.

La troisième demande des étudiants de l'université d'Addis Abeba porte sur les exécutions sommaires dans le sud du pays, où plusieurs étudiants et plus de 20 paysans ont été tués par balles ou poignardés au cours d'incidents récents. Ils ont réclamé également la révocation de plusieurs gouverneurs généraux dans le sud du pays, qui, estiment-ils, ont fait preuve d'une brutalité inutile à l'égard des manifestants.

On apprend d'autre part qu'en province, deux manifestations se sont produites lundi. La première a eu lieu à Goba (300 km au sud-est d'Addis Abeba). Des policiers ont manifesté contre leurs conditions de travail et exigé des augmentations de salaire. Contrairement à certaines informations, il n'y a pas eu de fusillades, les policiers contestataires se sont bornés à présenter une pétition aux autorités de la ville.

L'autre manifestation s'est déroulée à Adi Ougri, entre

Asmara et Axum. Les manifestants réclamaient la destitution du gouverneur de province et des principales autorités provinciales. Des renforts de police ont été envoyés dans cette petite localité mais aucune violence n'est signalée.

Ces manifestations sporadiques qui se poursuivent en province confirment l'impression générale selon laquelle l'agi-

tation a maintenant gagné, avec un certain décalage, les milieux ruraux. On ne peut en aucun cas toutefois parler de révolte généralisée dans les campagnes.

D'autre part on est toujours sans nouvelle, des cinq prospecteurs américains et canadiens détenus par le Front de libération de l'Érythrée depuis une semaine.

Belfast appelle la population à coopérer au maintien de la paix

BELFAST (AFP) — Devant la nouvelle vague de violence qui sévit en Irlande du Nord, l'exécutif de la province a lancé, hier un vibrant appel à la population l'invitant à coopérer avec les forces de l'ordre pour assurer la paix civile.

Ainsi, l'exécutif, au sein duquel siègent protestants et catholiques modérés, estime notamment, dans cette déclaration, que "la meilleure façon de venir à bout de la violence est d'assurer le fonctionnement normal de la légalité". Mais, ajoute l'exécutif, "ce processus ne peut être efficace que dans la mesure où chaque citoyen accepte un engagement personnel, celui d'être vigilant et d'empêcher que son quartier, sa maison, sa rue ne soient utilisés par les auteurs d'attentats".

L'exécutif condamne aussi bien les extrémistes protestants que catholiques. D'autre part, pour la deuxième journée consécutive, une vaste opération de "recherches" a été engagée par l'armée britannique. Après avoir encerclé et minutieusement fouillé le quartier Ormeau de Belfast lundi, l'armée a ratissé plusieurs hectares du comté de Londonderry. Douze personnes ont été interrogées puis relâchées. L'opération de Belfast toutefois avait permis la découverte de quelques caches d'armes.

Pétrole et matières premières à l'ordre du jour à Kampala

(par l'AFP) — Les ministres des Affaires étrangères africains réunis à Kampala ont adopté hier l'ordre du jour de la 22ème session du conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui comprend 28 points.

Parmi les sujets les plus importants figurent le Proche-Orient, le pétrole et la conférence de l'ONU sur les matières premières.

Le rapport du comité des

sept nations créé lors de la réunion extraordinaire de l'OUA en novembre 1973, sera examiné. Ce comité avait été chargé de négocier avec les pays de la Ligue arabe un prix avantageux pour les fournitures de pétrole à l'Afrique. Il n'avait obtenu qu'un fonds de secours au capital de 200 millions de dollars et la création d'une banque de développement industriel et agricole au capital de 1.000 millions de dollars.

De leur côté certains délégués arabes à la conférence estiment que les pays africains finiront par obtenir des pays arabes producteurs de pétrole la création d'un fonds de compensation qui permettrait d'atténuer les effets de la facture de 600 millions de dollars supplémentaires qu'ils auront à payer pour leurs importations de pétrole.

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSILLON LE DISQUE

- 56960 - BEETHOVEN - Symphony No. 6 "Pastorale" - Otto Klemperer
- 57810 - A. CHOPIN RECITAL - Guilem Noves, Piano
- 58520 - GRIGI - Piano Concerto: FALLA: Gardens of Spain - Noves
- 58940 - SCHUBERT - Impromptu Op. 90 & Op. 142 - Hoebler
- 510000 - BEETHOVEN - Symphony No. 9 "Choral" - Horenstein
- 510220 - RIMSKY-KORSAKOV - Scheherazade - Perle
- 510420 - LISZT - Piano Concerto Nos. 1 & 2 - Brendel, Piano
- 510700 - BEETHOVEN - Symphony No. 3 "Eroica" - Horenstein
- 510770 - BACH - Italian Concerto, Toccata & Fugue, etc. - Elner, Harps
- 510810 - DVORAK - "New World" Symphony - Horenstein
- 510970 - BEETHOVEN - Symphonies 7 & 8 - Rasmussen
- 511010 - MOZART - Piano Concerto Nos. 19 & 20 - Ingrid Hoebler
- 511110 - MOZART - Clarinet Concerto & Quintet - Jos. M. Horenstein
- 511170 - BEETHOVEN - Violin Concerto; 2 Violin Romances - Lautenbacher
- 511440 - BACH - Toccata & Fugue, & Chorale Preludes, etc. - Kraft, Organ
- 511480 - VIVALDI - 4 Seasons - Biffoli, Accademici di Milano
- 511540 - BACH - Violon Concerto - Lautenbacher & Vahlzoll
- 511920 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 5 "Emperor" - Guilem Noves
- 511970 - CHOPIN - Waltzes - Ingrid Hoebler

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$11.49
12" MICROSILLON L'ALBUM

- 5003 - SCHUBERT - Quartets, Vol. II - Endres Qt. (Some)
- 5006 - SCHUBERT - Quartets, Vol. III - Endres Qt. (Some)
- 5009 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. I - Wuehrer
- 5010 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. II - Wuehrer
- 5011 - SCHUBERT - Piano Sonatas, Vol. III - Wuehrer
- 5016 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. I - Endres Qt.
- 5017 - BEETHOVEN - Violin Sonatas, Vol. I - Rosand & Fliesser
- 5018 - BEETHOVEN - Violin Sonatas, Vol. II - Rosand & Fliesser
- 5019 - BARTOK - String Quartets - Ramey Qt.
- 5027 - BUSTHEIDE - Organ Music, Vol. I - Kraft
- 5028 - BUSTHEIDE - Organ Music, Vol. II - Kraft
- 5029 - BUSTHEIDE - Organ Music, Vol. III - Kraft
- 5031 - VIVALDI - La Stravaganza - Reinhardt
- 5038 - CORELLI - Concerti Grossi, Op. 5 - Eckenstein
- 5040 - LOCATELLI - Art of the Violin, Vol. I - Lautenbacher
- 5041 - LOCATELLI - Art of the Violin, Vol. II - Lautenbacher
- 5042 - BRAHMS & SCHUMANN - String Quartets - Kohan Qt.
- 5043 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. III - Lowenguth Qt.
- 5044 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. III - Lowenguth Qt.
- 5045 - BEETHOVEN - String Quartets, Vol. IV & Piano Qts. Lowenguth Qt.
- 5046 - MOZART - Works for Violin & Piano, Vol. I - Pauk & Franki
- 5047 - MOZART - Works for Violin & Piano, Vol. II - Pauk & Franki
- 5048 - MOZART - Chamber Music for Winds
- 5049 - DVORAK - Chamber Music, Vol. I - Kohan Qt.
- 5050 - DVORAK - Chamber Music, Vol. II - Kohan Qt.
- 5051 - DVORAK - Chamber Music, Vol. III - Kohan Qt.
- 5052 - BIBER - 16 Violin Sonatas, Vol. I - Berkshire Qt. Sander
- 5053 - BEETHOVEN - Trios for Violin, Cello & Piano, Vol. I - Mannheim Trio
- 5054 - BEETHOVEN - Trios for Violin, Cello & Piano, Vol. II - Mannheim Trio
- 5055 - HAYDN - String Quartets, Vol. I - Dekany Qt.
- 5056 - HAYDN - String Quartets, Vol. II - Dekany Qt.
- 5059 - HAYDN - String Quartets, Vol. III - Dekany Qt.
- 5061 - HAYDN - String Quartets, Vol. IV - Dekany Qt.
- 5062 - HAYDN - String Quartets, Vol. V - Dekany Qt.
- 5063 - HAYDN - String Quartets, Vol. VI - Dekany Qt.
- 5066 - MOZART - Four-Hand Piano Music (Some)
- 5067 - BACH - Brandenburg Concerti, Violin Concerti - Kehr
- 5068 - MOZART - Piano Trios - Mannheim Trio
- 5069 - SCHUBERT - Music for Violin & Piano
- 5071 - DVORAK - Chamber Music, Vol. I - Dunko Trio
- 5072 - FETTERMAN VIRGIL MUSIC - Selections - Payne
- 5073 - HAYDN - Sonatas for Clarinet, Vol. I - Neumeier
- 5074 - HAYDN - Sonatas for Clarinet, Vol. II - Kyriakou
- 5075 - HAYDN - Sonatas for Clarinet, Vol. III - Kyriakou
- 5076 - HAYDN - Sonatas for Clarinet, Vol. IV - Galling
- 5077 - BEETHOVEN - Chamber Music for Flute - Ramey
- 5078 - BRAHMS - Chamber Music for Winds
- 5079 - BEETHOVEN - Quintets & Sextets - Endres, H. ungarion, So. Ger. Qnts.
- 5080 - BEETHOVEN - Chamber Music for Winds - Stuttgart Wind Ensemble
- 5081 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. I - European Qt.
- 5082 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - European Qt.
- 5083 - TCHAIKOVSKY - Quartets & Sextet - Copenhagen Quartet
- 5084 - Brahms - String Quartets & Sextets - Austrian Quartet
- 5085 - MENDELSSOHN - Chamber Music, Vol. II - Trio Bel Arte et

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSILLON LE DISQUE

- 512270 - BRAHMS - Symphony No. 4 - Schmidt-Isserstedt
- 512330 - BACH - 2 and 3-Part Inventions - Galling, Harpsichord
- 512510 - MOZART - "Jupiter" Symphony - HAYDN: "Surprise" Symphony
- 512530 - BEETHOVEN - Pathétique, Appassionata, Moon
- 512740 - MOZART - Requiem - Bader, Conductor
- 512970 - ST. SAENS - Symphony No. 3, Op. 78 - Asma, Benzi
- 513060 - BEETHOVEN - Piano Concerto Nos. 2 & 3 - Wuehrer
- 513070 - BEETHOVEN - Piano Concerto No. 1 - Rando-Wuehrer
- 513100 - MOZART - Sym. No. 40, SCHUBERT: "Unfinished" Sym.
- 513120 - VIVALDI - Concerti for Bassoon, Flute, Oboes, Clarinet
- 513180 - RED ARMY ENSEMBLE - Song of Volga Boatmen, Trunka, etc.
- 513200 - STRAVINSKY - Rite of Spring - Horenstein
- 513220 - THE COSSACKS OF THE VOICIA - Tripoliqt
- 513240 - DVORAK - Slavonic Dances Op. 46 & 72 (Selections)
- 513300 - BRAHMS - Symphony No. 3 - Balm
- 513310 - BEETHOVEN - Symphony No. 4 - Krips
- 513400 - TCHAIKOVSKY - Symphony No. 6 "Pathétique" - Hultner
- 513410 - BACH - Piano Conc. No. 1 - Richter
- 513430 - A SPANISH FIESTA - Carlos Mariscal
- 513450 - CARLOS MONTAÑA - Guitar Selections
- 514040 - HANDEL - Water Music - Telemann Society
- 515040 - THE COSSACKS - Hungarian Dances - Horvath
- 515070 - RED ARMY ENSEMBLE - Kalinka, Snow Flakes, etc.
- 515080 - LES INDIOS TABA-JARAS - Folk Songs of Latin America (SOPR. 51133)
- 516150 - BEETHOVEN - Violin Concerto - David Oistrakh
- 516160 - TCHAIKOVSKY/MENDELSSOHN - Violin Concerti - Oistrakh
- 516430 - BACH - Brandenburg Concerti - Gunter Kehr
- 516440 - BACH - Brandenburg Concerti - Gunter Kehr
- 516450 - ELVIRA MADRIGAL - (Themes from Film) MOZART Piano Conc. in C, 3 VIVALDI Violin Vols.

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSILLON LE DISQUE

- 5190 - schoenberg - 4 String Quartets - Kohan & Ramey Quartets
- 591 - SCHUMANN & BRAHMS - Piano Trios - Trio Bel Arte & Mannheim Trio
- 592 - BRAHMS - 3 Piano Quartets - Eastman Quartet
- 595 - HAYDN - String Quartets, Vol. VII - The Fine Arts Quartet
- 596 - HAYDN - String Quartets, Vol. VIII - The Fine Arts Quartet
- 597 - HAYDN - String Quartets, Vol. IX - The Fine Arts Quartet
- 598 - HAYDN - String Quartets, Vol. X - The Fine Arts Quartet
- 599 - BEETHOVEN - String Trios - Bell Arte Trio
- 5100 - FAURE - Piano Quartet & Quintet, String Trio & Quartet
- 5101 - schuets - Oratorio, Magnificat, Christmas Story, Vol. I
- 5102 - schuets - The 3 Psalms Concert, Op. 10
- 5103 - schuets - Sacred & Secular Works, Vol. III - Gregg Smith Singers
- 5118 - MOZART - Early Symphonies, Vol. I - Kehr
- 5118 535 - Bach Handel - Flute Sonatas, Minis, Duettoes, Hute-Kelley Jones Harpsichord Johann Kleck cello
- 5118 586 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. I
- 5118 587 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. II
- 5118 588 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. III
- 5118 589 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. IV
- 5118 590 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. V
- 5118 591 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. VI
- 5118 592 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. VII
- 5118 593 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. VIII
- 5118 594 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. IX
- 5118 595 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. X
- 5118 596 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XI
- 5118 597 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XII
- 5118 598 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XIII
- 5118 599 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XIV
- 5118 600 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XV
- 5118 601 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XVI
- 5118 602 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XVII
- 5118 603 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XVIII
- 5118 604 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XIX
- 5118 605 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XX
- 5118 606 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXI
- 5118 607 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXII
- 5118 608 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXIII
- 5118 609 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXIV
- 5118 610 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXV
- 5118 611 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXVI
- 5118 612 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXVII
- 5118 613 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXVIII
- 5118 614 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXIX
- 5118 615 - Reges - Complete Chamber Music, Vol. XXX

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSILLON LE DISQUE

- 5443 - BACH - Organ Music, Vol. III - Kraft
- 5444 - BACH - Organ Music, Vol. IV - Kraft
- 5445 - BACH - Organ Music, Vol. V - Kraft
- 5446 - BACH - Organ Music, Vol. VI - Kraft
- 5447 - TELEMAN - 36 Fantasies - Joseph Payne, Harpsichord
- 5448 - COUPERIN - Music for Harpsichord - Curtis
- 5449 - NIELSEN - Piano Music, Vol. I - Kram & Marcano
- 5450 - WEBER - Piano Music, Vol. I - Kram & Marcano
- 5451 - WEBER - Piano Music, Vol. II - Kram
- 5452 - LISZT - 19 Hungarian Rhapsodies - Kram
- 5453 - LISZT - Piano Music, Vol. I - Kram
- 5454 - LISZT - Piano Music, Vol. II - Kram
- 5455 - TCHAIKOVSKY - Piano Music, Vol. I - Poni
- 5456 - rachmaninoff - Piano Music, Vol. I - Poni
- 5457 - GRIEG - Piano Music, Vol. I - Mouna
- 5458 - GRIEG - Piano Music, Vol. II - Mouna
- 5459 - tchakovsky - Piano Music, Vol. II - Poni
- 5461 - Scriabin - 13 Piano Sonatas, Piano
- 5464 - MESSIAEN - Catalogue d'Oiseaux - Oliveira Corvalho & Records - Extra Record at No. 40
- 5465 - LISZT - Piano Music, France Vol. I
- 5466 - LISZT - Piano Music, France Vol. II
- 5467 - LISZT - Piano Music, France Vol. III
- 5468 - LISZT - Piano Music, France Vol. IV
- 5469 - LISZT - Piano Music, France Vol. V
- 5470 - LISZT - Piano Music, France Vol. VI
- 5471 - LISZT - Piano Music, France Vol. VII
- 5472 - LISZT - Piano Music, France Vol. VIII
- 5473 - LISZT - Piano Music, France Vol. IX
- 5474 - LISZT - Piano Music, France Vol. X
- 5475 - LISZT - Piano Music, France Vol. XI
- 5476 - LISZT - Piano Music, France Vol. XII
- 5477 - LISZT - Piano Music, France Vol. XIII
- 5478 - LISZT - Piano Music, France Vol. XIV
- 5479 - LISZT - Piano Music, France Vol. XV
- 5480 - LISZT - Piano Music, France Vol. XVI
- 5481 - LISZT - Piano Music, France Vol. XVII
- 5482 - LISZT - Piano Music, France Vol. XVIII
- 5483 - LISZT - Piano Music, France Vol. XIX
- 5484 - LISZT - Piano Music, France Vol. XX
- 5485 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXI
- 5486 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXII
- 5487 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXIII
- 5488 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXIV
- 5489 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXV
- 5490 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXVI
- 5491 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXVII
- 5492 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXVIII
- 5493 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXIX
- 5494 - LISZT - Piano Music, France Vol. XXX

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSILLON LE DISQUE

- 5119 - MOZART - Early Symphonies, Vol. II - Kehr
- 5120 - MOZART - Early Symphonies, Vol. III - Kehr
- 5121 - MOZART - Symphonies, Vol. IV - Kehr
- 5122 - MOZART - Symphonies, Vol. V - Kehr
- 5123 - MOZART - Symphonies, Vol. VI - Kehr
- 5124 - MOZART - Symphonies, Vol. VII - Kehr
- 5125 - MOZART - Symphonies, Vol. VIII - Kehr
- 5126 - MOZART - Symphonies, Vol. IX - Kehr
- 5127 - MOZART - Symphonies, Vol. X - Kehr
- 5128 - MOZART - Symphonies, Vol. XI - Kehr
- 5129 - MOZART - Symphonies, Vol. XII - Kehr
- 5130 - MOZART - Symphonies, Vol. XIII - Kehr
- 5131 - MOZART - Symphonies, Vol. XIV - Kehr
- 5132 - MOZART - Symphonies, Vol. XV - Kehr
- 5133 - MOZART - Symphonies, Vol. XVI - Kehr
- 5134 - MOZART - Symphonies, Vol. XVII - Kehr
- 5135 - MOZART - Symphonies, Vol. XVIII - Kehr
- 5136 - MOZART - Symphonies, Vol. XIX - Kehr
- 5137 - MOZART - Symphonies, Vol. XX - Kehr
- 5138 - MOZART - Symphonies, Vol. XXI - Kehr
- 5139 - MOZART - Symphonies, Vol. XXII - Kehr
- 5140 - MOZART - Symphonies, Vol. XXIII - Kehr
- 5141 - MOZART - Symphonies, Vol. XXIV - Kehr
- 5142 - MOZART - Symphonies, Vol. XXV - Kehr
- 5143 - MOZART - Symphonies, Vol. XXVI - Kehr
- 5144 - MOZART - Symphonies, Vol. XXVII - Kehr
- 5145 - MOZART - Symphonies, Vol. XXVIII - Kehr
- 5146 - MOZART - Symphonies, Vol. XXIX - Kehr
- 5147 - MOZART - Symphonies, Vol. XXX - Kehr

VOX PRIX SUGG. DU MANUFACTURIER \$3.49
12" MICROSILLON LE DISQUE

- 5148 - MOZART - Early Symphonies, Vol. II - Kehr
- 5149 - MOZART - Early Symphonies, Vol. III - Kehr
- 5150 - MOZART - Early Symphonies, Vol. IV - Kehr
- 5151 - MOZART - Early Symphonies, Vol. V - Kehr
- 5152 - MOZART - Early Symphonies, Vol. VI - Kehr
- 5153 - MOZART - Early Symphonies, Vol. VII - Kehr
- 5154 - MOZART - Early Symphonies, Vol. VIII - Kehr
- 5155 - MOZART - Early Symphonies, Vol. IX - Kehr
- 5156 - MOZART - Early Symphonies, Vol. X - Kehr
- 5157 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XI - Kehr
- 5158 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XII - Kehr
- 5159 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XIII - Kehr
- 5160 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XIV - Kehr
- 5161 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XV - Kehr
- 5162 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XVI - Kehr
- 5163 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XVII - Kehr
- 5164 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XVIII - Kehr
- 5165 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XIX - Kehr
- 5166 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XX - Kehr
- 5167 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXI - Kehr
- 5168 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXII - Kehr
- 5169 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXIII - Kehr
- 5170 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXIV - Kehr
- 5171 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXV - Kehr
- 5172 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXVI - Kehr
- 5173 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXVII - Kehr
- 5174 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXVIII - Kehr
- 5175 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXIX - Kehr
- 5176 - MOZART - Early Symphonies, Vol. XXX - Kehr

DEUTSCHE GRAMMOPHON 599 le disque
Prix Sugg. \$7.98 — GRAVURE UNIVERSELLE



Aide financière aux entreprises

Nos représentants seront aux endroits ci-dessous:

JEUDI, le 4 avril 1974
de 9:00 A.M. à 5:00 P.M.

- MONTREAL-EST**
Renald Bergeron &
Luc Provencher,
Ramada Inn,
5500 Est, Sherbrooke,
Tél.: 256-9011
- PLACE-FRONTENAC**
Jacques Cloutier &
Michel Lapointe,
2600 Est, Ontario,
Tél.: 878-9571
- LACHINE**
Frank Prud'Homme &
Marc Taillon,
Hôtel de Ville,
1800 St-Joseph,
Tél.: 637-4411
- HUNTINGDON**
Gilles Lapiere,
Hôtel de Ville,
16, rue Prince,
Tél.: 264-5305
- CHATEAUGUAY**
Denis Couture,
Motel Rustik,
57, St-Jean-Baptiste,
Tél.: 691-3100
- N.D.G. - WESTMOUNT**
Neville Ragbir &
Michael Breeze,
Motel Belvedere,
7250 boul. Mt-Toronto,
Tél.: 481-8121
- VERDUN - LASALLE**
Gilles Léonard,
Hôtel de Ville,
4555 Verdun, Verdun,
Tél.: 769-2701
- ST-JEAN**
Jean-Charles St-Cyr,
Hôtel National,
185, Place Jacques Cartier,
Tél.: 346-6819
- SNOWDON-CTE DES NEIGES**
V. McDonnell,
Seaway Capri Motel,
6445 Boul. Décarie,
Tél.: 739-2771

En tout temps, vous pouvez communiquer avec un représentant de notre compagnie aux adresses suivantes:

- 800 Place Victoria,
Suite 1,008,
Montréal, P.Q.
H4C 1C8
Tél.: 878-9571
- 2600 Est, Ontario,
Suite 205,
Montréal, P.Q.
H2K 4K4
Tél.: 878-9571

La question n'est pas de savoir si Nixon comparaitra mais quand le procès aura lieu

WASHINGTON (par AFP) — La Maison-Blanche a manifesté hier son étonnement devant la multiplication de déclarations de membres du Congrès prédisant la mise en accusation du président Richard Nixon par la Chambre des représentants.

La perspective d'un vote de la Chambre en faveur d'un procès en destitution du chef de l'exécutif ne cesse de se renforcer, à en croire certains des membres du Congrès les mieux informés de l'état d'esprit de leurs collègues.

Comme l'avait fait la semaine dernière M. Mike Mansfield, le chef de la puissante commission des votes et des moyens de la Chambre, vient d'assurer qu'il n'y a dans son esprit "aucun doute" sur l'existence à la Chambre d'une majorité prête à voter pour une procédure de destitution de M. Nixon en raison de l'affaire du Watergate.

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Gerald Warren, s'est étonné hier du caractère inhabituel de telles déclarations faites avant même que les représentants aient voté.

La commission judiciaire de la Chambre, qui enquête sur l'opportunité d'une procédure de destitution, prévoit de parvenir à la mi-juin à ses conclusions, qui doivent ensuite être soumises à la Chambre. Si les représentants le recommandent, le procès de M. Nixon devrait alors s'ouvrir devant le Sénat, mais M. Mills pense qu'il n'existe pas, dans cette assemblée, la majorité des deux tiers requise pour la destitution du président.

Pour la presse américaine, la question n'est plus de savoir s'il y aura un procès en destitution du président Nixon au Congrès, mais simplement de prévoir quand il commencera et combien de temps il durera.

L'hebdomadaire Time publie cette semaine un calendrier du procès en destitution allant du 30 mai à la fin du mois de septembre. Selon ce scénario, la commission judiciaire de la Chambre des représentants voterait la mise en accusation du président avant le 30 mai.

Il faudrait ensuite environ trois semaines à la Chambre pour examiner cette recommandation et prendre sa décision. Si la Chambre vote la mise en accusation du président avant la fin du mois de juin, le procès de destitution pourrait commencer devant le Sénat un mois plus tard, avant la fin juillet et Time prévoit qu'il durera jusqu'à la fin septembre.

Mais le New York Times et le Washington Star-News prévoient que la commission judiciaire de la Chambre se prononcera sur l'opportunité de poursuivre le président vers le 15 juin et non plus avant le 30 mai. Le calendrier de Time se trouverait ainsi retardé d'au moins deux semaines et le procès du président ne serait pas terminé avant la mi-octobre.

Afin de prévenir une paralysie totale de la présidence, M. Mills souhaite que le chef de l'exécutif démissionne. M. Mills est aussi vice-président de la commission parlementaire conjointe, qui doit ouvrir aujourd'hui à huis clos le dossier fiscal de M. Nixon.

Selon le Washington Post, les avocats du président ont décidé d'engager une nouvelle bataille auprès de la commission, dont les conclusions risquent d'accroître l'embarras du chef de l'exécutif.

M. Nixon a bénéficié d'une exemption fiscale de plus de \$500,000 et la commission conjointe s'intéresse en outre aux impôts sur les gains capitaux revenant au président à la suite de l'achat de sa résidence de San Clemente.

M. Nixon, cependant, tente de garder la barre simultanément sur une administration dont le crédit est mis en question et sur le parti républicain, de plus en plus inquiet au sujet des élections législatives de novembre.

Il a réuni hier matin, pendant deux heures, 18 dirigeants républicains des deux chambres pour passer en revue les grands dossiers qui, selon son porte-parole, ne sont pas traités avec la rapidité qu'ils méritent par le Congrès, en majorité démocrate.

Mais la fragilité de la position du pré-

sident a été illustrée par un commentaire du chef-adjoint de la minorité républicaine au Sénat, M. Robert Griffin, à l'issue de cette réunion. Le président a été invité à se rendre dans le Michigan, pour appuyer M. James Sparling, candidat républicain dans une élection partielle à la Chambre des représentants à la mi-avril. M. Griffin a reconnu que l'opportunité d'une visite présidentielle était discutable.

La présence du chef du Parti républicain à cette occasion, si elle peut avoir des conséquences positives dans certains domaines, risque d'avoir des effets néfastes dans d'autres, a-t-il dit. Le Parti républicain a perdu depuis deux mois trois élections partielles, et, notamment, dans le Michigan, le siège qu'occupait M. Gerald Ford avant sa nomination à la vice-présidence.

Par ailleurs, M. Donald Nixon, frère du président Richard Nixon, a comparu hier au procès de MM. John Mitchell, ancien procureur général et Maurice Stans, ancien secrétaire au Commerce, accusés d'avoir accepté en 1972 une contribution illégale de 200,000 dollars du financier Robert Vesco pour la campagne électorale du président.

Selon l'accusation, MM. Mitchell et Stans devaient, en échange de ce versement, chercher à étouffer une enquête de la commission fédérale de contrôle des bourses et des valeurs (SEC) sur les activités de M. Vesco.

Témoignant pour le ministère public, M. Donald Nixon a déclaré que Me Howard Cerny, un avocat représentant M. Vesco, l'avait contacté pour lui demander de remettre au président un message le mettant en garde contre les conséquences de l'enquête menée par la SEC qui risquait de révéler l'existence de la contribution illégale.

M. Donald Nixon a ajouté qu'il avait répondu qu'il n'était pas question qu'il parle à son frère de l'affaire Vesco et qu'il valait mieux que Me Cerny s'adresse directement à M. Mitchell qui dirigeait alors la campagne présidentielle. Il a également précisé qu'il ignorait si Me Cerny

avait par la suite contacté M. Mitchell.

Au cours du contre-interrogatoire par la défense, M. Donald Nixon a confirmé que son fils, Donald junior, 26 ans, travaillait à l'époque pour l'organisation Vesco. Le jeune homme, en fait, lui avait téléphoné quelques jours après l'élection triomphale de M. Nixon et lui avait ensuite demandé de parler à M. Vesco qui se trouvait au bout du fil.

Au sujet de cette conversation, M. Donald Nixon a déclaré que M. Vesco lui avait demandé de le mettre en rapport avec M. Mitchell. Il avait refusé, dit-il, de se mêler de cette affaire mais M. Vesco lui avait par la suite envoyé une lettre qui était néanmoins parvenue à M. Mitchell. M. Donald Nixon a souligné qu'il n'était pas au courant du contenu de la lettre à l'ancien procureur général.

Selon des témoins qui avaient précédé M. Donald Nixon, la lettre de M. Vesco menaçait, en fait, de révéler l'existence de sa contribution, si la SEC n'abandonnait pas son enquête sur ses activités.

Le général Elazar invité à démissionner

TEL AVIV (par l'AFP) — Le chef de l'état-major israélien, le général David Elazar, a été convoqué dans la nuit au bureau du premier ministre, Mme Golda Meir, où se tenait depuis le début de la soirée une réunion extraordinaire du gouvernement. Il a quitté la réunion peu après.

On estime qu'il a été demandé au chef d'état-major de remettre sa démission à la suite du premier rapport de la commission Agranath qui le met très gravement en cause.

Le rapport, qui a été rendu public hier soir à Tel Aviv, ajoute que le premier ministre, Mme Golda Meir, n'est pas responsable des échecs enregistrés aux premiers jours de la guerre. Le général Moshe Dayan, ministre de la Défense, n'est, selon ce rapport, que "partiellement responsable". Les enquêteurs de la commission précisent en effet que le général Dayan n'a pas pu agir en toute connaissance de cause mais sur la foi des informations qui lui étaient transmises par le chef des services de renseignements de l'armée et par le chef de l'état-major israélien.

La commission rappelle que le général Shmuel Gonen, commandant du front-sud, a été suspendu jusqu'à la fin de l'enquête.

La commission Agranath, chargée d'enquêter sur les négligences et sur la conduite de la guerre d'octobre, est dirigée par le président de la Cour suprême, M. Simon Agranath. On croit savoir que les attendus sont tels que le voyage à l'étranger du ministre des Finances, M. Pinhas Sapir, qui était prévu hier, a été annulé.

La commission Agranath a notamment entendu depuis quatre mois et demi les témoignages de Mme Golda Meir, du ministre de la Défense, le général Moshe Dayan, du chef d'état-major, le général David Elazar, et des membres de l'état-major.

Les travaux de la commission doivent se poursuivre jusqu'à la mi-mai mais ce premier rapport révèle les principaux faits mis à jour par l'enquête.

Amnesty écrit à Ernesto Geisel

LONDRES (AFP) — Amnesty International a demandé au général Geisel, nouveau président brésilien, la libération de tous les prisonniers politiques détenus au Brésil.

Dans une lettre adressée au général Geisel à l'occasion du dixième anniversaire du coup d'Etat militaire, le 10 avril prochain, l'organisation internationale exprime l'espoir que les droits civiques supprimés à des milliers d'opposants seront rétablis. Un document sur 210 prisonniers politiques et suspects "morts dans des circonstances mystérieuses alors qu'ils étaient sous la garde de la police" a été joint à la lettre.

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

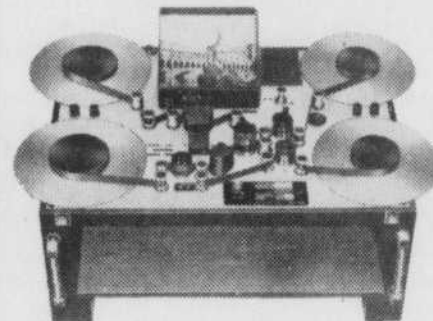


L'arrivée du jeune frère de M. Nixon, Donald (à droite), à son arrivée hier à la cour fédérale de New York. (Téléphoto AP)

AUX RESPONSABLES DE L'AUDIO-VISUEL

LA SOLUTION IDÉALE POUR SYNCHRONISATION ET MONTAGE

La MINIMOVI PREVOST 16mm PORTATIVE



- Classe professionnelle - 110V.60C.24 f/s
- 4 plateaux 900 pieds-projection directe
- Servo-moteur différentiel son/image
- Dégageage facile des bobines du train
- Accepte bobines ou rouleaux de 900'

- Une piste audio-visuelle avec son magnétique ou optique et une piste audio magnétique centrale et latérale
- Compteur minute-seconde ou pied
- VITESSES normales par photographie et rapide
- Commande bouton-poussoir et lampe d'inspection
- Muni de ventilation à la projection du film.

Équipement complet pour l'éclairage professionnel IANIRTRAN pour le film et la photographie

Technique du SON et du FILM

CINETEKNICA INC.

M. Sem Bartoc
6900, rue St-Denis, Montréal H2S 2S2
Téléphone: 279-4536

Le Golan reste chaud mais Dayan n'appréhende pas de crise sérieuse

TEL AVIV (AFP) — Les tirs d'artillerie et de chars entre forces israéliennes et syriennes se sont poursuivis durant toute la journée jusqu'à 16 heures à annoncé le porte-parole militaire israélien.

Les tirs syriens se sont concentrés dans la région sud de la poche occupée par Israël durant la guerre d'octobre, ainsi qu'au sud du Golan et ont progressivement étendu leur portée et leur intensité. Il n'y a pas eu de victimes du côté israélien, a précisé le porte-parole.

Cependant, les Etats-Unis se sont déclarés préoccupés par la poursuite des combats en-

tre Israël et la Syrie sur les hauteurs de Golan et ont exprimé la crainte que cela contrarie la médiation de paix qu'ils ont entreprise.

"Nous observons la situation très attentivement et nous avons conscience de ses implications pour nos efforts de paix", a dit M. John King, porte-parole du département d'Etat. M. King a exprimé l'espoir que les combats sporadiques qui durent depuis trois semaines n'entraîneraient pas une véritable reprise des hostilités entre les deux pays.

De son côté, M. Moshe Dayan, ministre israélien de la Défense qui a regagné hier Israël a déclaré que ses interlocuteurs américains comme lui-même ne croyaient pas que la situation sur le front syro-israélien se transformerait en une crise sérieuse.

Evoquant d'autre part la présence, selon lui, de troupes cubaines en Syrie, le ministre de la Défense a précisé que cette présence avait une signification plus politique que militaire.

D'ailleurs, le Pentagone juge "très modeste" cette présence cubaine parmi les forces armées syriennes. Son porte-parole William Beecher évalue entre 100 et 500 le nombre des supplétifs cubains dans une brigade syrienne. Le général Moshe Dayan avait fait

état d'une "brigade cubaine" en Syrie. Des commentateurs militaires américains avaient peu après évalué à 3.000 hommes les effectifs de cette "brigade".

Selon M. Beecher, d'autre part, le Pentagone n'a "aucune preuve" que des chasseurs de construction soviétique, ultra-modernes, Mig-23, soient en cours de transfert à la Syrie contrairement à ce qu'avait apparemment laissé entendre le général Dayan à Washington.

"Nous parlons en termes de 100 à 500 Cubains et leur nombre est probablement plus proche de 100 que de 500", a dit le porte-parole du département de la Défense. Ajoutant qu'il n'a pas idée de ce que font exactement les Cubains attachés à l'unité blindée syrienne. Leur affectation est ultérieure à la guerre du Yom Kippour, a-t-il ajouté. Mais M. Beecher ne sait pas exactement quand son arrivée les Cubains.

Toujours en ce qui concerne la visite du ministre israélien de la Défense à Washington, on croit savoir de bonne source que la liste d'achats que Tel Aviv se propose de faire aux Etats-Unis comprend — en plus de chars M-60 supplémentaires — le chasseur d'attaque Prowler EA-6 de l'aéronavale améri-

caine, et la "bombe téléguidée" Condor.

Le premier est doté d'un système électronique perfectionné déjouant le tir de la DCA ennemie. Quant à la bombe Condor, elle est orientée vers sa cible à l'aide d'une mini-caméra de télévision située dans l'ogive. Elle peut être lancée à partir d'une distance de 100 kilomètres de l'objectif, et met ainsi l'avion d'où elle est larguée à l'abri des missiles sol-air.

Par ailleurs, dans un rapport couvrant les activités de la force d'urgence des Nations unies dans le Proche Orient du 26 octobre 1973 au 1er avril 1974, le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, a recommandé hier au Conseil de sécurité une reconduction du mandat de cette force pour une nouvelle période de six mois.

A cet égard, le rapport de M. Waldheim souligne que la poursuite du fonctionnement de la FUNU est essentielle non seulement pour le maintien du calme actuel dans le secteur Egypte-Israël mais aussi pour appuyer, si besoin était, la poursuite des efforts déployés pour l'établissement d'une paix juste et durable dans le Proche-Orient.

Dans son rapport, le secrétaire général des Nations unies expose par ailleurs au Conseil de sécurité les considérations pratiques suivantes:

— Il n'est pas nécessaire, dans les circonstances actuelles, de modifier les termes du mandat donné à la FUNU par le Conseil de sécurité en octobre dernier;

— Il devrait être possible de maintenir les effectifs de la FUNU dans le cadre du chiffre de 7.000 originellement proposé; sauf événements imprévus, un accroissement de ces effectifs n'est pas à envisager;

— Le fonctionnement de la FUNU sera assuré aussi économiquement que le souci de son efficacité le permettra;

— Le chef de la FUNU, le général Ennio Sillavuo, ses officiers et ses collaborateurs civils, de même que les observateurs de l'ONU, se sont acquittés de leurs tâches "de façon exemplaire".

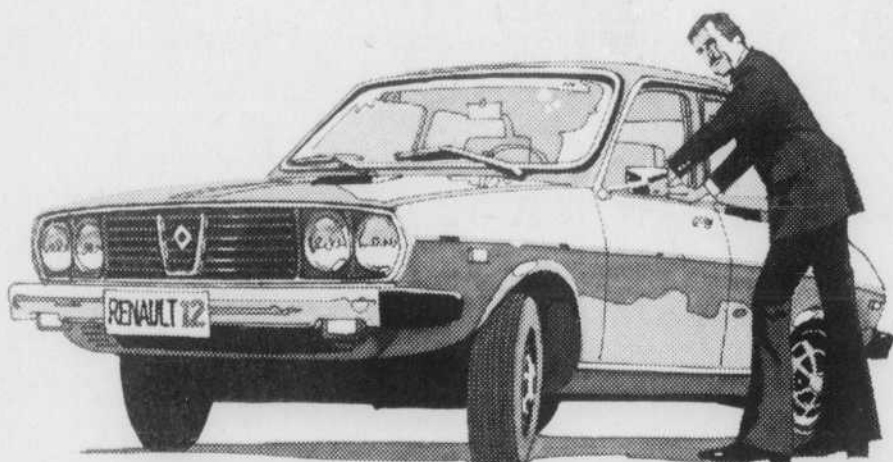
Enfin, à la Knesseth des partis de la coalition gouvernementale et de l'opposition ont demandé hier au gouvernement de ne pas discuter du désengagement des forces avec la Syrie, avant que les Juifs de ce pays n'aient obtenu le droit d'émigrer. Dans deux motions séparées, ces partis ont réclamé un débat d'urgence au parlement sur ce sujet.

Dans sa réponse, M. Abba Eban, ministre des Affaires étrangères a affirmé que la situation des Juifs en Syrie était "alarmante" après le meurtre récent de quatre femmes et de deux hommes, et il a indiqué que les motions seraient transmises au comité pour la sécurité et les Affaires étrangères. "La question, a précisé M. Eban, pourra être examinée par le comité sans restriction de censure."

Reprise des SALT

GENEVE (AFP) — Américains et Soviétiques ont repris hier à Genève, au niveau des experts, leur dialogue sur les armements stratégiques.

Le diplomate américain, M. Sidney N. Graybeal et le général soviétique Georgi I. Ustinov, président ensemble la commission consultative bipartite chargée de surveiller l'application des traités que les deux pays ont signés en 1971 et 1972 sur des limitations partielles de ces armements. Une prochaine réunion de la commission est prévue pour vendredi.



GRAND CONFORT

4 portes, sièges-baquets profonds, espace pour cinq.



PETIT APPÉTIT

Jusqu'à 36 milles au gallon (Motor Trend Magazine, mars 1974)

432 milles avec un plein réservoir.

Tenue de route d'une voiture sport

Traction avant. Freins à disque. Pneus radiaux à ceinture d'acier.

RENAULT 12

LE GRAND SALON

5300 est, rue Sherbrooke, Montréal 254-9971

Luxembourg: l'Europe à Neuf s'en va à la dérive

LUXEMBOURG (par l'AFP) — Huit Etats membres de la CEE ont une opinion différente de celle de la France sur la manière dont il conviendrait de consulter les Etats-Unis sur le dialogue entre la Communauté européenne et les Etats arabes, indiquait-on à Luxembourg, à l'issue des discussions des Neuf sur la concertation politique.

En outre, les ministres des Neuf ont renoncé à prendre des décisions à Luxembourg sur les dossiers de la Méditerranée et des pays africains candidats à des accords d'association avec la Communauté européenne.

Ainsi, les Etats-Unis du président Nixon et la Grande-Bretagne du travailliste Harold Wilson ont porté de terribles coups à la Communauté européenne, qui s'en va aujourd'hui à la dérive.

Un diplomate européen estimait d'ailleurs à l'issue des débats sur la coopération politique que l'Europe est maintenant un navire sans mats et sans gouvernail.

En demandant aux Européens d'instituer une consultation permanente avec les Etats-Unis avant toute décision importante, M. Henry Kissinger a réussi, constate-t-on, à semer la zizanie parmi les Neuf et à paralyser la coopération politique qu'ils commençaient à pratiquer entre eux, notamment en ce qui concerne le Proche-Orient.

Cette coopération est maintenant bloquée. M. Michel Jobert a dit nettement qu'il était pour le moment inutile de la poursuivre car les huit partenaires de la France mettent manifestement un trop grand empressement à donner aux Etats-Unis un droit de regard permanent sur les affaires européennes. Le ministre français des Affaires étrangères a dit très clairement que la coopération politique entre les Neuf devenait sans objet, si tout ce que les Européens décident doit passer par un filtre américain. Il est donc préférable de la mettre "en sommeil", estime M. Jobert.

Les autres partenaires européens, moins chatouilleux au sujet de l'autonomie de décision de la Communauté européenne, ont finalement obtenu que les vaines discussions de lundi soir et d'hier matin à Luxembourg sur les consultations avec les Etats-Unis et la préparation de la conférence euro-arabe soient reprises le 4 ou le 5 mai à Bonn.

Ils ont même consenti à annuler la réunion de coopération politique programmée par M. Walter Scheel (RFA), président en exercice de la Communauté pour le 21 avril. M. Jobert avait fait valoir qu'il serait à cette dernière date sur le point de partir pour un long voyage en Extrême-Orient, qui le mènera successivement au Japon, en Corée du Sud et aux Philippines. Les plus sceptiques n'ont cependant pas caché que de report en ajournement, la réunion du début mai pourrait bien être annulée, elle aussi.

Parmi les partisans les plus opiniâtres des consultations permanentes avec les Etats-Unis, M. James Callaghan, ministre travailliste des Affaires étrangères a été hier matin à la pointe du combat, quand il a été question de l'organisation de la conférence euro-arabe. Le chef du Foreign Office, qui n'a d'ailleurs toujours pas adhéré définitivement à l'accord réalisé le 4 mars à Bruxelles sur l'ouverture d'un dialogue avec les Etats arabes, a estimé que les Etats-Unis devaient être consultés tout au long des négociations avec ces pays et sur une base continue, afin d'éviter de contrarier les initiatives de M. Henry Kissinger au Proche-Orient.

M. Jobert était tout juste disposé à une consultation des Etats-Unis au niveau ministériel une fois que le dialogue euro-arabe en serait arrivé à des résultats concrets.

Défendant astucieusement les thèses américaines, M. Callaghan n'a plus été isolé au sein des Neuf, mais il l'avait été la veille, lundi, lorsqu'il avait menacé le conseil des ministres européens d'un retrait de la Grande-Bretagne du Marché commun.

Aux journalistes, le ministre français déclarait plus tard que la Communauté avait bien fonctionné à "six" avant de s'élargir à "neuf". Elle pouvait bien continuer à vivre à "sept" ou à "huit", sans l'Angleterre, avait-il ajouté.

On est arrivé ainsi à Luxembourg à une situation tout à fait paradoxale: la France, isolée pour ce qui est de la consultation avec les Etats-Unis et la préparation du dialogue avec les pays arabes, a rallié autour d'elle les autres partenaires quand il s'est agi de défendre l'acquis et le développement de la Communauté contre les prétentions britanniques considérées comme inspirées uniquement par des considérations de politique intérieure et des intérêts égoïstes mercantiles.

Cette situation, cependant, au lieu de faciliter une relance nécessaire de l'Europe, aboutit en réalité à faire flot-

ter encore davantage la Communauté au gré de ses vagues de contradictions et de mesquineries.

Par ailleurs, la commission de la CEE est plutôt pessimiste pour l'évolution de la situation économique dans la Communauté européenne en 1974. Dans les recommandations transmises aux ministres des Neuf pour l'orientation de leur politique économique, elle prédit des jours sombres aux responsables

économiques de la Communauté.

Selon la commission, 1974 sera marquée par une accélération générale de l'inflation, une dégradation du solde extérieur, une croissance plus modérée du commerce mondial et un ralentissement général de l'expansion.

En 1973, estime la commission, les politiques mises en œuvre dans la Communauté pour lutter contre l'inflation ont donné des résultats

nettement insuffisants. La crise de l'énergie a encore aggravé la situation déjà très difficile des Etats membres.

En 1974, on assistera à une accélération de l'inflation qui va se traduire par une hausse moyenne de 9 à 15 pour cent des prix à la consommation et de 12,5 pour cent à 17 pour cent des salaires dans les différents Etats membres.

Dégradation du solde extérieur de la Communauté. La balance des biens et des ser-

vices, c'est-à-dire sans les transferts pourrait enregistrer un déficit global de l'ordre de 22 milliards de dollars.

Croissance plus modérée du commerce mondial, dont le taux de croissance de 13%, en volume en 1973, ne sera pas atteint en 1974, la concurrence se fera donc plus vive pour conquérir de nouveaux marchés et la position concurrentielle de la CEE pourrait être affectée.

Ralentissement général de

l'expansion. Le taux de croissance moyen du PNB en termes réels devrait se situer pour l'ensemble de la Communauté aux alentours de 2,5%. Le chômage pourrait s'accroître en particulier vers la fin de l'année. Pour la commission, la conclusion de ces sombres perspectives est qu'une réorientation et une concentration des politiques économiques des pays membres est indispensable pour éviter le risque du "chacun pour soi" en période de crise.

Dans ses recommandations générales, elle propose aux Neuf de s'adapter aux modifications de la situation extérieure, de renforcer la lutte contre l'inflation, de réduire le déficit des balances des paiements dans les pays déjà touchés avant la crise de l'énergie et enfin de freiner "énergiquement" la consommation des ménages pour permettre de dégager les ressources nécessaires à l'effort supplémentaire

qui s'impose en matière d'investissements et d'exportations.

Pour la politique conjoncturelle, la commission propose une différenciation en fonction de la situation de la balance des paiements des Etats membres.

Le premier groupe de pays, comprenant la RFA et les pays du Benélux, ne connaîtront pas en 1974 de graves problèmes de balance des paiements.

Loterie Olympique Canada

2^e TIRAGE 16 JUILLET 1974

million

comptant/non-imposable

2^e prix: **\$1/2 million**

3^e prix: **\$1/4 million**

PLUS D'ARGENT EN PRIX - JUSQU'À \$12,125,000
PLUS DE GAGNANTS - JUSQU'À 42,000

Maintenant, 12 grands prix au lieu de 10.
Ne manquez pas votre seconde chance de gagner le million.

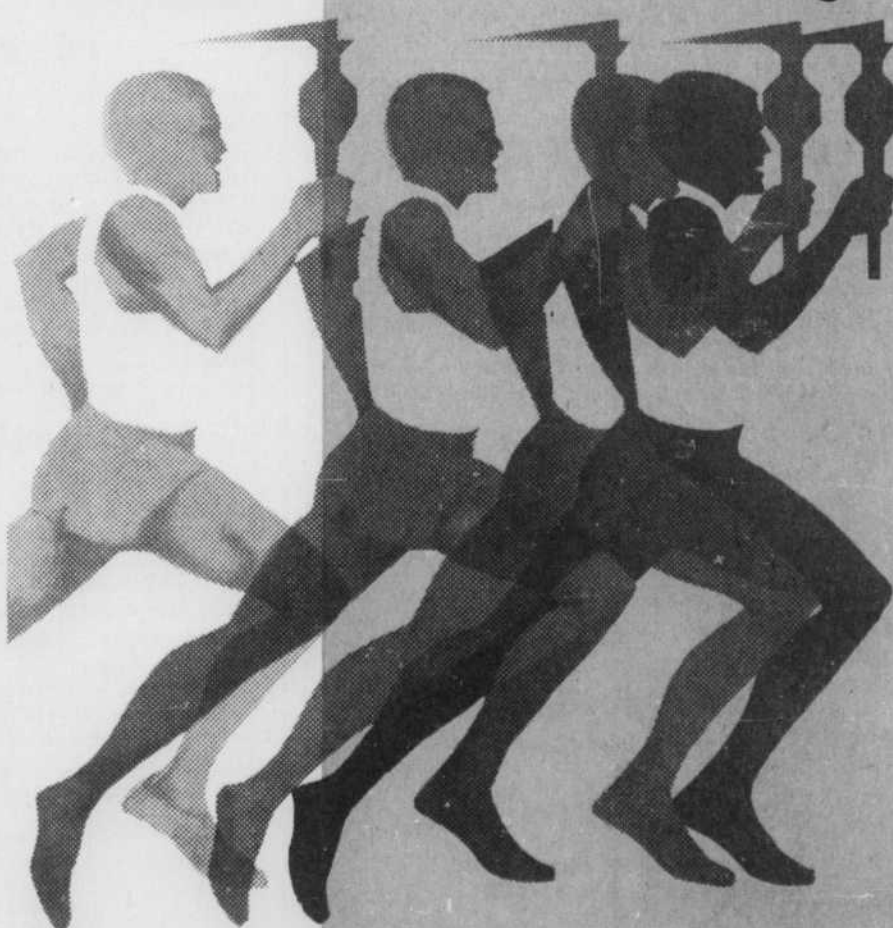
ACHETEZ VOS BILLETS DÈS MAINTENANT.

En vente dans les banques, sociétés de fiducie, caisses populaires, caisses d'économie et chez les vendeurs autorisés.

OU

Remplir et découper la formule de commande ci-bas, y joindre un chèque ou mandat postal au montant de \$10 pour chaque billet (S.V.P. pas d'argent comptant).

\$10...UN PAS VERS \$1,000,000



Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 avril 1974 et sera télévisé, d'un océan à l'autre, en direct d'Ottawa.



Loterie
Olympique
Canada



Olympic
Lottery
Canada

\$10
PER TICKET

NOMBRE DE BILLETS
REQUIS
☐ 1
NOMBRE DE TICKETS
REQUIRED
☐ 1
MONTANT INCLUS
AMOUNT ENCLOSED
☐

C.P. 4444
SUCCURSALE PLACE D'ARMES
MONTREAL, QUEBEC H3Y 3N1
TEL. (514) 286-5686
P.O. BOX 4444
STATION A
TORONTO, ONTARIO M5W 1X2

A L'USAGE DU BUREAU
FOR OFFICE USE
NUMERO DE REFERENCE NUMBER

NOM

NAME

RUE

STREET

VILLE

CITY

PROVINCE

CADEAU DE

GIFT FROM

TEL

CODE POSTAL

POSTAL CODE

LOC 74-5F

1er prix / 1st prize	\$1,000,000
2e prix / 2nd prize	500,000
3e prix / 3rd prize	250,000
4e prix / 4th prize	200,000
5e prix / 5th prize	150,000
6e prix / 6th prize	125,000
7e prix / 7th prize	100,000
8e prix / 8th prize	75,000
9e prix / 9th prize	50,000
10e prix / 10th prize	25,000
11e prix / 11th prize	25,000
12e prix / 12th prize	25,000

MAIL NOW!
POSTEZ VOS BILLETS MAINTENANT!

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 11

CARREFOUR ST-ARSÈNE INC.

7321, Christophe Colomb, Montréal H2R 2S5

Pensionnat et externat pour garçons dont certains éprouvent des difficultés sur le plan socio-affectif (5e année à sec. III inclus)

Postes offerts:

**DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES
PSYCHOLOGUE - CLINICIEN CONSULTANT
PSYCHO-ÉDUCATEUR CONSULTANT
TRAVAILLEUR SOCIAL
ÉDUCATEURS DE GROUPE**

Faire parvenir curriculum vitae au Directeur général avant le 15 avril 1974.

(Description de la tâche sur demande).



ALGONQUIN DIVISION DES ARTS APPLIQUÉS

recherche un

CHEF DE DÉPARTEMENT

La Section de Français du Collège Algonquin recherche les services d'un Chef de Département pour son département de Français (langue maternelle).

EXIGENCES:

Formation et expérience appropriées aux exigences d'un poste de Chef de département. Connaissance des nouvelles méthodes et techniques d'enseignement et d'administration. Initiative personnelle et sens du leadership. Bonne connaissance du milieu franco-ontarien. Excellente connaissance du français et connaissance de l'anglais.

Le traitement et la date d'entrée en fonction sont à discuter.

Prière de faire parvenir toute demande au:

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

ou plus tard le 16 avril 1974.

CONCOURS No 73-74



HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRES

Centre de santé mentale pour enfants et adolescents

recherche les services

• UN NEUROLOGUE

à plein temps ou à temps partiel

• UN PÉDIATRE ou OMNIPRATICIEN

à plein temps ou à temps partiel

Pour plus de renseignements, s'adresser au:

Dr Jean-Paul Milot
323-7260 entre 9h. et 16h.30



UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

DIRECTEUR LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE

FONCTION PRINCIPALE

— Concevoir le mode d'exploitation de la Librairie universitaire et en surveiller la mise en application.

Autres fonctions

- Déterminer les besoins immédiats et prévoir les besoins futurs; fixer les quantités à partir de l'inventaire des livres, des fournitures et du matériel.
- Établir le budget annuel; préparer les états financiers et présenter périodiquement des relevés sur l'exploitation de la librairie; assurer la surveillance des inventaires.
- Voir à la sélection et à la formation des employés; répartir les tâches et en surveiller l'exécution.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Grade universitaire (de préférence, le B.Sc. com.) ou de l'expérience jugée équivalente.
- Plusieurs années d'expérience dans un poste similaire ou dans un domaine connexe.
- Connaissance du français et de l'anglais.

TRAITEMENT

De \$10,385 à \$15,195, selon la formation et l'expérience.

Les intéressés doivent faire parvenir leur demande par écrit à:

M. Jean-Guy Bourbonnais
Chef de l'embauchage
Service du personnel
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE Offre d'emploi ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Exigences:

- Permis d'évaluateur.
- Être membre de la Corporation des évaluateurs agréés du Québec.
- 3 ans d'expérience dans l'évaluation municipale; posséder des connaissances administratives de l'opération d'un bureau d'évaluation.
- Être bilingue.

Fonctions:

- La charge du bureau d'évaluation.
- Faire le travail de tout bien et fonds.
- Tous les travaux connexes au poste.

Salaire: A négocier.

Date limite:

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 avril au:

Service du personnel
1585 Montarville
St-Bruno de Montarville, Qué.
J3V 3T8

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE D'AMOS INC.

Offre d'emploi

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

Fonctions:

Relevant du Conseil Économique, le titulaire aura les responsabilités suivantes:

- Préparer un programme annuel d'action industrielle, accompagné d'un budget, selon la politique arrêtée par le Conseil Économique.
- Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux.
- Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans les municipalités.
- Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

Exigences:

- Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion industrielle ou la commercialisation et la promotion de biens et services dans l'industrie.
- De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc., ou toute expérience jugée équivalente.
- Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux.

Salaire:

Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre une demande avec un curriculum vitae sous pli confidentiel au soussigné, avant 17h. le 26 avril 1974.

M. Denys Campeau, secrétaire
Conseil Économique d'Amos, Inc.
442 des Pins,
Amos, Qué.

POSTE OUTRE-MER

ENTRÉE EN FONCTIONS IMMÉDIATE

Halco (mining) Inc. représente un consortium international nord-américain (États-Unis et Canada) et de compagnies européennes d'aluminium exploitant la plus importante mine de bauxite au monde, en République de Guinée, Afrique Occidentale, et offre d'exceptionnelles possibilités d'emploi.

Les avantages sociaux comprennent l'habitation à loyer modique, cadre moderne, air conditionné et logements meublés; soins médicaux gratuits et assurance-vie. Scolarité gratuite (du jardin d'enfants à la 8e année) ainsi que de généreuses allocations pour payer des études après la 8e année, ailleurs qu'en Afrique Occidentale. Quatre semaines de vacances après une période d'un an et transport aérien payé. Il s'agit d'une possibilité unique de se constituer une substantielle accumulation de fonds.

La capacité de pouvoir communiquer efficacement en français et en anglais est indispensable pour ce poste.

CHEF DU SERVICE DE SÉCURITÉ

Salaire jusqu'à \$17,400 plus allocations

Position: Responsable de la sécurité de la Cité et du complexe industriel. L'importance spéciale de cette position est portée sur la sécurité de l'usine et de la Cité, et à cet effet il devra mettre sur pied une équipe de sécurité composée de nationaux.

L'hygiène industrielle sera aussi la responsabilité du Chef de sécurité.

Conditions: une expérience minimum de 5 à 10 ans en supervision de sécurité d'usine et mesures préventives. La formation scolaire devrait comprendre des cours spécialisés en sécurité et prévention d'accidents. Les entrevues auront lieu à Montréal.

Veuillez soumettre curriculum-vitae, EN ANGLAIS, en donnant une description détaillée de votre expérience pratique à:

M. C. Peplow

Directeur de l'emploi

Halco (mining) Inc.

900 Two Allegheny Center
Pittsburgh, Pa. 15212
U.S.A.

ANALYSTE

Nous sommes une importante compagnie manufacturière et requérons les services d'un analyste de systèmes au sein de nos bureaux administratifs à Montréal.

Cette position nouvellement créée commande un salaire de \$16,000 et plus.

Les candidats doivent connaître à fond les procédures et les systèmes de type industriel. Ils doivent aussi être parfaitement bilingues et diplômés d'université.

Équipement: IBM - 370

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Case 2300, Le Devoir, Montréal H2Y 1X1

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

recherche

UN PROFESSEUR DE PEINTURE ET DESSIN

FONCTIONS:

Enseignement et recherche de peinture et dessin; participation au développement du département.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Maîtrise ou équivalent.

RANG ET TRAITEMENT:

Selon la formation et l'expérience du candidat.

Faire parvenir un curriculum vitae à:

M. Francis Couturier, directeur
Département des Arts visuels
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

CENTRE BERTHELET INC.

Recrutement immédiat pour l'ouverture prochaine de notre Unité de traitement individualisé, regroupant des garçons âgés de 12-17 ans, mésadaptés socio-affectifs.

Nous cherchons des candidats sérieux, expérimentés, capables de travailler en équipe, avec l'appui des Services professionnels.

SUPERVISEUR DE TRAITEMENT

Mission:

- Relève du directeur de vie de groupe.
- Collaborer dans la conception des programmes de traitement et en assure l'application. Collaborer dans la recherche des méthodes et techniques appropriées et en assure l'implantation.
- Supervise et dirige une quinzaine d'éducateurs, dont le chef éducateur.

Qualifications:

- Âge: 25-30 ans.
- Scolarité: avoir complété une formation universitaire de 1er cycle en Sciences humaines (psychologie, psycho-éducation, criminologie, orthopédagogie), ou l'équivalent.
- Expérience: 3 ans de milieu institutionnel pour les mésadaptés socio-affectifs.

Salaire:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

CHEF ÉDUCATEUR

Mission:

- Relève du superviseur de traitement.
- Dirige, supervise et anime l'équipe des éducateurs (trices), avec laquelle il partage la responsabilité de la rééducation des garçons et de la bonne marche du groupe, selon les normes établies et avec l'assistance des Services consultatifs mis à sa disposition.
- Est responsable de 12 Éducateurs, 3 Éducatrices et d'une vingtaine de garçons, approximativement.

Qualifications:

- Âge minimum: 25 ans.
- Scolarité: diplôme de Technicien en rééducation spécialisée ou l'équivalent.
- Expérience: minimum de 3 ans comme éducateur de vie de groupe.

Salaire:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

ÉDUCATEURS(TRICES)

Postes offerts:

12 postes d'Éducateur, 3 postes d'Éducatrice.

Mission:

- Relève du chef éducateur.
- En collaboration avec l'équipe en place, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation totale des garçons par une éducation éducative personnelle et par des méthodes d'initiation, avec l'assistance des professionnels en charge des différentes thérapies.

Qualifications:

- Âge minimum: 21 ans.
- Scolarité: 11e année, et au moins 60% des crédits pour le diplôme de Technicien en rééducation spécialisée ou l'équivalent.
- Expérience: minimum 3 ans comme éducateur de vie de groupe.

Salaire:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

INFIRMIERS(ÈRES)

Postes offerts:

3

Mission:

Sous l'autorité de la directrice des soins infirmiers, assume la responsabilité d'un ensemble de soins infirmiers et/ou collabore à l'administration de procédés thérapeutiques, préventifs, diagnostics et de recherches.

Qualifications:

- Âge maximum: 35 ans.
- Membre en règle de l'O.I.P.Q.
- Avoir au moins 3 ans d'expérience en nursing.

Salaire:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

SURVEILLANTS D'INSTITUTION

Postes offerts:

2

Mission:

Escorte les pensionnaires dans leurs déplacements intérieurs ou extérieurs; et/ou exerce la surveillance requise. Occasionnellement, vient en aide aux éducateurs pour assurer l'ordre, la discipline et la sécurité.

Qualifications:

- Âge: 25-40 ans
- Bonne santé, sans infirmité et aucun handicap.
- Scolarité: 9e année minimum.
- Personnalité sécurisante, bonne éducation.

Salaire:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Envoyez demande écrite et curriculum vitae avant le 12 avril à l'adresse suivante:

Centre Berthelet Inc.
8029, 83e avenue
Montréal H1C 1S4

INGÉNIEUR

Concours D/G-4-160-J-1

Fonctions

- Élaborer des projets de commande, mesure et protection pour les nouveaux postes et des projets d'addition, de modernisation et de télécommande de postes existants conformément aux normes et pratiques en usage.
- Assurer la bonne marche des projets, selon le programme et le coût établis.
- Coordonner le travail de projeteurs oeuvrant dans d'autres disciplines.
- Diriger le travail technique des dessinateurs assignés aux projets.
- Participer à l'élaboration des projets de normes techniques concernant la commande, la mesure et la protection des postes.

Exigences

- Détenir un diplôme en génie électrique et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
- Posséder une très bonne expérience dans la matière ou dans des domaines connexes.
- Posséder des aptitudes particulières de conception, de synthèse et d'élaboration de systèmes.

Lieu de travail: Montréal.

CHEF DE DIVISION, COMMANDE

Concours D/G-4-161-J-1

Fonctions

- Diriger et contrôler la partie des études d'avants-projets relative à la commande de postes, en collaboration avec les autres divisions et services.
- Diriger et contrôler la conception et l'ingénierie des projets de commande de postes, ceci en conformité avec les avant-projets, les normes et directives approuvées, les pratiques acceptées et les exigences de l'exploitation.
- Collaborer à la préparation des appels d'offres concernant l'achat de systèmes de commande et faire les recommandations pour l'octroi des commandes à des adjudicataires spécifiés.

Exigences

- Détenir un diplôme d'ingénieur en électricité et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).
- Posséder un minimum de cinq (5) ans d'expérience, de préférence en conception de projets de commande.
- Posséder des qualités de chef pour planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler le travail.

Lieu de travail: Montréal.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 12 avril 1974, en mentionnant le numéro de concours sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:



COORDONNATEUR, COMPTABILITÉ DES CHANTIERS

Concours E/F-3-284-J-1

Fonctions

- Vérifier les rapports de gestion en vue de l'analyse des coûts et des estimations.
- Rassembler et analyser les données servant à l'estimation de base pour s'assurer qu'elles sont conformes aux systèmes de contrôle des coûts.
- Préparer mensuellement le rapport du contrôle des coûts.
- Préparer un rapport analytique de l'inflation sur les projets majeurs.
- Effectuer des analyses du risque de déviations de contrats et des estimations.

Exigences

- Posséder un minimum de dix (10) ans d'expérience sur des chantiers de construction (centrales hydrauliques, thermiques, nucléaires) spécialement en contrôle des coûts et en gestion comptable.
- Posséder une expérience générale des techniques d'estimation, des systèmes mécanisés et des journaux auxiliaires (paie, magasins, etc.).
- Détenir de préférence un diplôme universitaire.
- Accepter de séjourner occasionnellement sur les chantiers de l'Hydro-Québec.

Lieu de travail: Montréal.

CHEF DE SERVICE

Concours D/G-4-162-J-1

Objectif

Assurer la mise en valeur de l'environnement visuel par des études, de la planification, de la recherche en vue d'établir des justifications, des normes et des politiques qui soient conformes aux exigences économiques, fonctionnelles et sociales de l'Hydro-Québec.

Fonctions

- Élaborer, avec les unités administratives concernées, des politiques et normes concernant l'architecture, l'urbanisme et l'architecture-paysagiste et planifier l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs des biens immobiliers de l'entreprise.
- Collaborer, par des études et des recherches, à la programmation, aux avant-projets, à la préparation des plans et devis et au contrôle de la qualité dans tous les domaines ci-dessus mentionnés, en tenant compte des exigences techniques de l'ingénierie, des politiques et normes précitées, des besoins des utilisateurs et des exigences économiques.

Exigences

- Posséder un diplôme universitaire en architecture.
- Avoir une bonne expérience dans l'administration du personnel.
- Être membre de l'Ordre des Architectes du Québec ou en posséder les qualités d'éligibilité.

Lieu de travail: Montréal.

Hydro-Québec

Direction Embauchage,
C.P. 6106
Montréal, Qué. H3C 3H6

Cinq ans à un policier-cambrioleur

par Guy Deshaies

Un ex-policier de Montréal, Richard Léveillé, qui a été déclaré coupable d'avoir pris part à des vols par effraction alors qu'il était en service en auto-patrouille en 1969, a été condamné hier à cinq années de prison par le juge Maurice Rousseau.

Le policier Yves Lalonde, qui accompagnait Léveillé au moment des vols reprochés, soit les 8, 9 et 10 décembre 1969, subira son procès plus tard, en même temps que quatre présumés complices.

En rendant son verdict de culpabilité, il y a deux semaines, le juge Rousseau avait décrit longuement les activités de Léveillé qui se servait d'une auto-patrouille ambulante de la police alors qu'il était en service pendant le quart de nuit pour surveiller

ses comparses qui volaient des marchandises dans divers établissements commerciaux et qui prenaient ensuite la fuite en camion, escortés par la police.

Pour cette protection apportée aux voleurs, Léveillé, qui comptait 15 années de service, touchait des sommes d'argent.

Hier le juge Rousseau a mis l'accent sur la gravité objective de ces crimes et surtout sur le fait que l'accusé profitait de sa situation de policier sans égard à la protection due à la société.

"Un corps policier, écrit-il, ne saurait tolérer aucune faiblesse dans ce domaine sous peine de perdre la confiance du public et mériter sa réprobation. Aucune société ne peut tolérer d'être protégée par une force policière dont cer-

tains de ses membres se lient avec des bandits."

Le juge Rousseau estime qu'il doit retenir le facteur d'exemplarité dans ce cas d'espèce afin que les policiers qui seraient tentés de suivre

l'exemple de leur collègue Léveillé en soient découragés. "Les salaires qui sont payés aux policiers, affirme le juge Rousseau, sont suffisants pour qu'ils ne soient pas tentés d'exercer parallè-

lement un métier qui les déshonore."

L'avocat de Léveillé avait fait valoir que son client avait été destitué du corps de police et que cela constituait déjà un sévère châtiment.

Nissan (Datsun) poursuit Edmonston: \$2 millions

La compagnie Nissan Automobile, qui importe au Canada les voitures japonaises de marque Datsun, a inscrit hier une action de \$2 millions en dommages contre l'hebdomadaire Photo-Police et son chroniqueur de l'automobile, M. Philip Edmonston, qui est aussi le président de l'Association

pour la protection des automobilistes.

Les fabricants de Datsun reprochent à M. Edmonston de soutenir une campagne de dénigrement contre les produits Datsun dans sa chronique Auto-Secours et de causer un grand tort à cette compagnie en affirmant entre autres choses que les voitures Datsun vendues comme des modèles 1974 sont en réalité des 1973.

Les demandeurs soulignent aussi que le 2 mars dernier, M. Edmonston a écrit dans Photo-Police que Datsun perdait tout le temps en Cour des petites créances où les auto-

mobiles réussissent habituellement à obtenir des compensations pour des autos neuves redatées.

Cependant, Nissan Automobile précise qu'elle a déjà gagné en Cour des petites créances à ce sujet et que des récentes décisions du juge Laganière en Cour des petites créances font l'objet de requêtes en prorogative en Cour supérieure.

Outre les \$2 millions réclamés, Nissan Automobile demande à la Cour supérieure d'ordonner à Photo-Police de publier son jugement et de le faire publier dans... La Presse.

Edmonston différencie 1972 et 1973

Le juge Marc Lacoste, de la Cour provinciale, a condamné un concessionnaire Datsun à payer \$300 de dédommagement pour avoir vendu comme neuve une voiture vieille d'un an.

La requérante, Mlle Renée Gosselin, avait allégué que le vendeur, Alix Automobile, de la rue Delorimier, lui a vendu une voiture Toyota 1972 en prétendant qu'il s'agissait d'un modèle 1973.

En condamnant la compagnie Alix Automobile et Canadien Motor Industries, le juge Lacoste, fait notamment valoir que la dépréciation d'une voiture d'une année à l'autre, surtout si elle a servi, est d'un minimum de 25 pour cent du prix d'achat et même 30 pour cent.

"C'est donc dire, précise le jugement, qu'au moment où le contrat s'est fait ou l'accord de volonté a été enregistré, le vendeur a fait une fausse représentation, ce qui implique une diminution de prix qui se transpose soit en possibilité d'annulation de vente, soit en diminution de prix."

Au cours de ce procès, c'est le porte-parole de l'Association des propriétaires d'automobiles, M. Philippe Edmonston, qui a établi, à la satisfaction du juge Lacoste, les distinctions entre les modèles 1972 et 1973.

Le juge Lacoste souligne enfin: "La jurisprudence n'est pas unanime sur le montant des dommages mais est quasi unanime sur le fait que la différence entre la valeur d'un modèle d'une année précédente est inférieure à un modèle d'une année subséquente."

Montréal est forcée d'émettre des permis pour le New Faros

Après de multiples procédures judiciaires et une décision de la Cour supérieure du Canada, Montréal a finalement été obligée, hier, d'émettre des permis de restaurant à M. George Sakafis et Mlle Marie Nickerson pour leur établissement de la rue Saint-Viateur.

Les deux restaurateurs, qui administrent le restaurant New Faros, avaient essuyé un refus de renouvellement de per-

mis en juin 1972, vraisemblablement parce que la Ville prétendait que Mlle Nickerson servait de façade à un individu déjà condamné pour avoir géré des maisons de jeu.

Un jugement du juge Hanneb, il y a deux mois, obligeait la Ville à émettre les permis mais elle refusait toujours et l'affaire était portée en Cour d'appel.

La langue d'enseignement à Laval et à Brossard: même problème, deux facettes

par Lise Bissonnette

Les villes de Brossard et de Laval seraient-elles les creusets d'une expérimentation spontanée où le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, observe, mine de rien, les avatars possibles de sa politique de la langue en milieu scolaire? Plusieurs observateurs et participants aux débats actuels inclinent à le croire devant le silence prudent de Québec face à ces bouillonnements.

C'est en effet très poliment que le ministre est intervenu dans le conflit scolaire à Brossard. La directive technique qu'il a adressée aux commissaires a conduit ceux-ci à modifier les règlements adoptés quant aux conditions que devaient respecter les parents francophones désireux d'inscrire leurs enfants à l'école anglaise.

On sait que lundi soir dernier, les commissaires quasi unanimes ont proposé de respecter l'arrêté ministériel numéro 674 faisant suite au bill 63, en exploitant au maximum la lettre de ce dernier. Si la liberté de choix est intégrale respectée, il faudra cependant s'attendre à ce qu'un comité pédagogique spécial formé scrute de près les "aptitudes pédagogiques et la nouvelle situation pédagogique" de l'enfant, pour déterminer le niveau scolaire où il sera inscrit. Dans un premier temps, ce niveau ne devrait pas être supérieur à celui que l'enfant occupait l'année précédente son inscription et pourrait même être inférieur.

Nul doute que la perspective d'un retard pédagogique probable pour les enfants de langue maternelle française est prévue ici comme un moyen de dissuasion auprès des parents tentés par les appâts du bilinguisme via l'école. Le consensus obtenu lundi res-

semble cependant plus à une trêve qu'à un véritable arrêt des hostilités.

Interrogé à la suite de l'adoption de la résolution, un des plus vifs partisans de la liberté de choix nous indiquait qu'il tenait les directeurs des écoles françaises de Brossard pour d'ardents nationalistes menaçant l'apolitisme inhérent à l'enfance.

Les commissaires se défendent pour leur part de telles intentions et disent vouloir simplement protéger malgré eux des enfants que l'on place sciemment dans des classes où l'arriération devient la règle. Rappelons qu'ici comme à Laval, environ 60% des enfants inscrits aux classes anglaises sont soit des francophones, soit des immigrants non anglophones.

Les commissaires de Laval font cependant une analyse toute différente de cette situation. Ils ont adopté des solutions institutionnelles qui provoquent d'éclatantes divisions et une intéressante guérilla par media interposés. Rappelons que le 25 mars dernier les commissaires ont décidé de faire de l'école secondaire Présentation-de-Marie une école bilingue. Avec cette particularité que tous les élèves y seront des francophones dont la moitié recevront leurs cours en anglais selon le vœu de leurs parents.

Les réactions houleuses des opposants furent par suite canalisées dans des actions de protestation dont le leadership revient au syndicat des enseignants de Laval: boycottage des inscriptions et surtout de la carte verte qui permet le changement d'allégeance linguistique, lettres d'informations aux parents, messages diffusés dix fois le jour à CFGL, appel à la manifestation le 10 avril. La lutte se politise nette-

ment ici et le président du syndicat, M. Réal Guilbert, n'en fait pas mystère. "C'est une lutte que nous menons avec un certain dégoût, dit-il, devant l'obstination d'une population francophone à procéder à son auto-destruction." La riposte se prépare vigoureusement du côté des enseignants anglophones, via la PACT (Provincial Association of Catholic Teachers), qui publie aujourd'hui, dans le Courrier de Laval, une invitation aux parents à se procurer la fameuse carte verte directement aux bureaux de la commission scolaire.

Au-delà de ce renchérissement de la polémique autour des effets du bill 63, on voit cependant poindre des problèmes fonctionnels dont l'envergure n'est pas moindre. A Brossard, les commissaires se livrent depuis deux semaines à une gymnastique compliquée pour loger toute leur population scolaire dans les écoles existantes. Il y a là un surplus de 600 élèves au départ, mais le problème s'aggrave lorsque les groupes se diversifient quant à la langue. On devra donc recourir à la solution tant de fois décriée de la rotation scolaire et l'école Champlain deviendra sans doute aussi bizarrement bilingue que l'école Présentation-de-Marie à Laval.

Le problème du transport des écoliers est partout présent; on ne procède pas impunément aux regroupements qui s'imposent. La commission scolaire Chomedey de Laval accueille dans ses locaux les enfants du secteur anglais de Duvernay et des Mille-Isles; la commission scolaire de Brossard devra trouver ailleurs que sur son territoire les locaux nécessaires pour loger son surplus d'élèves.

Le syndicat des enseignants de Laval soupçonne enfin que l'on profite du chaos autour de la question linguistique pour procéder à des opérations pédagogiques fort discutables. Ainsi l'école Jean-Piaget, réservée jusqu'ici à une population restreinte d'enfants inadaptés, deviendra-t-elle une école élémentaire anglaise selon un règlement adopté en douce il y a deux semaines. On dispersera dans des établissements différents ces élèves qui bénéficiaient à Jean-Piaget d'une organisation psychopédagogique bien rodée, fruit de huit années d'efforts. De plus les services de l'enfance inadaptée du ministère de l'Éducation incitent actuellement les commissions scolaires à intégrer aux classes dites "normales" les enfants souffrant de déficiences légères. On peut croire que l'occasion est tentante d'y procéder à Laval. Les enseignants, qui se sentent fort mal préparés à cette tâche, y voient une "provocation technocratique" de plus.

Chateau-Gay doit oublier le champagne

OTTAWA (d'après CP) — D'ici à trois mois, la compagnie Chateau-Gai Wines devra cesser d'apposer sur ses étiquettes l'appellation "champagne". Ainsi en a décidé la Cour suprême du Canada qui condamne la compagnie canadienne à verser \$15,000 à l'association de vignerons français qui faisaient valoir un accord commercial franco-canadien — dans les années '30 — pour empêcher Chateau-Gai d'utiliser le nom de la Champagne pour faire mousser ses ventes.

Bien que la décision de la Cour n'implique que Chateau-Gai, on croit que la décision rendue vaut aussi pour d'autres producteurs canadiens de vins mousseux.

Des cours inférieures avaient déjà condamné Chateau-Gai à payer \$75,000 de dommages aux vignerons lésés. La Cour suprême a réduit de beaucoup cette exigence.

Les vignerons de type "champagne" pouvaient représenter l'an dernier pour leurs fabricants, un chiffre de vente de \$20 millions, estime-t-on.

Un registre des employés s'imposait à Mont-Wright

QUEBEC (d'après PC) — Il est inconcevable et inadmissible que sur un chantier aussi isolé que Mont-Wright, il n'y ait pas un registre complet et exact de toutes les personnes oeuvrant à cet endroit", déclare le notaire Cyrille Delage dans ses recommandations à l'adresse des employeurs et des représentants des ouvriers du chantier de construction de Mont-Wright.

Le notaire Delage vient de rendre publiques plusieurs recommandations qui font suite à l'enquête du coroner qu'il a présidée au sujet de la mort d'un ouvrier survenue le 10 octobre 1973 à ce chantier de la Québec Cartier Mining. Deux ouvriers y ont perdu la vie.

Une carte d'identification, ajoute-t-il, serait des plus utiles sur le chantier, soulignant qu'un grand nombre de travailleurs à Mont-Wright ont des antécédents ténébreux et que certains sont des fomenteurs de troubles, à la moindre occasion.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 10

LA SOCIÉTÉ DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Poste :

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Qualifications :

- Aptitudes pour l'administration et la gestion du personnel;
- Facilité pour s'exprimer en public, tant en anglais qu'en français;
- Maîtrise parfaite du français parlé et écrit;
- Disponibilité pour déplacements;
- Connaissance du milieu et des aspirations de la communauté francophone.

Salaires : \$14,000 et plus, suivant l'expérience et les qualifications.

Endroit : Moncton, N.-B.

Veuillez faire parvenir votre demande, accompagnée d'un curriculum vitae, avant le 15 avril 1974 à l'adresse suivante :

La Société des Acadiens du N.-B.
80, rue Church
Moncton, N.-B.
E1C 4Z2



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

FONCTIONS : La nouvelle Direction générale, chargée de la recherche et de la planification en matière de sécurité du revenu, offre une variété de postes temporaires ou permanents. Les chercheurs seront appelés à participer à la révision globale du système canadien de sécurité du revenu, entreprise conjointement avec les gouvernements provinciaux. Sont à l'étude : le fonctionnement des systèmes actuels de bien-être social, les modèles proposés, et l'incidence économique et sociale éventuelle des contre-programmes, ainsi que leur conception et leur coût.

Il s'agit d'une occasion unique de participer à la réforme globale du système de sécurité du revenu.

CONDITIONS DE CANDIDATURE : Diplôme d'étude supérieure dans une des sciences sociales ou un baccalauréat et l'équivalent au niveau de l'expérience; expérience dans le travail d'équipe et dans la supervision des chercheurs ou des analystes d'objectifs; intérêt manifeste pour les politiques d'intérêt collectif.

EXIGENCES LINGUISTIQUES : La connaissance de l'anglais est essentielle pour certains postes. Pour d'autres postes la connaissance de l'anglais et du français est essentielle.

Ces postes sont aussi ouverts aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu.

Ces postes sont aussi ouverts aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours de langue.

La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues.

Les demandes d'inscription ou les demandes de renseignements doivent être adressées confidentiellement aux :

GROUPE ES — CADRES SOCIO-ÉCONOMIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7.

Prière de mentionner le numéro du concours : 74-430-17.

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

FONCTIONS : Collaborer à la réalisation du programme de bilinguisme en relation avec l'Unité de Langue Française de la région du Québec; coordonner le programme de formation linguistique, contrôler le programme de maintien de l'acquis; faciliter et seconde l'administration des tests de langues.

QUALITÉS : Diplôme universitaire et compétence manifeste dans un domaine pertinent du travail; ou études secondaires terminées avec succès et une bonne expérience dans le domaine pertinent du travail.

La connaissance du français et de l'anglais est essentielle. Ce concours est aussi ouvert aux unilingues. Ils doivent cependant indiquer par écrit, qu'ils sont disposés, afin de satisfaire aux exigences linguistiques du poste, à entreprendre aux frais de l'État, immédiatement après leur nomination conditionnelle, et à plein temps, un cours de langue dispensé par le Bureau des Langues de la Commission ou par un organisme approuvé par ce dernier. Ce cours pourra durer jusqu'à douze mois et la Commission de la Fonction publique en précisera le lieu. La Commission de la Fonction publique s'assurera que les candidats unilingues de l'extérieur de la Fonction publique ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues. Ce poste est aussi ouvert aux personnes employées de façon continue à la Fonction publique du Canada depuis le 6 avril 1956, qu'elles aient ou non fait part, par écrit, de leur consentement à suivre des cours.

Si vous êtes intéressés, veuillez remplir une demande d'emploi (PSC 367-401) que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux centres de main-d'œuvre du Canada, aux bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada et l'adresser comme suit :

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE
PLACE DU CANADA, SUITE 1360,
1010 OUEST, RUE DE LA GAUCHETIÈRE,
MONTREAL, QUEBEC, H3B 2R1

Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

Prière de mentionner le numéro de concours 74-M 30-204 (AS 2)

CONSEILLER RÉGIONAL EN BILINGUISME

Ministère du
Solliciteur Général

\$10,547.

\$11,989.

SERVICE CANADIEN
DES PÉNITENCIERS

LAVAL, QUÉBEC

CET ÉTÉ... ENVOYEZ VOTRE ENFANT DANS UN CAMP ANGLAIS, À LA JOURNÉE

garçons, fillettes, 4-13 ans

Des acres de verdure, le camp d'été à la journée le plus avant-gardiste de Montréal offre: piscine, équitation, théâtre, petites excursions, sports, poterie, photographie et plusieurs autres choses. Situé à 15 milles au Nord de Montréal dans un site compagnard de 64 acres. Un service d'autobus fourni tous les jours de porte à porte.

Pour un dépliant en couleurs gratuit, appelez 488-9148.

9e SAISON

Green Acres Day Camp

Membre de l'Association des Camps du Québec

VOYAGES en MINI-GROUPE

Durée 22 jours — 6 personnes par groupe

Comprenant: Une luxueuse voiture familiale Citroën
— Un animateur-conducteur expérimenté
— Transport aérien en vols réguliers
— Hôtels et petits déjeuners

FRANCE-SUISSE-ITALIE \$923

Départs: 3 juin - 25 juin - 18 juillet - 12 août

LA GRÈCE et LES ÎLES \$983

Départs: 4 juillet - 11 juillet - 1er août

FRANCE-ESPAGNE-MAROC \$849

Départs: 25 juin - 1er août - 12 août

TARIF JEUNESSE APPLICABLE POUR VOYAGEURS ÉLIGIBLES

VOYAGES CANEURAM

774 est, boul. St-Joseph
près métro Laurier
MONTREAL

Tél.: 523-3125
Demandez nos catalogues

Ouvert tous les jours jusqu'à 5h. p.m. et tous les soirs sur rendez-vous.

Johnny Bungalow: 3,000 heures de travail pour laisser une trace

par Jacques Thériault

Lorsqu'on lui fait remarquer qu'il est peut-être le plus "méthodique" des écrivains québécois, il répond sans hésiter que ça lui fait infiniment plaisir. Demandez-lui, par la suite, pourquoi il écrit, il vous dira simplement, le plus naturellement du monde: "Si jamais je disparaissais, je laisserais une marque. J'ai voulu planter mon œuvre solidement, de façon à ce qu'on ne puisse pas la déraciner. Écrire, c'est une façon de ne pas mourir, c'est une motivation importante."

Pour l'écrivain Paul Villeneuve, dont les Éditions du Jour publiaient récemment une chronique québécoise intitulée "Johnny Bungalow", l'acte

d'écrire est à ce point important qu'il refuse d'accoucher rapidement d'un livre par année, comme c'est souvent le cas en ce domaine.

"Avant d'écrire une seule ligne de cet ouvrage, dit-il, j'ai fait de la recherche et accumulé des notes de lecture durant un an et demi. Puis j'ai attaqué la rédaction proprement dite qui représente plus de trois mille heures de travail échelonnées durant deux ans et demi. J'évalue le nombre des personnages que je fais vivre à environ soixante-dix."

Ouvrage pour le moins monumental, "Johnny Bungalow" compte quelque quatre cents pages bien serrées au niveau

du texte des caractères. Mais l'auteur, Paul Villeneuve, ne fait pas ici ses premières armes. Écrivain depuis l'âge de quinze ans, il a d'ores et déjà quatre publications à son crédit, outre "Johnny Bungalow": ce sont, "Les heures rouges" (théâtre), "J'ai mon voyage" (roman), "Satisfaction garantie" (roman) et "Le pays souterrain" (poème-essai), sans compter une quantité considérable de textes inédits.

Présentement professeur de sociologie au cégep Ahuntsic, Paul Villeneuve, 29 ans, est originaire de Jonquière où il a appris à s'intéresser à l'homme, à la société dans laquelle il vit.

"Très jeune, j'étais politisé, explique-t-il. J'étais

préoccupé par les problèmes de la faim dans le monde, par le christianisme de gauche, par l'œuvre de Rimbaud, etc. Puis, j'ai fait du syndicalisme et du journalisme étudiants avant de travailler à Têve et à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Si j'ai changé souvent d'emploi, c'est que je partais lorsque j'avais ramassé assez d'argent pour arrêter de travailler et écrire un livre."

Et d'ajouter: "Mais, je ne veux pas écrire toute ma vie. L'avenir de l'humanité et des hommes prend le pas sur toutes

mes préoccupations, voire même amoureuses. Le temps presse et tout un chacun doit se hâter de faire quelque chose, de laisser une trace. Néanmoins, j'ai encore plusieurs livres à écrire avant de prendre ma retraite littéraire."

Paul Villeneuve, il faut le dire, n'est pas ce qu'on pourrait appeler une vedette, ou du moins, avoue-t-il, "je ne suis pas intéressé par le prestige littéraire."

"Chaque fois que je publie un livre, dit-il encore, je me sens comme un explorateur,

Après le lancement, je me dépêche de retourner sur ma montagne pour écrire (...). Cependant, je pense actuellement à faire une tournée de deux ou trois semaines, en dehors des grands centres urbains, pour parler de mon dernier livre avec des gens à qui il s'adresse. Puis, je disparaîtrai durant deux ou trois ans pour écrire."

Ouvrage de fiction gargantuesque par sa dimension et unique en son genre en terre québécoise, "Johnny Bungalow" ne se résume pas, mais, comme l'indique l'auteur, elle

contient en substance l'aspect sociologique véhiculé par Gabrielle Roy, dans "Bonheur d'occasion", et le lyrisme inhérent à l'œuvre de Félix Antoine Savard.

Il s'agit, en fait, d'une chronique québécoise réalisée d'après des événements survenus entre 1937 et 1963. Précède d'un prologue et comprenant également une annexe historique, ce livre comporte quatre parties principales intitulées "Abitibi" (région où le niveau de croissance économique est arrêté), "Montreal I" (sa situation vers 1937), "La Côte Nord" (région en plein développement) et "Montreal II" (sa situation en 1963).

"Avec ce livre, explique Villeneuve, j'ai l'impression d'avoir réglé mes problèmes

avec le Québec. Maintenant, je peux plus facilement m'ouvrir au monde. Mais, ce n'est pas un constat d'échec: au contraire, c'est plutôt positif et valorisant pour le Québécois."

En attendant son prochain recueil de poèmes et un autre roman, dont une histoire d'amour sera le prétexte d'une analyse des mécanismes de la violence sous-jacents à la politique, Paul Villeneuve espère que son livre soit lu par le plus grand nombre, malgré son prix de vente exorbitant (\$10.95). Cela est incontestable, il a beaucoup de choses à dire et il a pris le temps d'approfondir le sujet dont il traite. C'est sa façon à lui de voir les choses: il est rigoureux comme un mathématicien...

Louise Forestier: finies les promesses!

par Yves Taschereau

"Paris c'est l'bout de tout!" Ce sont les paroles d'une chanson que Louise Forestier va, avec son ironie coutumière, chanter aux Parisiens. Elle part le 22 avril pour une tournée de promotion. Accompagnée par ses six musiciens, elle chantera au Centre culturel canadien, à Paris, et aux Maisons de la culture de Nantes, Caen, Laval et Roy. Il y aura, bien sûr, des émissions de radio et de télévision, dont une à Genève, et pour finir, elle chantera trois soirs à Bruxelles avant de faire la première partie du spectacle de Georges Moustaki au festival de Spa. Fait à noter, ce n'est pas en tant que représentante du Québec qu'elle participera à ce festival, mais parce qu'elle a été désignée, par un jury international, la vedette la plus prometteuse de l'année.

"Prometteuse", le mot fait sourire. Louise Forestier ne promet plus rien. Elle est déjà une grande chanteuse. Il est bien fini pour elle le temps creux qui a suivi la séparation d'avec Robert Charlebois. Finis aussi, cette allure de couventine émanée et ces éclats de voix qui jaillissaient aux moments les moins opportuns, d'un fauteur enlevé, le spectacle qu'elle donne au Patriote cette semaine, le même qu'elle donnait récemment à la Place des Arts, est une merveille.

Une des choses qui frappe le plus dans ce spectacle, c'est sa variété. Variété des chansons et, par conséquent, variété des registres. Se servant de sa voix comme d'un simple instrument dans certaines pièces sans paroles, chantant sans accompagnement

"Johnny du Bar B-Q" de la pièce "Demain matin Montréal m'attend", s'accompagnant elle-même au piano pour chanter "L'Enfant perdu et retrouvé" avec les airs, la diction et la coiffe d'une religieuse ou chantant avec une émotion pudique la "Balade pour un sac d'école", elle ne nous laisse pas le temps de nous habituer et de nous lasser.

Et tout ceci avec le plus grand des naturels. Louise Forestier n'a rien d'une chanteuse fabriquée. Les gestes sont très simples; ils soulignent parfois le texte, mais la plupart du temps, ils s'adaptent au rythme. Pas d'une façon saccadée mais bien plutôt d'une façon enveloppante, plaisante à l'oeil. Il faut noter aussi la façon détachée avec laquelle elle présente ses chansons — brièvement et avec humour. Ces détails ont leur importance; combien de chanteurs et de chanteuses détruisent l'atmosphère de leur spectacle en parlant trop...

Musicalement, la réussite est évidente. Louise Forestier fait corps avec ses musiciens. L'esprit d'équipe y joue pour beaucoup. Ceux-ci s'incorporent au spectacle en chantant ou en jouant les figurants d'une façon bien amusante. L'équilibre entre la voix et les instruments est meilleur qu'à la Place des Arts où beaucoup de paroles se perdaient.

En première partie, Le Patriote présentait Georges Langford, l'auteur maintenant bien connu du "Frida". Avec son allure d'étudiant bien sage, il a quelque chose de rassurant et de très sympathique. Aussi c'est avec beaucoup de regret que l'on finit par s'avouer, après quelques chansons, que l'on commence à s'ennuyer. Une impression de monotonie se dégage de ces airs qui se

ressemblent un peu et le fait qu'il s'accompagne lui-même à la guitare n'améliore pas beaucoup les choses. Il nous reste alors à nous rabattre sur les paroles des chansons qui sont souvent bien plaisantes comme dans "Gabriel et Evangéline" ou "La Coupe Stanley". Les propos philosophiques qu'il nous sert entre ses chansons frappent beaucoup moins quand on les a déjà entendus, à la Place des Arts au spectacle de Louise Forestier, et tout en les trouvant fort sympathiques, on songe à un croisement des pensées de Léandre Bergeron et de madame Saint-Onge.

Bref, il faut aller voir Louise Forestier avant son départ. Le spectacle est excellent et elle ne reviendra pas avant le 6 juin.

1 7:30 DR. PHIBES RISES AGAIN
2 8:00 CRY OF THE BANSHEE
\$1.50 CHAÛN
encore 1 et 2
136 est, St. Paul 861-7863

TOUS LES SOIRS 7:30 et 9:30 POUR TOUS
UN FILM FANTASTIQUE
réalisé par Hal Ashby \$1.50
avec Bud Cort Ruth Gordon
v.o. anglaise (avec s.-t. français)
HAROLD et MAUDE
à votre NOUVEAU CINÉMA
(Anciennement LE LUCERNE)
2001
855 DECARIE 277-2001

LE GROUPE LA LAURENTIENNE
présentent
LES GRANDS EXPLORATEURS
POUR TOUS
AFGHANISTAN
QUI COMMENTE PERSONNELLEMENT SON FILM COULUR
LES PRODUCTIONS EXPLO-MUNDO INC.
SALLE LE PLATEAU
5, 6, 7 AVRIL 8:30 h. P.M.
MATINÉE 7 AVRIL 2:00 HR P.M.
(CARTES AGE D'OR ADMISES EN MATINÉE SEULEMENT)
BILLET: \$2.50 et \$1.25 (ÉTUDIANTS)
GUICHETS OUVERT DE 1:00h. à 6:00h. P.M.
TEL.: 284-3222
3710, Calixa Lavallée - Parc Lafontaine
Station de métro de Sherbrooke - Autobus 246

XII EN NOMINATION POUR 5 OSCARS
dont celui du Meilleur film
Cris et Chuchotements
V.O. SOUS-TITRES FR.
ÉTUDIANTS: \$1.00
SUR SEM.: 7.30
DIM.: 3.00 - 7.00
5550 Sherbrooke W. 489-5559
salle bleue

TERRORISME! 18 ANS
Du sang neuf dans le film policier
Un Chabrol époustouflant, mené à un train d'enfer
CLAUDE CHABROL
NADA
Couleur
ELYSÉE 14 ANS
LA RÉVÉLATION DU FESTIVAL DE CANNES
REJEANNE PADOVANI
un film de Denys Arcand

L'univers de Michel Tremblay 4e Sem. 14 ANS
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
un film de ANDRÉ BRASSARD
Densité Filtrant, André Montmarancy, Michelle Rossignol, Amélie Gagné, Denis O'Brien
JEAN-TALON 725-1566
FLUOR DE LYS 288-2303
CINÉMA DE PARIS 861-7864

SI VOUS AIMEZ RIRE AUX ÉCLATS NE MANQUEZ PAS LA COMÉDIE DE L'ANNÉE
Salle Renoir EDUARD MOLINARO
"l'emmerdeur"
avec LINO VENTURA et JACQUES BREL
7:30 - 9:30
Salle McLaren
un film de FRANÇOIS TRUFFAUT
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'OTECVILLE 721-8060 7:30 - 9:30
"la nuit américaine" POUR TOUS

17e saison
La Poudrière
En reprise, et à la demande générale
JUSQU'AU 13 AVRIL
"OH, LES BEAUX JOURS"
de Samuel Beckett avec DENISE PELLETIER
Mise en scène Jeanine Beaubien
"C'est un spectacle qu'il faut voir et qu'on hésite à trop commenter, de peur de briser le charme et l'envoûtement qui s'en dégageant."
Maril Dassyva, La Presse
"Samuel Beckett's 'Oh, Les Beaux Jours' is a triumph of play, production and cast... Oh, La Belle Soirée."
Lawrence Sabbath, Montreal Star
Dimanche seulement
Théâtre de marionnettes LA BELLE AU BOIS DORMANT
Français 2 h., Anglais 4 h.
ENFANTS: \$2.00 - ADULTES: \$2.50
Renseignements: 526-0821
Billets en vente à l'Hôtel Sheraton Mt-Royal G 20 et au Montreal Trust, P.V.M.

FESTA BRAZIL
35 DANSEURS MUSIENS PERCUSSIONNISTES
SAMBA CAPOEIRA MACULELE BOSSA NOVA
COSTUMES FABULEUX DU FESTIVAL DE BAHIA
Ce soir 20h.30
Billets: \$7 \$6 \$5 \$4 \$3. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol), Place des Arts, Montréal Trust P.V.M. Demi-tarif sur billets \$6 (1er avril): étudiants - Age d'Or en vente à CCA seulement.
Agences & CHARGEX 932-2234
SALLE WILFRID-PELLETIER
"ON NE PEUT PAS VIVRE AU QUÉBEC EN 1974 SANS AVOIR VU 'BINGO!'"
René Hémier-Roy, "Bon Dimanche"
LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION PIERRE DAVID JEAN CLAUDE LORD
14 ANS
BINGO!
UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD
avec REJEAN GUENETTE • ANNE MARIE PROVENCHER
CLAUDE MICHAUD • ALEXANDRA STEWART • GILLES PELLETIER
JANINE FLUET • MANDA PARENT • ROGER LABEL
PIERRE VALCOUR • MARCEL SABOURIN • JEAN-MARIE LEMIEUX
JEAN DUCEPPE
avec la participation amicale de WILLIE LAMOTHE
PAPINEAU 521-6853
LAVAL 688-8200
PARISIEN 861-2697
VERSAILLES 353-7880
GREENFIELD PARK 671-6129
FAIRVIEW 697-8095
REX SAINT-JÉRÔME
MASKA SAINT-HYACINTHE
YENUS JOLIETTE
PALACE GRANBY
LE PARIS VALLEYFIELD

ANJOU: 7817 boul. des Galeries d'Anjou 353-5990 "Le Parrain" 8:45 et "Love Story" 9:30
ARLEQUIN: 1004 St-Catherine E. 288-2943 "Le chant de la forêt" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon 955-4246 "The sting" 12:30, 2:30, 4:30, 6:30, 8:30
ATWATER 11: Niveau métro Alexis Nihon 931-3331 "The last Tango in Paris" 7:15, 9:30
AVENUE: "Contract" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
BEAVER: 17 av. du Parc 844-1832 "Gracie's place" 12:00, 2:30, 5:05, 7:30, 10:00
BELL: 1280 St-Denis 878-2424 "Les Bootleggers" 2:40, 6:10, 9:40 "L'homme de loi" 1:00, 4:30, 8:00
BLOU: 5030 Papineau 527-9137 "Les hôtes de la nuit" 12:30, 3:30, 6:30, 9:30, et "Les jeunes massues" 2:08, 5:08, 8:08
CANADIAN: 1284 St-Catherine E. 523-5180 "La dernière maison sur la gauche" 12:30, 3:40, 6:55, 10:05 et "Le sexe sauva-ge" 2:05, 5:15, 8:25
CHAMPLAIN: 1915 St-Catherine E. 524-1665 "Nos plus belles années" 2:10, 6:10, 10:10 "L'or noir de l'Oklaoma" 12:05, 4:10, 8:10
CHATEAU: 6956 St-Denis 271-4000 "Les deux de la guerre" 1:35, 5:25, 9:15 et "Une pierre dans la bouche" 2:30, 7:20
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Les hôtes de la nuit" 2:12, 5:12, 8:12, "Les jeunes massues" 12:30, 3:30, 6:30, 9:30
CINÉMA 2001: 855 Decarie, 277-2001 "Harold et Maude" 7:30, 9:30
CINÉMA 7: 5550 Sherbrooke 0 429-5559 (Salon Rouge) "The adventures of Rabbi Jacob" 7:30, 9:30 (Salon bleu) "Cries and whispers" 7:00, 9:00
CINÉMA DE PARIS: 896 St-Catherine 0 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
CINÉMA TE ART: 3180 Bélanger E., 722-0302 "Guerra et Paix" 1ère partie 8:00
CLARIMONT: 509 Sherbrooke 0 486-7385 "Jimi Hendrix story" 1:15, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Nos plus belles années" 8:00 et "L'or noir de l'Oklaoma" 6:00, 10:00
DAUPHIN: McLaren 2296 Beaubien 721-6060 "La nuit américaine" 7:30, 9:30 (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "L'emmerdeur" 7:30, 9:30
ELECTRA: 114 St-Catherine E. 522-9177 "Les deux de la guerre" 12:30, 4:10, 7:30 et "Une pierre dans la bouche" 2:30, 6:00, 9:40
ELYSEE: 35 Milton 842-6063 (Salle Elysée) Rejeanne Padovani 7:30, 9:30
FLUOR DE LYS: 858 St-Catherine E. 288-2303 "Il était une fois dans l'Est" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000 "Il était une fois dans l'Est" 7:30, 9:30 (Encore 11) "Cry of the Banshee" 8:00, 10:00
FESTIVAL: 1296 St-Catherine E., 525-8000 "Les aventures de Rabbi Jacob" 7:30, 9:30
FLUOR DE LYS: 858 St-Catherine E., 288-2303 "Il était une fois dans l'Est" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000 "Il était une fois dans l'Est" 7:30, 9:30
KENT: 6100 Sherbrooke 0 489-9707 "Cry of the wild" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
LORENS: 94 St-Catherine 0 866-5851 "The exorcist" 2:00, 4:30, 7:00, 9:30
MERCER: 4260 St-Catherine E. 255-6224 "L'homme des hautes plaines" 8:00 et "Tuez Charlie Varrick" 6:05, 9:25
MONKLAND: 5594 Monkland 484-3578 "A touch of Glass" 2:45, 6:15, 9:55 et "Night watch" 1:00, 4:30, 8:10
OUTREMENT: 1248 Bernard 0 277-4145 "Scènes de Trailers" 7:00 et "Punishment park" 9:30
PALACE: 688 St-Catherine 0 868-6961 "Busting" 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:35
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Bingo" 12:45, 3:00, 5:15, 7:30, 9:45
PARISIEN: 860 St-Catherine 0 861-2597 "Singo" 12:45, 3:00, 5:15, 7:30, 9:45
PIERRE: 1590 St-Denis 845-3222 "Quelqu'un derrière la porte" 8:00, 7:53, 9:46

télévision

CBFT 2	CFTM 10
9:10 Ouverture et horaire	7:40 Horaire-Bienvenue
9:15 En mouvement	7:45 Bonjour Montréal
9:20 Les Oubliés	8:45 24-36
9:45 Les aventures de Saturnin	9:00 Les bords d'ou
10:00 You-Hou	9:30 Pour vous mesdames
10:15 Les oursins	11:00 Les Tamaris
10:20 Personnalité-Personne	12:00 Les p'tits hommes
11:00 Les rovettes de Juliette	12:15 Ligne ouverte
11:30 Le conte "Yester à bien l'honneur"	1:15 Cinq Merveilles
12:00 Dîner d'Idolité	"Moumou" (audience) - François 1961
12:30 Bouhous	3:00 Dékale
1:35 Femme d'aujourd'hui	4:30 Pysommes
2:30 Cinéma	4:00 Patatouille
"Hotel du rendez-vous" (télé-drame - Italien 1955)	4:30 Robin Fosse
4:00 Bohème	5:00 Patatouille du comique
4:30 Piroette	5:30 Pierre Bonjour
5:00 Cent filles à marier	6:00 Les 10 ans indomptés
6:00 Mon fils	7:30 Le ranch à Willie
6:30 Actualités 24	8:00 Les grandes productions
7:30 Spirit	"Dernier train de Gunhill"
8:00 La source du Havre	10:00 Autoportrait
"Toronto à Montréal"	11:00 Les nouvelles TVA
10:30 Téléjournal	11:30 La couleur du temps
10:50 Nouvelles du sport	11:45 Sans frontières
11:00 Appréhensions	"Présomption du désir" (drame érotique) - François 1967
12:00 Cinéma	12:45 Le 10 vous informe
"Le dimanche de la vie" (fantasie poétique) - François 1963	
1:30 Téléjournal	

CBMT 6	CFCF 10
8:21 Standby six	3:57 Sign-off
8:30 Mon ami	6:00 University of the air
8:45 Friendly giant	6:30 Hercules
9:00 Quebec school telecast	7:00 Canada A.M.
10:30 Mr. Dressup	8:30 Pomper Hom
11:00 Sesame Street	9:30 The community
12:00 The Phil Silvers Show	10:00 Eye-Net
12:30 Flashed Gleaners Luncheon date	10:30 The art of cooking
1:00 One o'clock report	11:00 Hercules
1:15 Job Line	11:30 McGowan and Co.
1:30 Audubon Wildlife Theatre	12:00 The Flintstones
2:00 Juliette and Friends	12:30 Jack Curran's movie
2:30 The Lucy Show	"Young Billy Young" (western - American 1960)
3:00 Take 30	2:30 Somerset
3:30 The Edge of night	3:00 Another World
4:00 Family court	3:30 What's the good word
4:30 This hand	4:00 Anything you can do
5:00 Skipper	4:30 Pay cards
5:30 That girl	5:00 Truth or Consequences
6:00 City at six	5:30 The New Beat the Clock
7:30 Mr. Chips	6:00 Pulse
8:00 N.P.B. Presents	7:00 McGowan and Co.
9:00 T.I.A.	8:00 Hockey
10:00 West	"Toronto à Montréal"
10:30 Countrytime	10:30 As it is
11:00 The National	11:00 The TV National News
11:22 Viewpoint	11:30 Hockey
11:30 Montreal tonight	12:00 Wednesday night feature movie
11:55 One Six	"Let no man write my epitaph" (drame - 1960)
"The Love War" (science-fiction - 1969)	2:00 Sign-off
1:10 Station closing	

cinéma

ANJOU: 7817 boul. des Galeries d'Anjou 353-5990 "Le Parrain" 8:45 et "Love Story" 9:30
ARLEQUIN: 1004 St-Catherine E. 288-2943 "Le chant de la forêt" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon 955-4246 "The sting" 12:30, 2:30, 4:30, 6:30, 8:30
ATWATER 11: Niveau métro Alexis Nihon 931-3331 "The last Tango in Paris" 7:15, 9:30
AVENUE: "Contract" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
BEAVER: 17 av. du Parc 844-1832 "Gracie's place" 12:00, 2:30, 5:05, 7:30, 10:00
BELL: 1280 St-Denis 878-2424 "Les Bootleggers" 2:40, 6:10, 9:40 "L'homme de loi" 1:00, 4:30, 8:00
BLOU: 5030 Papineau 527-9137 "Les hôtes de la nuit" 12:30, 3:30, 6:30, 9:30, et "Les jeunes massues" 2:08, 5:08, 8:08
CANADIAN: 1284 St-Catherine E. 523-5180 "La dernière maison sur la gauche" 12:30, 3:40, 6:55, 10:05 et "Le sexe sauva-ge" 2:05, 5:15, 8:25
CHAMPLAIN: 1915 St-Catherine E. 524-1665 "Nos plus belles années" 2:10, 6:10, 10:10 "L'or noir de l'Oklaoma" 12:05, 4:10, 8:10
CHATEAU: 6956 St-Denis 271-4000 "Les deux de la guerre" 1:35, 5:25, 9:15 et "Une pierre dans la bouche" 2:30, 7:20
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "Les hôtes de la nuit" 2:12, 5:12, 8:12, "Les jeunes massues" 12:30, 3:30, 6:30, 9:30
CINÉMA 2001: 855 Decarie, 277-2001 "Harold et Maude" 7:30, 9:30
CINÉMA 7: 5550 Sherbrooke 0 429-5559 (Salon Rouge) "The adventures of Rabbi Jacob" 7:30, 9:30 (Salon bleu) "Cries and whispers" 7:00, 9:00
CINÉMA DE PARIS: 896 St-Catherine 0 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
CINÉMA TE ART: 3180 Bélanger E., 722-0302 "Guerra et Paix" 1ère partie 8:00
CLARIMONT: 509 Sherbrooke 0 486-7385 "Jimi Hendrix story" 1:15, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Nos plus belles années" 8:00 et "L'or noir de l'Oklaoma" 6:00, 10:00
DAUPHIN: McLaren 2296 Beaubien 721-6060 "La nuit américaine" 7:30, 9:30 (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "L'emmerdeur" 7:30, 9:30
ELECTRA: 114 St-Catherine E. 522-9177 "Les deux de la guerre" 12:30, 4:10, 7:30 et "Une pierre dans la bouche" 2:30, 6:00, 9:40
ELYSEE: 35 Milton 842-6063 (Salle Elysée) Rejeanne Padovani 7:30, 9:30
FLUOR DE LYS: 858 St-Catherine E. 288-2303 "Il était une fois dans l'Est" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000 "Il était une fois dans l'Est" 7:30, 9:30 (Encore 11) "Cry of the Banshee" 8:00, 10:00
FESTIVAL: 1296 St-Catherine E., 525-8000 "Les aventures de Rabbi Jacob" 7:30, 9:30
FLUOR DE LYS: 858 St-Catherine E., 288-2303 "Il était une fois dans l'Est" 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000 "Il était une fois dans l'Est" 7:30, 9:30
KENT: 6100 Sherbrooke 0 489-9707 "Cry of the wild" 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00
LORENS: 94 St-Catherine 0 866-5851 "The exorcist" 2:00, 4:30, 7:00, 9:30
MERCER: 4260 St-Catherine E. 255-6224 "L'homme des hautes plaines" 8:00 et "Tuez Charlie Varrick" 6:05, 9:25
MONKLAND: 5594 Monkland 484-3578 "A touch of Glass" 2:45, 6:15, 9:55 et "Night watch" 1:00, 4:30, 8:10
OUTREMENT: 1248 Bernard 0 277-4145 "Scènes de Trailers" 7:00 et "Punishment park" 9:30
PALACE: 688 St-Catherine 0 868-6961 "Busting" 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:35
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Bingo" 12:45, 3:00, 5:15, 7:30, 9:45
PARISIEN: 860 St-Catherine 0 861-2597 "Singo" 12:45, 3:00, 5:15, 7:30, 9:45
PIERRE: 1590 St-Denis 845-3222 "Quelqu'un derrière la porte" 8:00, 7:53, 9:46

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma) 277 Dorchester 866-2644 "Alfredo Alfredo" 7:30, 2:30, 4:15, 6:10, 8:05, 10:00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 377 Dorchester 0 866-2644 "Don't look now" 1:00, 3:05, 5:15, 7:25, 9:35
PLAZA: 6565 St-Laurent 274-4155 "La dernière maison sur la gauche" 12:30, 3:40, 6:55, 10:05 et "Le sexe sauva-ge" 2:05, 5:15, 8:25
PUSSEYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Windy's pleasure palace" 1:30, 4:20, 7:10, 10:00 et "Fear of Love" 12:00, 2:50, 5:45, 8:35
RIVOLI: 6906 St-Denis, 849-4211, "Papillon" 12:40, 3:25, 6:15, 9:00
SANT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4211 "Le droit d'auteur"

radio/tv

A monsieur le maire

par Daniel Pinard

Le 10 novembre prochain, vous conformant à une tradition vétéste, mais malgré tout respectable, vous donnerez à vos administrés l'occasion de vous exprimer une fois de plus leur reconnaissance en remettant entre vos mains les destinées de Montréal. Vous avez hérité des Grecs Anciens plus que l'amour des vertus olympiques. Montréal, grâce à vous, résume toute l'Hellène: l'abondance athénienne n'y cotoie-t-elle pas la rigueur spartiate? A la mode de Platon, vous êtes démocrate. Aussi, n'êtes-vous pas sans reconnaître l'importance symbolique des élections prochaines. Quoi qu'on en dise, il ne saurait s'agir d'une simple formalité. Aussi vous accepterez, j'espère, selon votre habitude, d'ajouter au labeur qu'avec acharnement vous poursuivez dans votre solitude, en préparant quelques sobres discours pour informer vos loyaux sujets du futur grandiose que vous leur préparez.

Mieux que tout autre homme politique, vous appréciez ce qu'implique en démocratie la reconnaissance du droit sacré du citoyen à l'information. Vous êtes d'ailleurs de ce droit un amant si jaloux que vous ne songeriez un instant à abandonner une responsabilité aussi essentielle aux membres de la presse. Vous préférez que vos administrés aient un accès direct à la vérité. C'est pourquoi vous vous adressez directement à eux tous les dimanches, à 11h, sur les ondes de CFTM immédiatement après le Jour du Seigneur. Le moment ne saurait être mieux choisi pour une telle démonstration d'humilité. En vous taisant vous forceriez les autres à vous rendre hommage. Aussi vaut-il mieux que vous parliez vous-même de vous. Vous partagez les secrets de l'Olympe. Vous pouvez donc vous adresser à nous en toute connaissance de cause.

Vous reconnaîtrez cependant à l'approche des élections que vous ne sauriez à vous seul trouver tout le temps nécessaire pour décrire non seulement le bien que vous nous avez fait mais aussi la gloire que vous nous destinez. Aussi est-ce avec joie que je prends sur moi de vous annoncer, si d'autres avant moi ne l'ont fait, que l'équipe de Présent Métropolitain (CBF 690 à 17h30, du lundi au vendredi) présente à la population depuis la semaine dernière un dossier des plus complets sur la politique municipale de "Montréal avant les élections". Vous serez heureux d'apprendre que ce populaire magazine quotidien d'actualité métropolitaine, réalisé par Pierre Lambert, a vu sa cote d'écoute s'accroître de 5.000 auditeurs pour atteindre le chiffre fort respectable pour une émission radiophonique de 41.000 fidèles. Le succès croissant de l'émission ne peut être attribuable qu'au travail remarquable de l'équipe de Présent Métropolitain.

litain. Vous vous rappelez peut-être le dossier qu'on y présentait récemment sur la spéculation foncière dans la région montréalaise. Le dossier "Montréal à la veille des élections" comportera 63 mini-reportages d'une durée de 8 à 15 minutes, qui nous seront présentés au rythme de 2 par semaine, le mardi et le jeudi à partir de 17h30.

Afin d'aider la population métropolitaine à apprécier vos réalisations et vos projets à leurs justes mérites, le réalisateur Pierre Lambert et l'animateur Simon Durivage ont fait appel à Lisette Blain-Mailhot du centre de recherche du service d'information de Radio-Canada et à Gilles Léveillé qui, depuis trois ans, observe la scène municipale avec une vigilance de tous les instants. L'équipe recueillera les témoignages de journalistes, d'hommes d'affaires, d'architectes, d'urbanistes, d'économistes, d'acteurs, de sociologues, de politiciens... On entendra aussi les commentaires de fonctionnaires et de politiciens qui oeuvrent sur les scènes municipale, provinciale et fédérale. On fera appel aux représentants de divers groupements et organisations populaires. On voudra comprendre non seulement les "pourquoi" et les "comment" des décisions prises pour le bien-être de la population mais on s'adressera directement à elle, afin d'en évaluer l'impact quotidien.

Demain soir, l'équipe de Présent Métropolitain tentera de savoir s'il y a lieu de modifier le régime électoral de Montréal. On invitera le conseiller municipal Georges Marchand, le député Marcel Léger et le ministre Victor Goldbloom à discuter de cette question qui vous préoccupe.

Au cours des mois à venir on s'intéressera à l'empreinte de votre régime sur votre ville. On tentera de décrire la fonction publique municipale, de mieux apprécier vos politiques de logement et de loisir. On tentera de définir votre style particulier. On parlera de votre Terre des Hommes, de vos jeux Olympiques et de vos transports en commun. On se penchera sur les affaires extérieures de Montréal. On tentera de mesurer le soin que vous prenez des assistés sociaux et de la santé de vos administrés. On analysera votre budget en détail. On parlera de l'équité du fardeau fiscal de vos contribuables. On traitera aussi de zonage, du déneigement des voies publiques, de l'enlèvement de nos déchets, de la protection contre les incendies. On parlera aussi à l'approche des élections de stratégies, de programmes, de caisses électoraux, de sondages et même des forces d'opposition.

Bonne écoute, monsieur le maire, à l'antenne de CBF 690!

Midis et soirs au TNM

Le Théâtre du Nouveau Monde présentera, dès le 12 avril, une création québécoise signée Roch Carrier; il s'agit d'une adaptation théâtrale de son roman intitulé "Floralie". Depuis plus d'un mois, les répétitions sont en cours. Mise en scène par Olivier Reichenbach, la pièce réunit dix-sept comédiens, dont Paul Berval, Denise Proulx, Roger Garand, Ginette Morin et Jean Perraud.

Mentionnons également que les éditions du Jour viennent de publier le texte de cette adaptation théâtrale de "Floralie". Toujours au TNM, on note que le deuxième théâtre-midi de la saison prendra l'affiche de la Comédie canadienne, le mardi 16 avril. Montée sous la direction de Jean-Louis Roux, cette pièce s'intitule "Un jour, ce sera notre tour", une oeuvre de Jean Sirois écrite en collaboration avec Serge Mercier. Les interprètes sont: Denise Proulx, Roger Garand, Robert Gravel et Rosa Ouellette, mieux connue sous le nom de "La Poune".

Pauline Julien au "Premio Roma"

ROME (AFP) — Le programme du sixième "Premio Roma" organisé par Anna d'Arbello et Gerardo Guerrieri, a été publié vendredi à Rome. Cette manifestation, placée sous le haut patronage du ministère du tourisme et spectacle, se déroulera à Rome, du 2 mai au 9 juin 1974, avec la participation de neuf pays.

Le "Premio Roma 74" s'ouvrira avec les Ballets indonésiens de Sardono qui donneront "La sorcière de Direh", tirée d'une vieille légende de Bali.

La France sera représentée par le "Deutsches Requiem" de Pierre Bourgeade, avec la compagnie du Théâtre de l'Estrade, dirigée par Daniel Benoin, et la Pologne par "Nadodnissie IKoczodany" de Stanislas Witkiewicz.

Le programme du "Premio Roma" prévoit, en outre, "il Travaglia", comédie vénétienne de la renaissance mise en scène par Giovanni Poli; des Ballets brésiliens "Viva Bahia", dirigés par Ruth Es-

cobar; le drame de Shakespeare "Pericles, prince de Tyr", mis en scène par Tony Robertson; "C.O.R.F.A.X." donné par la compagnie de "La Mama" de New York; un récital de chansons canadiennes par Pauline Julien; un spectacle de ballets de Jose Limon; de nouveaux ballets de la Compagnie du ballet de Rome; et enfin, deux pièces classiques japonaises, "Les exilés" et "Le double suicide" de Manzoemon Chikamatsu.



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triplics, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

POUR DES MEUBLES DIFFÉRENTS: tables, tréteaux, bibliothèques, étagères empilables et autres articles fonctionnels. J'en fabrique à bas prix. 274-1653 après 5 p.m. 6-4-74

MOBILIERS salon et salle à dîner signés: Les Artisans du Meuble Québécois. Châleur, à coucher, chène antique, style Espagnol. Tél: après 5 p.m. 526-7134. 5-4-74

MOBILIER DE CHAMBRE en acajou, 30 ans, 3 bureaux, 2 miroirs, sommier, tête et pied de lit. \$250. Tél. 487-2832 6-4-74

ANTIQUITES À VENDRE

DEUX ARMOIRES QUEBÉCOISES en pin, d'esprit Louis XV, fin XVIIIe siècle, exceptionnelles. Collection privée. Tél.: 272-1280 ou 873-2320. 8-4-74

APPARTEMENTS À LOUER

"PLACE LA CANADIENNE"
440-450 SHERBROOKE EST (coin Berri)

Il ne reste que quelques luxueux appartements de 4 1/2 pièces.

Occupation: Mai

- Piscine et sauna sur le toit.
- Plus toutes commodités.

Tél: 334-6950

4-4-74

1 1/2, sur Fulton-Snowdon, très calme, facilités proches, excellent pour étudiant. \$95. par mois. Tél. 738-2693 après 6 p.m. 8-4-74

RIDGEWOOD, spacieux 3 1/2, sur montagne, très éclairé, sauna, piscine, garage facultatif. Sous-location. Tél.: 342-3951. 5-4-74

LONGUEUIL: 3 1/2, meublé, chauffé, éclairé, moderne, tapis, draperies, buanderie, balcon, stationnement. Tél. 674-7708. 1-5-74

COURS

La formation, c'est bon pour VOUS

La formation peut vous aider à trouver et à garder un bon emploi et à obtenir ainsi un meilleur salaire. La formation peut vous être utile également si vous êtes chômeur ou en sous-emploi, ou lorsque votre métier devient déseu. Consultez le Centre de Main-d'œuvre du Canada; un conseiller vous aidera à mieux voir ce que peut vous apporter le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada.

Ces cours sont offerts dans plusieurs villes de la province de Québec.

COURS	DÉBUT	FIN
Secondaire IV (11e année)	16-4-74	2-8-74
Secondaire V (12e année)	16-4-74	2-8-74
Formation de base	16-4-74	30-8-74

Les cours suivants sont offerts aux endroits indiqués seulement.

COURS	DÉBUT	FIN	VILLES
Opérateur machinerie lourde (forestière)	16-4-74	20-7-74	La Sarre
Opérateur machinerie lourde (forestière)	16-4-74	26-4-74	Chandler
Conducteur camion lourd	16-4-74	10-5-74	Chicoutimi

Conducteur camion lourd entrée continue Montréal N.E.

Conducteur camion lourd, hors route entrée continue Pte-Claire

Boucher, coupe de viande 22-4-74 23-8-74 Montréal Nord

Métiers de la construction entrée continue Montréal C.N.

Opérateur machine à coudre (vêtement cuir) 29-4-74 9-8-74 Montréal C.N.

Opérateur machine à coudre (vêtement overlock) entrée continue Montréal N.E.

Sténo dactylo 22-4-74 17-1-75 Montréal C.S. Laval

Commis dactylo 29-4-74 8-11-74 Montréal S.E.

Débosselage-peinture 22-4-74 13-12-74 Longueuil

Ramassage du lait en vrac 16-4-74 26-4-74 St-Hyacinthe

Service de dépannage Radio - T.V. 22-4-74 12-7-74 Montréal C.S.

VOTRE EMPLOI, C'EST NOTRE AFFAIRE



Centre de Main-d'œuvre du Canada

Main-d'œuvre et Immigration

Canada Manpower Centre

Manpower and Immigration

4-4-74

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

APPARTEMENTS À LOUER

BROSSARD, 3 1/2 à 4 1/2, neufs, chauffés, taxes payées, stationnement \$127. à \$147. par mois. 5505 rue Platon. Tél.: 678-1417 ou 671-3691. 4-4-74

SOUS-LOCATION, 3 chambres à coucher, 2e étage, 8351 Neuville, Ville d'Anjou (projet Phase II, Terrasse Chatelaine d'Anjou) \$179. chauffé. Tél.: 689-0560. 5-4-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ABSOLUMENT BESOIN ancien mobilier salle manger, meubles antiques de toutes sortes, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél. 374-1224. 13-4-74

ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ARTICLES À VENDRE

COLLECTION DE LIVRES canadiens, français et anglais, rares, éditions épuisées. Tél.: 1-418-527-2066, après 7 p.m. 6-4-74

AUTOS À VENDRE

FORT CHAMBLAY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chamblay vous offre les voitures "Volvo et Fiat". Un service après vente. Un prix compétitif. Consultez-nous: 658-6623 ou 467-0461. 1-5-74

DODGE-CHARGER 1973, garantie jusqu'à 5 octobre 1974. Seulement 329 milles. Tél.: 677-2476 5-4-74

CUTLAS SUPREME, option salon, 1973, 18.000 milles, 4 portes, pneus Radial équipés, cause départ. Tél.: 729-7510 8-4-74

BUREAUX À LOUER

275, ST-JACQUES (coin rue St-Pierre)

ÉDIFICE occupé par des compagnies d'assurance et des bureaux de professionnels.

- ESPACE MODERNISÉ
- LOYER MODIQUE

Veuillez téléphoner à:

M. G. Riopel

842-1701

6-4-74

Professionnels de la santé

ESPACE pour 4 BUREAUX

- Site idéal
 - A proximité de tout.
- COIN HENRI-BOURASSA et AVENUE D'AUTEUIL
Tél.: 381-6291

8-4-74

ÉDIFICE POUR MÉDECINS

Il reste quelques places dans immeuble de 3 étages, à proximité Hôpitaux: St-Luc, Hôtel-Dieu, Ste-Jeanne d'Arc, Notre-Dame et autres. Spacieux, bien subdivisés, eau courante, réceptionniste centrale, stationnement gratuit. Loyer raisonnable. Libre immédiatement ou 1er mai.

Suis sur place aujourd'hui seulement entre 10:00 a.m. et 2:00 p.m.

4129 ST-HUBERT
ou téléphoner jours suivants 678-8256

4-4-74

PROFESSIONNELS

Emplacement idéal au coin rue Sherbrooke ouest, près métro Place des Arts. Plus de 3.000 p.c., rez-de-chaussée, air climatisé, grille-cièl moderne. Subdivision considérée. Loyer raisonnable. Occupation immédiate ou plus tard.

J. Seiterle
842-5819 ou 845-3151

4-4-74

OUTREMONT: rue Laurier et Durocher, beau bureau, 3.700 pieds carrés ou subdivisions. Chauffé. Loyer raisonnable. Mlle Clark, 273-1561. 1-5-74.

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavares, 5 1/2, chauffé, meubles Thibault, cheminée pierre, toit cathédrale. Location: semaines-vacances, printemps-été. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-74

FEMMES DEMANDÉES

EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Une importante compagnie de recherche demande du personnel, bilingue de préférence (maîtrise de maison ou autres) pour aller recueillir de porte en porte des opinions sur divers produits et services.

Rien à acheter — rien à vendre

Idéal pour toute personne qui désire employer profitablement ses loisirs, le soir ou le samedi. L'usage d'une automobile est un avantage mais non une nécessité.

RÉALITÉS CANADIENNES LIMITÉE
842-4167

5-4-74

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

\$1.000. et plus par mois, temps plein, partiel, représentants (es) indépendants (es) aucun investissement. Rendez-vous gens sérieux seulement. Tél. 653-0249. 4-4-74

INSTRUMENTS - MUSIQUE

PIANOS: achetons pour débutants, louons \$2.50 par semaine, option d'achat, vente \$149. Tél: 274-0536 ou 271-3085 6-4-74

LOGEMENTS À LOUER

PRES UNIVERSITE MONTREAL, 9 1/2 pièces et garage chauffés, 2e étage, 5665 Wilderton. Tél.: après 4:30 p.m. 738-4533 5-4-74

MAISONS À LOUER

VIEUX-LONGUEUIL: 8 pièces avec cour et garage, \$250, par mois 1er mai. Tél.: 670-1199 après 5 p.m. 5-4-74.

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.p.d.b.ph.L es lettres Tél.: 524-3852. (J.N.O.)

CONSEILLER MATRIMONIAL professionnel. Genest D. R. qui a publié en sexologie, alcoolisme, psychothérapie. 325-6542 de 5 à 10 p.m. 4981 Henri-Bourassa, Montréal-Nord. 8-4-74

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 4-4-74

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

WESTMOUNT, maison occupation octobre, duplex considéré, jardin. Entre \$35.000 et \$50.000. Particulier. Tél.: 937-3375 4-4-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SUPERBE TRIPLEX, pierre et marbre dans Anjou, finition soignée, chauffage électrique, comprend: foyer, patio, garage double, salle de jeux, avec bar en pierre, intercom dans chaque pièce. Foyer, confort, conviendrait à tous. Prix: \$80.000. M.L.S. Louise Robillard, 254-6083. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

STE-JULIE: Domaine des Hauts-Bois dans le bois. Splendide split-level brique et aluminium, 8 pièces, salle manger, 4 chambres, salle familiale avec foyer, garage au niveau. Belle décoration intérieure, très propre. Plusieurs extras. Prix: \$43.900. Appelez Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

ST-JEAN: Excellent 6 logis en brique, bien construit, toujours loués, proche de tous les services. On demande: \$5.000. comptant. Idéal pour investissement. Appeler M. Gagné, 658-6681 ou 658-4014, ou 348-6831. M.L.S. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

LONGUEUIL: Cottage avec salle de séjour attenante à la cuisine, foyer, salle à dîner, salon, garage. Laveuse de vaisselle, etc. Croyez-moi vous économiserez environ \$10.000, si vous achetez cette maison. Appelez-moi, Danielle Provancher, 679-8220 ou 671-2305. Immeubles Westgate, courtiers 5-4-74

LONGUEUIL: "Nouveau" - Magnifique split-level, libre à compter du 1er juillet '74. Foyer, tapis mur-à-mur, salle à dîner, décoration professionnelle. Garage. Chauffage électrique. Pour aussi peu que \$39.800. Appelez André Théoret, 679-8220 ou 670-7719. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:

- Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:

- Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
- Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

"Nous communiquerons avec chaque correspondant"

J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES UN BON PLACEMENT

Habitation de 7 logements située près de l'Université de Montréal. Les revenus actuels sont de \$12.360. par année. L'an prochain ils seront sans aucun doute plus élevés. On demande: \$75.000. Exclutivité de Guy Lobrecque, 935-8541 ou soir 488-3770.

A.E. LePAGE & WESTMOUNT REALTIES INC.
courtiers

4-4-74

AUTHENTIQUES

Datant du XVIIIe siècle, en pierre-des-champs, cet amour de maison canadienne de 7 pièces, très confortable, vous enchantera. Chauffage zoned. La structure est soignée et le style très beau. 4 bâtiments complètent l'ensemble d'un merveille. Situé dans un cadre enchanteur à 10 milles de Montréal, sur un terrain de 22.000 p.c. paysagé d'arbres centenaires et d'arbres fruitiers. C'est un bijou rare à posséder. Vue sur la Rivière Mille-Îles. Prix: \$50.000.

TRUST ROYAL, courtiers

Pierrette Lefebvre, agent
St-Jérôme, 432-7503
(trains virés)

4-4-74

BOUCHERVILLE: Split-level, situé près école et centre d'achats. Cuisine, salle à dîner, sous-sol terminé, très bien paysagé. M.L.S. Serge Chevalier, 655-7611 ou 679-6715. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

SHERINGTON: bungalow 30' x 40', fini "clapboard" d'aluminium, 5 1/2 pièces, installation laveuse-sècheuse, Cascades 40, système central, toilette de couleur. Terrain 100' x 100'. Prix: \$10.000. Tél.: 454-9209. 8-4-74

CARTIERVILLE: Très joli cottage chauffé à l'électricité, salle à dîner et garage. Michelle Nagy, 334-5330 ou 331-1577. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

REPENTIGNY: Cottage brique romaine, 9 pièces, bar, foyer, 2 garages, piscine chauffée, foyer extérieur. M.L.S. Mance Lapierre, 254-6083 ou 581-5702. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

BOUCHERVILLE: Voulez-vous un garage double chauffé et détaché? Achetez ce joli bungalow, 5 pièces, sous-sol entièrement terminé, entrée séparée au sous-sol. Comptant à discuter. M.L.S. Rémi Lépine, 655-7611 ou 655-4942. Immeubles Westgate, courtiers 4-4-74

LONGUEUIL: Duplex 2x4 pièces. Aubaine pour retardataires du 1er mai. Salle de jeux avec le logement du rez-de-chaussée, 2 systèmes de chauffage indépendants. Cause de la vente: propriétaire transféré. Prix seulement: \$18.000. Appelez André Théoret, 679-8220 ou 670-7719. Immeubles Westgate, courtiers 6-4-74

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

"Avis est par les présentes donne que le contrat en date du 20 mars 1974 par lequel Shimohori Protective Devices Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 22 mars 1974 sous le numéro 2502183.

Banque de Montréal, le 22 mars 1974."

Avis est par les présentes donne que le contrat de vente en date du 28ème jour de février 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à M. K. Contractors Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le vingt-deuxième jour de mars 1974, sous le numéro 2502252. Ce vingt-huitième jour de mars, 1974.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS DE DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que FERNAND MALO, du 880 Abbe Primeau, à Boucherville, district de Montréal, va s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de haulaway l'autorisant à tirer des remorques de Kingston Freight Lines Limited, avec son camion tracteur viné le permis 127678 de cette dernière qui demande un permis spécial de courtier en transport corrélatif et rétrograde à la même fin.

Toute partie intéressée qui désire s'opposer à l'octroi de ce permis spécial doit déposer son opposition à la Commission des Transports, au 800 est Boul. de Maisonneuve, Montréal, dans les quatre (4) jours de la première des trois publications du présent avis.

SAINT-PIERRE & CHAMARD
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-028961-749

DAME EMILIEENNE JETTE, épouse commune en biens de Paul Emile Primeau, demeurant et domiciliée au 774, rue Versailles, 66, dans les cité et district de Montréal.

Requérante

vs

PAUL EMILE PRIMEAU, demeurant et domicilié en des lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime Paul Emile Primeau est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 1er avril, 1974

Jacques Perron
REGISTRARE ADJ.

Me Bernard Sepinwall
800 est. boul. de Maisonneuve
MONTRÉAL, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 100-12-00965-745

MICHAEL BURACK, administrateur, domicilié et résident dans la Ville de St-Leonard, District de Montréal, au 7147 rue Montjoie.

Requérant

vs

OLGA NAREPECKA BURACK, épouse séparée de corps et de biens de MICHAEL BURACK, autrois domiciliée et résident dans la Ville de St-Leonard, District de Montréal, au 7147 rue Montjoie et présentement de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime Olga Narepecka Burack, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 21ème jour de mars 1974

Jacques Perron
Registraire

Mes Kaufman, Resnitz, Sedroff,
Shugar & Segal,
713 Carre Victoria, Suite 400,
Montréal, Que.



Transport Canada

Transport Canada

BUREAU D'AMENAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

Projet no. 600-431 Construction de viaducs: S1, S6, S4, S7, S8 — Ensemble commerce et administration.

Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:

Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Etage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec, H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal)
MERCREDI, LE 1er MAI, 1974.

Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque usé de \$200.00 au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les sous-traitants et autres intéressés pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:

Association de la Construction de Montréal,
4970 Place de la Savane, Montréal, Québec.
Association de la Construction de Québec,
675 Marguerite Bourgeoise, Québec, Québec.
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc.,
400 William, Trois-Rivières, Québec.
Association des Constructeurs du District de Hull,
3 rue Châtelet, Hull, Québec.

Pour information supplémentaire, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.

Le ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Benoit Barbeau
Administrateur délégué

AVIS DE DEMANDE DE
CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que Hermine Parent Ratte, épouse de Roger Ratte, domiciliée au no 1735, boul. Levesque, à Duvernay, ville de Laval, a présenté une requête, conformément à la Loi du Gouvernement de Sa Majesté de la Province de Québec, pour changer son prénom en celui de HERMINE PARENT RATTE.

MONTRÉAL, ce 29 mars 1974

(S) RENAUD & BOUCHER
Procureurs de la requérante

RETROCESSION DU TRANSPORT
GENERAL DE CREANCES

Société Financière Pour le Commerce et l'Industrie S.F.C.I. Lie (ci-après désignée "SFCI") retrocède et re-transfère par les présentes à North America Tire Corporation tous droits, titre d'intérêt que détenait la SFCI en vertu d'un contrat Général de Créances en date du 7 octobre 1968 et enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 209209. Ladite Retrocession a été enregistrée au bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement de Montréal le 10 jour de mars 1974 sous le numéro 2500711.

AVIS est par les présentes donne que (S) RENAUD & BOUCHER, 5 avenue Beth Halevy, Ste-Thérèse, Québec, s'adressera au Secrétaire Provincial de la Province de Québec pour changer son nom pour celui d'ABRAHAM KATZ. Conformément à une telle demande les noms de DAME SARAH LOWY, épouse séparée de biens dudit Requant et JUDA & BRUCHE, enfants issus légalement dudit mariage, tous demeurant au 5 avenue Beth Halevy, Ste-Thérèse, Qué., seront changés pour SARAH KATZ, JUDA KATZ et BRUCHE KATZ, respectivement.

LEBOVICS, CYTRYNBAUM & MARCVITCH
PROCURERS DU REQUERANT.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-028965-747

DALE KRUTLEWSKI, épouse séparée de biens de Richard Langdon, demeurant et domicilié au 4154, rue St-Dominique, dans les cité et district de Montréal.

Requérante

vs

RICHARD LANGDON, de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime RICHARD LANGDON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 29 mars, 1974

Wilfrid Lefebvre
REGISTRARE ADJ.

Me BERNARD SEPINWALL,
800 est. boul. de Maisonneuve
10e étage,
MONTRÉAL, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-00965-745

PRENEZ AVIS que ATOMIC TRUCK CARTAGE LTD. 400, rue Normand, Ville St-Pierre, Prov. Québec permis no: 121274 s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour donner le service suivant:

CLASSE: Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat — citernes. SERVICE: De Montréal à Asbestos, Cap-de-Madeline, Lac-Bouquet, Québec et Trois-Rivières, pour le transport de farine pour le compte de OGLIVIE FLOUR MILLS CO. LTD. DROIT ADDITIONNEL: En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante aura le droit d'utiliser des remorques appartenant à l'expédition et louées à cette dernière pour effectuer ledit service.

Ladite Oglivie Flour Mills Co. Ltd., 400 Mills, Montréal, demandant en retour le droit de louer les remorques susdites.

Butler 66 série 3518PAM licence RN6629
Trail 69 série E24030 licence RN6630
Bedard 67 série 627296 licence RN6631

à ATOMIC TRUCK CARTAGE LTD pour le transport de la farine en vrac lui appartenant sur le territoire plus haut désigné.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à la dite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de la requête en divorce à la Commission des Transports - 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

Paquette, Paquette, Perreault & Rivet
avocats

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Jean Mary Leblanc, célibataire, domicilié et résident au numéro 5679, rue St-Urbain, dans la ville et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de JEAN ARSENEAULT.

MONTRÉAL, le 1er avril, 1974.

Bernard Sepinwall, avocat.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que Goodfellow Transport Inc. 1470 Champlain Ville St-Laurent, Prov. Québec permis no: 930-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'autorisation de transporter par contrat de Montréal à Ormstown et Huntingdon, pour le transport de marchandises, pour le compte de Mendelsohn Brothers en remplacement de H. Mendelsohn, permis 938-V, clause b), lequel demande le retrait conditionnel en faveur de GOODFELLOW TRANSPORT INC.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

Paquette, Paquette Perreault & Rivet
avocats

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-037-946-740

BRUNO SERAFINI, Homme d'affaires, des Cité et District de Montréal, Province de Québec, présentement résident et domicilié au 2615 Kent, app. 202.

Requérant

vs

DAME VITTORIA PULCINI, autrois de Rome, Italie, et présentement d'adresse inconnue.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime, Dame Vittoria Pulcini, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, et, est par les présentes avisé qu'une copie de la Requête, Affidavit, Certificat d'avocat et Certificat du Régistrare ont été laissés au bureau de ladite Cour Supérieure de Montréal. Cet ordre était accordé par Wilfrid Lefebvre, Registrare-adjoint, le 7 février 1974.

MONTRÉAL, le 29 mars 1974

ME. HARRY BLANK, C.R.
PROCURER DU REQUERANT

SUITE 300, 1255 rue Université
MONTRÉAL, QUÉBEC H3B 3B5

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-0400-324-74

DAME YOLANDE HEMOND, épouse séparée de biens de André Stringer, résident et domicilié au 1465 rue Messier, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

vs

ANDRÉ STRINGER, mari de ladite Yolande Hemond, présentement de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime, ANDRÉ STRINGER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du District de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 28 mars 1974

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRARE ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-04068-747

DAME CARMELLA VIOLETTE

Requérante

vs

IRENEE MICHAUD

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime IRENEE MICHAUD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 27 mars 1974

JACQUES PERRON
REGISTRARE

PAR: BARRIERE, BROTT & NEUER
1024 Notre Dame, Suite 3
Lachine, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-04073-742

DAME THERESE CONDE-PRATTE, ménagère épouse commune en biens de Robert Pratte, résident et domiciliée au 3290, 2e avenue, app. 3, dans les cité et district de Montréal.

Requérante

vs

ROBERT PRATTE, mari de ladite Thérèse Conde, présentement de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime ROBERT PRATTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 29 mars 1974

(S) Wilfrid Lefebvre
Registraire Adjoint

LABELLE CHARBONNEAU &
VILLEUREUX
4935 est rue Beaubien
Suite 103
Montréal, Québec
H1T 1V1

Avis est par les présentes donne que le contrat de vente en date du 18 mars 1974 par lequel C. George & D. Nikides Fur Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal, le 29 mars 1974 sous le numéro 2501429.

Banque de Montréal, le 29 mars 1974.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 22 mars 1974 à Canadian Affiliated Financial Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à Parcival Import Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 27 mars 1974 sous le numéro 250-3301.

Le 28 mars 1974.

Canadian Affiliated Financial Corp.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

AVIS

AVIS est donné que le divorce avil mil neuf cent soixante-quatorze (1974), une requête sera présentée à la Cour Supérieure, district de Montréal, aux fins d'homologuer de nouvelles conventions matrimoniales entre Monsieur PAUL MALO et Dame GAETANE TREMBLAY, domiciliés tous deux au numéro 37 De Tilly, à Boucherville, constatées en un contrat de mariage passé le onze février mil neuf cent soixante-quatorze (1974), devant Me François Hogue, notaire, sous sa minute numéro 5764.

Montréal, le 13 mars 1974.

FRANÇOIS HOGUE,
Procureur des requêtes.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-037-946-740

BRUNO SERAFINI, Homme d'affaires, des Cité et District de Montréal, Province de Québec, présentement résident et domicilié au 2615 Kent, app. 202.

Requérant

vs

DAME VITTORIA PULCINI, autrois de Rome, Italie, et présentement d'adresse inconnue.

Intime

PRENEZ AVIS que GARY THOMPSON - Lorrain Street - St. George, Ontario (2025 St. François Road - Dorval, Québec) permis s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial haulaway afin de pouvoir tirer les remorques de la compagnie FINCH & SONS TRANSPORT LTD., permis 87-V, section 101 des clauses du permis 87-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est. boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU,
Procureur de (du) requérant (e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-0400-324-74

DAME PIERRETTE GIARD, épouse séparée de biens de Raymond Brunet, résident au 2225 Boul. Rosemont, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

vs

RAYMOND BRUNET, présentement de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime, RAYMOND BRUNET, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours (60), à compter de la date de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du District de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 28 mars 1974.

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRARE ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No. 12-040411-740

DAME DORIS (alias LYNETTE) FELIX, assemblée, résident et domiciliée à 3300 rue Goyer, App. 11, dans les cité et district de Montréal.

Requérante

vs

REDMOND ARCHIBALD DEMAS, de lieux inconnus.

Intime

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intime, HARVEY JONES, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours, à compter de la date de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 27 mars 1974

Me W. Lefebvre

Me Guy Fournier
avocat
31 ouest St-Jacques,
Suite 400
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-04017-740

</

Au Québec, le hockey amateur est plus florissant que jamais

par André Tardif

Le hockey amateur, peut-être davantage au Québec qu'ailleurs au pays, est plus florissant que jamais, malgré la prolifération récente de plusieurs nouvelles disciplines et une meilleure structuration de plusieurs autres qui pénétraient, à la faveur du mouvement olympique.

Les amateurs de la métropole auront bientôt l'occasion de se rendre compte de la popularité de notre sport national quand 172 équipes, en provenance des 18 régions administratives du Québec, prendront part aux championnats provinciaux de hockey mineur, sous l'égide de la Fédération de hockey sur glace.

La tenue de ces finales provinciales, il va sans dire, est le couronnement d'une autre saison fort intéressante pour les équipes de hockey mineur qui, un peu partout à travers le Québec, ont lutté

vivement et intensément pour atteindre cet objectif", de dire Jacques Durand, président de la section mineure à la FHGQ.

"Est-il besoin d'ajouter qu'aucun tournoi au monde n'a cette envergure? Ces championnats, en fin de compte, au niveau de la participation, sont aussi importants que les Jeux du Québec," a-t-il ajouté.

En effet, les 2,752 jeunes, âgés de 9 à 18 ans, qui se disputeront 20 médailles d'or dans cinq catégories distinctes, du 12 au 14 avril prochain dans huit arènes de la région du Lac-Saint-Louis, représentent, en principe, la crème de 8,300 équipes cet hiver.

"Ces effectifs, auxquels il faut ajouter 5,000 joueurs et 300 équipes de la section des plus de 18 ans, représentent une augmentation de quelque 20,000 joueurs

(1,200 équipes) sur ceux de l'an dernier", de souligner M. Durand à l'occasion d'une conférence de presse convoquée hier midi, à la Brasserie O'Keefe, afin de souligner les championnats.

Le Québec, un modèle

"De plus, notre fédération regroupe quelque 60 pour cent des effectifs pour tout le Canada, ce qui incite les dirigeants des autres provinces à étudier nos structures afin de savoir comment s'y prendre pour améliorer les leurs".

M. Durand, de Trois-Rivières où il est administrateur à l'Université du Québec, attribue ce succès éloquent aux quelque 20,000 bénévoles qui oeuvrent un peu partout en faveur du hockey. Lui-même agit d'ailleurs bénévolement, même si sa présidence l'appelle à faire la navette entre sa ville et les bureaux

de la FHGQ, logés dans l'édifice de la Confédération des sports du Québec.

"C'est le bénévolat qui nous permet de réaliser de tels championnats avec un budget d'à peine \$10,000", ajoute-t-il en expliquant que toutes les équipes se rendent dans la métropole à leurs frais, à l'occasion du congé de Pâques, mais qu'une fois sur place, les joueurs seront nourris et hébergés gratuitement.

C'est là l'une des tâches des membres du comité organisateur des championnats, présidé par Roland Maltais, et qui ont déjà trouvé des familles prêtes à héberger tous les jeunes de l'extérieur.

La grosse part des \$10,000 accordés par la FHGQ servira à l'achat des médailles d'or et d'argent pour les équipes championnes et finalistes, ainsi qu'à l'achat des trophées et d'écussons.

La FHGQ avait un budget de quelque

\$150,000 cet hiver, dont \$50,000 lui ont été fournis par le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux sports. L'Association canadienne de hockey amateur aura contribué \$8,000, soit une remise partielle des cotisations perçues au Québec, la balance étant obtenue de diverses sources, entre autres des nombreux tournois sanctionnés par l'organisme provincial. Sept cadres permanents sont à l'emploi de celui-ci et cherchent à fournir tous les services dont sont en droit de s'attendre les membres, y compris l'excellente revue mensuelle "Hockey Match".

Les matches de championnat seront présentés dans six municipalités du secteur ouest de l'île de Montréal, soit Châteauguay et Verdun (deux amphithéâtres chacune), Pointe-Claire, Mont-Royal, Saint-Laurent et Pierrefonds.

Les titres qu'on s'y disputera sont ceux des catégories moustique (9-10 ans), minime (11-12 ans), benjamin (13-14 ans), cadet (15-16 ans) et juvénile (17-18 ans), chacune étant divisée en quatre groupes selon la population des villes, soit "AA" (élite), "A", "B" et "C".

A noter que la région-hôte ainsi que celle du Richelieu, où les éliminatoires sont complétées, peuvent déjà se vanter d'avoir les meilleures délégations, 19 équipes chacune.

Un drapeau des championnats sera d'ailleurs remis, pour la première fois, à la région qui aura accumulé le plus de titres, un peu à la façon des Jeux du Québec. M. Durand croit que ce symbole contribuera à ajouter de l'enthousiasme à la compétition.

La ligue Dépression a une histoire riche en anecdotes

par Marc Thibault

Samedi le 18 mai prochain, à l'hôtel Windsor, la ligue de hockey Dépression organisera, sous la présidence de Jean-Paul Clermont, son annuel dîner-bénéfice. L'an dernier, 600 convives y assistèrent avec le résultat que l'on put remettre la somme de \$16,166 au fonds Jean Béliveau. Celui-ci, depuis qu'il a été lancé le 24 mars 1971 au Forum, a accumulé un quart de million. Les fiduciaires ont investi quelque \$210,000 et ce sont les revenus de ce placement qui sont distribués à des œuvres de jeunesse.

Mais le fonds Jean Béliveau n'est que la plus récente œuvre de bienfaisance vers laquelle la ligue Dépression s'est tournée. Avant cela et

pendant 40 ans, elle a donné plus de \$80,000 à la société Saint-Vincent-de-Paul.

A l'occasion, la ligue fait encore des dons moins directs à d'autres œuvres comme, par exemple, en janvier dernier, \$1,000 au fonds Henri Richard pour l'orphelinat Saint-Arsène.

La ligue fut fondée en 1932 au beau milieu de la dépression économique du temps, de là son nom. Elle groupe des hommes d'affaires qui veulent encore jouer au hockey et qui, pour ce faire, paient... d'abord une cotisation annuelle, leur équipement de joueur et ainsi de suite.

La cotisation, en 1932, était de \$5.00 par saison et la ligue présentait, à l'amphithéâtre du collège Saint-Laurent, 9 parties régulières par hiver. En

1937-38, le calendrier des 12 matches offerts passait à 12 joués, la cotisation annuelle, elle, montant à \$7.50.

En 1939-40, avec la guerre et la fin de la dépression, la contribution annuelle montait à \$12.

Aujourd'hui, elle est de \$125 et la ligue présente 18 parties par hiver, le mardi soir. De 1932-33 à 1968-69 inclusivement, on joua à Saint-Laurent. Les quatre clubs (qui comptent maintenant 12 joueurs chacun) jouèrent en 1969-70 sur la patinoire de l'université de Montréal avant de passer, à l'hiver de 1970-71, à l'amphithéâtre d'Outremont. On y est depuis.

La devise de la ligue Dépression est "On joue pour

s'amuser tout en faisant la charité."

Rendus aux années 1950, et nous en avons été témoin, il était à se demander, tant le jeu était rude, si ces messieurs s'amusaient. Dans "Le Petit Journal" du temps, nous avions écrit une chronique critiquant le ridicule de cette situation où des hommes de 30 à 40 ans (parfois plus!) essayaient de jouer comme s'ils avaient encore leurs 20 printemps... et en oubliant leurs responsabilités d'hommes d'affaires et, dans la plupart des cas, de pères de famille.

Buddy O'Connor, le centre-danqueur d'anciens Canadiens de Montréal et d'anciens Ran-

gers de New York, s'y risqua après sa retraite de la ligue Nationale. Après une saison, il quittait la ligue en admettant à des amis qu'il avait plus peur de se faire blesser gravement dans la ligue Dépression que dans la ligue Nationale! Toe Blake aussi, croyez-le ou non, abandonna aussi la ligue après à peine une saison, pour à peu près la même raison. Quoique dans son cas, on peut croire que ses commentaires à propos de la rudesse de la ligue étaient aussi sarcastiques qu'humoristiques. Depuis, on a calmé les tempêtes et la ligue a adopté des règles qui empêchent tout jeu par trop brutal.

De bons juges

Au cours de son histoire de 42 ans, la ligue Dépression a accueilli plus d'une personnalité. Parmi ses anciens arbitres, on peut mentionner le regretté Georges Gravel (l'un des meilleurs que la ligue Nationale ait connus), Me Roger Lacoste, alors juge municipal d'Outremont, et Me André Montpetit, fils du célèbre Édouard Montpetit et aujourd'hui juge, comme on le sait.

Celui-ci est d'ailleurs et peut-être l'auteur de cette règle de hockey qui veut qu'une moitié de rondelle qui entre dans le filet ne compte pas pour un but. Un soir de froid sibérien et à la suite d'un lancer d'un joueur, la rondelle se cassa sur un poteau des buts, une moitié pénétrant dans le filet et l'autre restant à l'extérieur. L'arbitre Montpetit décida de ne pas accorder de but, ce qui souleva bien des protestations. Le cas alla à la direction de la ligue qui fit appel à Frank Calder, président de la ligue Nationale (il le fut de 1917, alors que LNH fut fondée, jusqu'à sa mort en 1943). Celui-ci décida de maintenir la décision de l'arbitre Montpetit, vu qu'en vertu de la lettre et de l'esprit des règlements, la rondelle entière doit évidemment pénétrer dans le filet pour constituer un but. En fait, M. Calder ne créa pas une nouvelle règle. Il fit simplement respecter "la lettre et l'esprit" d'une règle existant déjà. Mais le cas fit néanmoins époque.

Des anecdotes

Léo Bernier, un des fondateurs de la ligue, se rappelle plus d'une anecdote survenue au cours de l'histoire de cette joyeuse ligue Dépression. Il se rappelle d'un Me Eugène Brouillette qui, malgré sa nombreuse famille, ne pouvait

résister au plaisir de jouer au hockey. Il amenait même son dernier-né aux parties et le faisait dormir dans la chambre des joueurs. Et plusieurs fois au cours d'un match, Me Brouillette quittait le banc des joueurs pour aller donner la traditionnelle bouteille de lait à son bébé!

Le soir de la grande finale pour le championnat entre les deux meilleurs clubs, les deux équipes éliminées jouaient (cela est passé de mode!) une seule période de 15 minutes, appelée "petite série", dont l'enjeu était... une bouteille de scotch!

Un autre soir, Léo Choquette, homme d'affaires, brillant joueur de tennis et frère du poète, fit une montée à l'emporte-pièce vers un filet défendu par le confrère Jacques Beauchamp. Le costaud Toe Blake était à la défense. Devant les 45 ans en perte de vitesse du populaire Léo, l'ancien instructeur du Canadien se retira de son chemin, lui tira une révérence et le laissa déjouer un Beauchamp qui, encore aujourd'hui, en veut à Blake, le défenseur sans défense!

En 1942, Rodolphe Casgrain quittait la ville de Québec tous les lundis matins pour venir jouer avant de reprendre le train de nuit.

En 1947, le 10 mars en fait, l'annuel festival (aussi le soir de la finale pour le championnat) démenagea à Verdun pour la bonne raison que Barbara Ann Scott avait accepté de faire partie du spectacle après avoir remporté le championnat mondial en Europe. On aurait pu vendre 20,000 billets. Grâce à elle, la Saint-Vincent-de-Paul récolta \$4,500.

Lors de la finale de 1949, les Sages battirent les Grads 13-2, le Dr Yvan Dion comptant 7 buts pour les vainqueurs.

Et qui fut, depuis 42 ans, le "Georges Vézina" de la ligue parmi les gardiens? Albert Rolland qui, durant l'hiver de 1934-35, n'accorda que 4 buts en 9 parties, une moyenne de 0.44!

Vous pouvez obtenir vos billets (à \$50 chacun) pour le banquet-bénéfice du 18 mai en vous adressant au secrétariat de la ligue Dépression, 7050 rue du Layon, Ville d'Anjou, 353-8211.

hockey

Ligue Nationale

Lundi soir

Aucun match à l'affiche

Hier soir

Islanders NY 3, Pittsburgh 2
Philadelphie 6, Minnesota 3
St-Louis 5, Californie 3

Ce soir

Toronto à Montréal
Detroit à Rangers
Boston à Chicago
Vancouver à Californie
Atlanta à Los Angeles

Les compteurs

(parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Esposito, Boston	67	73	140
Orr, Boston	30	86	116
Hodge, Boston	49	54	103
Apps, Pittsburgh	24	61	85
Clarke, Phil.	35	48	83
Martin, Buffalo	48	34	82
Cashman, Boston	25	57	82
Hextall, Min.	20	61	81
Sittler, Toronto	35	44	79
MacDonald, Pitts.	40	37	77
Park, Rangers	25	51	76
Bucyk, Boston	31	44	75
F. Mahovlich, Mtl.	26	49	75
Dionne, Detroit	23	52	75
MacLeish, Phila.	32	42	74
Martin, Chicago	28	46	74
Mikita, Chicago	29	44	73
Goldsworthy, Min.	47	26	73
Cournoyer, Mtl.	39	32	71
Redmond, Detroit	50	20	70
F. Mahovlich, Mtl.	36	54	70
Boudrias, Van.	14	56	70
Gilbert, Rangers	31	38	69
Stapleton, Chicago	29	40	69
Pennkowsky, Ran.	24	45	69

Les gardiens

	mj	bc	bl	moy.
Esposito	4,011	135	10	2.02
Veisor	489	17	1	2.09
Chicago (3)	4,194	135	11	2.07
Parent	4,194	135	11	1.92
Phil. (2)	4,400	153	11	2.07
Brooks	1,110	40	3	2.16
Gilbert	3,090	148	6	2.87
Broderick	300	16	0	3.20
Boston (1)	4,500	205	9	2.73
Favell	1,692	76	0	2.70
Wilson	1,352	63	1	2.80
Johnston	1,456	77	1	3.17
Toronto (4)	4,500	220	2	2.93
Vachon	3,631	172	5	2.84
G. Edwards	869	45	1	3.11
L. Ang. (6)	4,500	223	6	2.97
Thomas	2,320	103	1	2.66
Lacroix	1,341	64	0	2.86
Piasse	839	57	0	4.08
Mtl. (3)	4,500	227	1	3.03
Bouchard	2,580	119	5	2.77
Myre	1,920	107	0	3.34
Atlanta (3)	4,500	229	5	3.05
Stephenson	2,180	110	2	3.03
Davidson	2,300	118	0	3.08
Watt	20	2	0	6.00

Association Mondiale

(parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Walton, Min.	55	60	115
Lacroix, N.J.	31	77	108
G. Howe, Houston	31	69	100
Hull, Winnipeg	52	42	94
Connolly, Min.	42	50	92
Carleton, Toronto	37	55	92
Lawson, Van.	48	38	86
Bernier, Québec	37	49	86
Campbell, Van.	27	59	86
Lund, Houston	33	51	84
Backstrom, Chi.	30	50	83
Hughes, Houston	40	42	82
Hime, Houston	24	56	80
Mark Howe, Hou.	37	41	78
Clunie, Edm.	38	36	74
Morrison, Min.	36	38	74
Bordeleau, Win.	26	48	74
Paiement, Chicago	30	43	73
Huck, Winnipeg	26	46	72
French, N.A.	24	48	72
Jarrett, Clev.	31	40	71
Webster, N.A.	43	26	69
Tardif, L.A.	39	30	69
Pleau, N.A.	26	43	69
Harrison, Edm.	24	25	69

Ligue Majeure du Québec

Ce soir

Montréal à Sherbrooke

Hier soir

Sorel 6, Trois-Rivières 3
(Sorel gagne la série quart-de-finale 4 de 7, 4-0)

Montréal 8, Sherbrooke 1
(Montréal mène la série quart-de-finale 4 de 7, 2-1)

Cornwall 5, Laval 3
(Laval mène la série quart-de-finale 4 de 7, 2-1)

Québec 15, Shawinigan 2
(Québec mène la série quart-de-finale 4 de 7, 3-0)

LIGUE NATIONALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-BOSTON	75	51	15	9	339	205	111
MONTREAL	75	44	22	9	280	227	97
RANGERS NY	75	38	23	14	286	236	90
TORONTO	75	33	26	16	262	220	82
BUFFALO	75	31	32	12	234	241	74
DETROIT	75	28	37	10	240	304	66
VANCOUVER	75	22	42	11	214	282	55
ISLANDERS NY	76	18	40	18	178	241	54

Section Ouest

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-PHILADELPHIE	75	48	15	12	262	156	108
CHICAGO	75	38	14	23	253	150	99
LOS ANGELES	75	31	32	12	216	223	74
ATLANTA	75	28	33	14	202	229	70
ST-LOUIS	76	26	38	12	201	237	64
MINNESOTA	76	23	36	17	231	263	63
PITTSBURGH	75	26	40	9	229	264	61
CALIFORNIE	76	13	53	10	190	334	36

x-assuré du championnat de la section.

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-N-ANGLETERRE	78	43	31	4	291	260	90
TORONTO	78	41	33	4	304	272	86
CLEVELAND	78	37	32	9	266	264	83
CHICAGO	77	38	34	5	270	270	81
QUEBEC	78	38	36	4	306	280	80
NEW JERSEY	77	32	41	4	264	307	68

Section Ouest

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
x-HOUSTON	77	47	25	5	315	218	99
MINNESOTA	77	43	32	2	323	275	88
EDMONTON	77	37	37	3	252	284	77
WINNIPEG	7						

L'or en vedette

L'or en vedette

L'indice de la Bourse de Toronto est à un niveau sans précédent. Il a fermé mardi à 617,61, ce qui représente un gain de 34,9 pour la séance. Cette ascension est la plus haute qu'il ait faite depuis le 7 mars, alors qu'il avait enregistré le gain record de 35,63. A 14h, l'indice de l'or gagnait environ 11 points et, par la suite, il n'a cessé de progresser à vive allure.

Dome Mines monte de 11-12 et atteint 119-12. Campbell Red Lake, de 2 et atteint 993, Sigma, de 1-1-2 et atteint 443, Pangur, de 1-1-2 également et atteint 118-3-8 et Camflo, de 1-3-8 et atteint 521-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Abitibi	18175 121/121 121/121	Brook	465 119 19 19
Alders	200 131/131 131/131	Brunk	31805 55/54 54/54
Alders 2p	100 141/141 141/141	Budd Auto	200 9/9 9/9
Alcan	700 110/110 110/110	Burns	120 51/51 51/51
Alcan 2p	220 141/141 141/141	Burns 2p	120 51/51 51/51
Alcan 3p	220 141/141 141/141	Burns 3p	120 51/51 51/51
Alcan 4p	220 141/141 141/141	Burns 4p	120 51/51 51/51
Alcan 5p	220 141/141 141/141	Burns 5p	120 51/51 51/51
Alcan 6p	220 141/141 141/141	Burns 6p	120 51/51 51/51
Alcan 7p	220 141/141 141/141	Burns 7p	120 51/51 51/51
Alcan 8p	220 141/141 141/141	Burns 8p	120 51/51 51/51
Alcan 9p	220 141/141 141/141	Burns 9p	120 51/51 51/51
Alcan 10p	220 141/141 141/141	Burns 10p	120 51/51 51/51
Alcan 11p	220 141/141 141/141	Burns 11p	120 51/51 51/51
Alcan 12p	220 141/141 141/141	Burns 12p	120 51/51 51/51
Alcan 13p	220 141/141 141/141	Burns 13p	120 51/51 51/51
Alcan 14p	220 141/141 141/141	Burns 14p	120 51/51 51/51
Alcan 15p	220 141/141 141/141	Burns 15p	120 51/51 51/51
Alcan 16p	220 141/141 141/141	Burns 16p	120 51/51 51/51
Alcan 17p	220 141/141 141/141	Burns 17p	120 51/51 51/51
Alcan 18p	220 141/141 141/141	Burns 18p	120 51/51 51/51
Alcan 19p	220 141/141 141/141	Burns 19p	120 51/51 51/51
Alcan 20p	220 141/141 141/141	Burns 20p	120 51/51 51/51
Alcan 21p	220 141/141 141/141	Burns 21p	120 51/51 51/51
Alcan 22p	220 141/141 141/141	Burns 22p	120 51/51 51/51
Alcan 23p	220 141/141 141/141	Burns 23p	120 51/51 51/51
Alcan 24p	220 141/141 141/141	Burns 24p	120 51/51 51/51
Alcan 25p	220 141/141 141/141	Burns 25p	120 51/51 51/51
Alcan 26p	220 141/141 141/141	Burns 26p	120 51/51 51/51
Alcan 27p	220 141/141 141/141	Burns 27p	120 51/51 51/51
Alcan 28p	220 141/141 141/141	Burns 28p	120 51/51 51/51
Alcan 29p	220 141/141 141/141	Burns 29p	120 51/51 51/51
Alcan 30p	220 141/141 141/141	Burns 30p	120 51/51 51/51
Alcan 31p	220 141/141 141/141	Burns 31p	120 51/51 51/51
Alcan 32p	220 141/141 141/141	Burns 32p	120 51/51 51/51
Alcan 33p	220 141/141 141/141	Burns 33p	120 51/51 51/51
Alcan 34p	220 141/141 141/141	Burns 34p	120 51/51 51/51
Alcan 35p	220 141/141 141/141	Burns 35p	120 51/51 51/51
Alcan 36p	220 141/141 141/141	Burns 36p	120 51/51 51/51
Alcan 37p	220 141/141 141/141	Burns 37p	120 51/51 51/51
Alcan 38p	220 141/141 141/141	Burns 38p	120 51/51 51/51
Alcan 39p	220 141/141 141/141	Burns 39p	120 51/51 51/51
Alcan 40p	220 141/141 141/141	Burns 40p	120 51/51 51/51
Alcan 41p	220 141/141 141/141	Burns 41p	120 51/51 51/51
Alcan 42p	220 141/141 141/141	Burns 42p	120 51/51 51/51
Alcan 43p	220 141/141 141/141	Burns 43p	120 51/51 51/51
Alcan 44p	220 141/141 141/141	Burns 44p	120 51/51 51/51
Alcan 45p	220 141/141 141/141	Burns 45p	120 51/51 51/51
Alcan 46p	220 141/141 141/141	Burns 46p	120 51/51 51/51
Alcan 47p	220 141/141 141/141	Burns 47p	120 51/51 51/51
Alcan 48p	220 141/141 141/141	Burns 48p	120 51/51 51/51
Alcan 49p	220 141/141 141/141	Burns 49p	120 51/51 51/51
Alcan 50p	220 141/141 141/141	Burns 50p	120 51/51 51/51
Alcan 51p	220 141/141 141/141	Burns 51p	120 51/51 51/51
Alcan 52p	220 141/141 141/141	Burns 52p	120 51/51 51/51
Alcan 53p	220 141/141 141/141	Burns 53p	120 51/51 51/51
Alcan 54p	220 141/141 141/141	Burns 54p	120 51/51 51/51
Alcan 55p	220 141/141 141/141	Burns 55p	120 51/51 51/51
Alcan 56p	220 141/141 141/141	Burns 56p	120 51/51 51/51
Alcan 57p	220 141/141 141/141	Burns 57p	120 51/51 51/51
Alcan 58p	220 141/141 141/141	Burns 58p	120 51/51 51/51
Alcan 59p	220 141/141 141/141	Burns 59p	120 51/51 51/51
Alcan 60p	220 141/141 141/141	Burns 60p	120 51/51 51/51
Alcan 61p	220 141/141 141/141	Burns 61p	120 51/51 51/51
Alcan 62p	220 141/141 141/141	Burns 62p	120 51/51 51/51
Alcan 63p	220 141/141 141/141	Burns 63p	120 51/51 51/51
Alcan 64p	220 141/141 141/141	Burns 64p	120 51/51 51/51
Alcan 65p	220 141/141 141/141	Burns 65p	120 51/51 51/51
Alcan 66p	220 141/141 141/141	Burns 66p	120 51/51 51/51
Alcan 67p	220 141/141 141/141	Burns 67p	120 51/51 51/51
Alcan 68p	220 141/141 141/141	Burns 68p	120 51/51 51/51
Alcan 69p	220 141/141 141/141	Burns 69p	120 51/51 51/51
Alcan 70p	220 141/141 141/141	Burns 70p	120 51/51 51/51
Alcan 71p	220 141/141 141/141	Burns 71p	120 51/51 51/51
Alcan 72p	220 141/141 141/141	Burns 72p	120 51/51 51/51
Alcan 73p	220 141/141 141/141	Burns 73p	120 51/51 51/51
Alcan 74p	220 141/141 141/141	Burns 74p	120 51/51 51/51
Alcan 75p	220 141/141 141/141	Burns 75p	120 51/51 51/51
Alcan 76p	220 141/141 141/141	Burns 76p	120 51/51 51/51
Alcan 77p	220 141/141 141/141	Burns 77p	120 51/51 51/51
Alcan 78p	220 141/141 141/141	Burns 78p	120 51/51 51/51
Alcan 79p	220 141/141 141/141	Burns 79p	120 51/51 51/51
Alcan 80p	220 141/141 141/141	Burns 80p	120 51/51 51/51
Alcan 81p	220 141/141 141/141	Burns 81p	120 51/51 51/51
Alcan 82p	220 141/141 141/141	Burns 82p	120 51/51 51/51
Alcan 83p	220 141/141 141/141	Burns 83p	120 51/51 51/51
Alcan 84p	220 141/141 141/141	Burns 84p	120 51/51 51/51
Alcan 85p	220 141/141 141/141	Burns 85p	120 51/51 51/51
Alcan 86p	220 141/141 141/141	Burns 86p	120 51/51 51/51
Alcan 87p	220 141/141 141/141	Burns 87p	120 51/51 51/51
Alcan 88p	220 141/141 141/141	Burns 88p	120 51/51 51/51
Alcan 89p	220 141/141 141/141	Burns 89p	120 51/51 51/51
Alcan 90p	220 141/141 141/141	Burns 90p	120 51/51 51/51
Alcan 91p	220 141/141 141/141	Burns 91p	120 51/51 51/51
Alcan 92p	220 141/141 141/141	Burns 92p	120 51/51 51/51
Alcan 93p	220 141/141 141/141	Burns 93p	120 51/51 51/51
Alcan 94p	220 141/141 141/141	Burns 94p	120 51/51 51/51
Alcan 95p	220 141/141 141/141	Burns 95p	120 51/51 51/51
Alcan 96p	220 141/141 141/141	Burns 96p	120 51/51 51/51
Alcan 97p	220 141/141 141/141	Burns 97p	120 51/51 51/51
Alcan 98p	220 141/141 141/141	Burns 98p	120 51/51 51/51
Alcan 99p	220 141/141 141/141	Burns 99p	120 51/51 51/51
Alcan 100p	220 141/141 141/141	Burns 100p	120 51/51 51/51

nouveau

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.		Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	
Abitibi	6785 121/121 121/121	Abitibi	500 121/121 121/121
Alcan	6336 121/121 121/121	Alcan	500 121/121 121/121
Alcan 2p	6336 121/121 121/121	Alcan 2p	500 121/121 121/121
Alcan 3p	6336 121/121 121/121	Alcan 3p	500 121/121 121/121
Alcan 4p	6336 121/121 121/121	Alcan 4p	500 121/121 121/121
Alcan 5p	6336 121/121 121/121	Alcan 5p	500 121/121 121/121
Alcan 6p	6336 121/121 121/121	Alcan 6p	500 121/121 121/121
Alcan 7p	6336 121/121 121/121	Alcan 7p	500 121/121 121/121
Alcan 8p	6336 121/121 121/121	Alcan 8p	500 121/121 121/121
Alcan 9p	6336 121/121 121/121	Alcan 9p	500 121/121 121/121
Alcan 10p	6336 121/121 121/121	Alcan 10p	500 121/121 121/121
Alcan 11p	6336 121/121 121/121	Alcan 11p	500 121/121 121/121
Alcan 12p	6336 121/121 121/121	Alcan 12p	500 121/121 121/121
Alcan 13p	6336 121/121 121/121	Alcan 13p	500 121/121 121/121
Alcan 14p	6336 121/121 121/121	Alcan 14p	500 121/121 121/121
Alcan 15p	6336 121/121 121/121	Alcan 15p	500 121/121 121/121
Alcan 16p	6336 121/121 121/121	Alcan 16p	500 121/121 121/121
Alcan 17p	6336 121/121 121/121	Alcan 17p	500 121/121 121/121
Alcan 18p	6336 121/121 121/121	Alcan 18p	500 121/121 121/121
Alcan 19p	6336 121/121 121/121	Alcan 19p	500 121/121 121/121
Alcan 20p	6336 121/121 121/121	Alcan 20p	500 121/121 121/121
Alcan 21p	6336 121/121 121/121	Alcan 21p	500 121/121 121/121
Alcan 22p	6336 121/121 121/121	Alcan 22p	500 121/121 121/121
Alcan 23p	6336 121/121 121/121	Alcan 23p	500 121/121 121/121
Alcan 24p	6336 121/121 121/121	Alcan 24p	500 121/121 121/121
Alcan 25p	6336 121/121 121/121	Alcan 25p	500 121/121 121/121
Alcan 26p	6336 121/121 121/121	Alcan 26p	500 121/121 121/121
Alcan 27p	6336 121/121 121/121	Alcan 27p	500 121/121 121/121
Alcan 28p	6336 121/121 121/121	Alcan 28p	500 121/121 121/121
Alcan 29p	6336 121/121 121/121	Alcan 29p	500 121/121 121/121
Alcan 30p	6336 121/121 121/121	Alcan 30p	500 121/121 121/121
Alcan 31p	6336 121/121 121/121	Alcan 31p	500 121/121 121/121
Alcan 32p	6336 121/121 121/121	Alcan 32p	500 121/121 121/121
Alcan 33p	6336 121/121 121/121	Alcan 33p	500 121/121 121/121
Alcan 34p	6336 121/121 121/121	Alcan 34p	500 121/121 121/121
Alcan 35p	6336 121/121 121/121	Alcan 35p	500 121/121 121/121
Alcan 36p	6336 121/121 121/121	Alcan 36p	500 121/121 121/121
Alcan 37p	6336 121/121 121/121	Alcan 37p	500 121/121 121/121
Alcan 38p	6336 121/121 121/121	Alcan 38p	500 121/121 121/121
Alcan 39p	6336 121/121 121/121	Alcan 39p	500 121/121 121/121
Alcan 40p	6336 121/121 121/121	Alcan 40p	500 121/121 121/121
Alcan 41p	6336 121/121 121/121	Alcan 41p	500 121/121 121/121
Alcan 42p	6336 121/121 121/121	Alcan 42p	500 121/121 121/121
Alcan 43p	6336 121/121 121/121	Alcan 43p	500 121/121 121/121
Alcan 44p	6336 121/121 121/121	Alcan 44p	500 121/121 121/121
Alcan 45p	6336 121/121 121/121	Alcan 45p	500 121/121 121/121
Alcan 46p	6336 121/121 121/121	Alcan 46p	500 121/121 121/121
Alcan 47p	6336 121/121 121/121	Alcan 47p	500 121/121 121/121
Alcan 48p	6336 121/121 121/121	Alcan 48p	500 121/121 121/121
Alcan 49p	6336 121/121 121/121	Alcan 49p	500 121/121 121/121
Alcan 50p	6336 121/121 121/121	Alcan 50p	500 121/121 121/121
Alcan 51p	6336 121/121 121/121	Alcan 51p	500 121/121 121/121
Alcan 52p	6336 121/121 121/121	Alcan 52p	500 121/121 121/121
Alcan 53p	6336 121/121 121/121	Alcan 53p	500 121/121 121/121
Alcan 54p	6336 121/121 121/121	Alcan 54p	500 121/121 121/121
Alcan 55p	6336 121/121 121/121	Alcan 55p	500 121/121 121/121
Alcan 56p	6336 121/121 121/121	Alcan 56p	5

Jeunes Entreprises

\$75,000 pour s'initier au monde des affaires

par Michel Guénard

Cette année encore le mouvement des "Jeunes entreprises" lancera sa campagne de souscription afin de poursuivre son travail d'initiation des jeunes aux rouages du monde des affaires. L'objectif fixé par le comité de régie présidé par M. Louis R. Desmarais, directeur de la Canada Steamship Lines, est de \$75,000.

On sait que depuis douze ans les milieux financiers et industriels de la métropole parraient ce mouvement dans le but d'aider les étudiants des Cégeps à mettre sur pied leur propre entreprise afin, non pas de faire des profits mirobolants, mais bien selon l'expression de M. Desmarais de "pénétrer les rouages compliqués mais fascinants de la réalité industrielle et financière."

L'argent recueilli auprès des sociétés montréalaises sert d'appoint à tous les déboursés de papeterie et de secrétariat que le mouvement des Jeunes entreprises exige au cours de son éphémère mais répétée expérience. Depuis ses débuts, le mouvement a donné naissance à quelque 23 compagnies (chaque société commerciale coûte au secrétariat plus de \$1,000) qui ont exploré un secteur d'activité puis furent dissoutes après trente semaines d'opération.

D'ailleurs, au début de l'année scolaire ces sociétés se constituent à l'image d'un décalque parfait des sociétés commerciales:

- les vingt jeunes élisent leurs directeurs et choisissent le produit à fabriquer ou le service à fournir
- ils préparent un prospec-

tus et se constituent un fonds de roulement par le biais d'une "émission privée d'actions" au coût unitaire de un dollar.

• ils mettent au point une fonction de production, élaborent un plan de vente et de publicité pour leur produit, tiennent des livres comptables et administratifs et paient des taxes et impôts.

• en fin d'année scolaire, chaque Jeune entreprise subit une liquidation en règle et suivant le rapport annuel aux actionnaires, paie des dividendes proportionnels aux bénéfices réalisés.

La gamme des produits fabriqués par ces jeunes industriels comprend jouets, plaques à fromage, lampes, bijoux, bibelots, accessoires ménagers, etc. Quelques-unes des sociétés s'orientent vers les services tels que la publicité, le financement bancaire, la tenue comptable. Plusieurs exploitent même des studios de photographie, de radio ou de télévision.

Bien sûr ces jeunes ne sont pas laissés à eux-mêmes au cours de "l'expérience industrielle" puisque la route est balisée par des conseillers de l'entreprise privée qui viennent mettre la main à la pâte afin qu'au fil d'arrivée l'entreprise puisse montrer un bilan positif. Un banquet de fin d'année vient couronner les lauréats des diverses catégories dans la plus pure tradition hollywoodienne. L'obscur directeur général devient en un éclair de scialytique... le p.d.g. convoité de la rue St-Jacques.

Ottawa devrait nationaliser les sociétés minières

par Michel Nadeau

Les Etats-Unis comprennent très bien le fait que le Canada souhaite modifier sa stratégie de développement industriel mais les Américains espèrent que leurs voisins du Nord tiendront compte dans les changements à venir de l'interdépendance des intérêts des deux pays.

C'est ce qu'on laisse entendre de façon non équivoque les hauts fonctionnaires américains qui participaient hier au colloque sur les relations économiques canado-américaines organisé par la Presse et le consulat américain à Montréal.

Les porte-parole du département d'Etat n'ont pas caché qu'une certaine méfiance règne actuellement dans les milieux de Washington qui attendent les gestes que poseront les autorités canadiennes et en particulier, "les tamiseurs des investissements étrangers".

Pour le sous-secrétaire sortant aux Affaires économiques du département d'Etat, M. Wilis A. Armstrong, "les Etats-Unis observent avec intérêt l'élaboration par les pays industrialisés de politiques nationales de développement économique".

"Toutefois, nous espérons que les Canadiens tiendront compte de leurs rapports passés avec leurs voisins du Sud. Le Canada possède des richesses naturelles dont l'exploitation ne peut être que bénéfique aux deux pays."

M. Armstrong a rappelé aussi l'importance des exportations canadiennes vers les Etats-Unis qui représentent près de 70% des ventes canadiennes à l'étranger. Par ail-

leurs, le Canada demeure beaucoup plus dépendant de son commerce international que les Etats-Unis dont les exportations ne représentent que 5.3% du PNB comparativement à près du quart pour le Canada. Dans cette même ligne, M. Armstrong a ajouté que les Etats-Unis verraient d'un très mauvais oeil l'implantation au Canada d'entreprises à capitaux américains dont la production est destinée aux marchés des Etats-Unis.

Devant ces avertissements

camouflés, les représentants du gouvernement canadien ne se sont pas gênés pour affirmer que depuis la décision unilatérale du président Nixon du 15 août 1971, le Canada avait coupé le cordon ombilical qui le liait à l'Oncle Sam et que maintenant, même si les intérêts des deux pays demeurent parallèles, ils n'en sont pas moins différents.

"Nous avions l'économie la plus ouverte de tous les pays industrialisés. Une succession de réajustements s'imposent

pour protéger nos intérêts nationaux a déclaré M. Keith MacLelland, responsable de la direction des Etats-Unis au ministère des Affaires extérieures.

"Nos politiques actuelles et futures en matière d'énergie et de développement des richesses naturelles devraient modifier la tendance de nos échanges économiques avec les Etats-Unis où nous voyons fondre depuis trois ans le surplus de notre balance commerciale tandis que notre déficit

au compte courant total continue de s'accroître."

M. MacLelland a souligné que les rapports canado-américains avaient souvent été émotifs au cours de la décennie des années '60. Il s'agissait alors de sujets de litige extérieurs aux intérêts communs des deux pays comme la guerre au Vietnam, les droits civils aux USA etc... Maintenant, nous envisageons des négociations bilatérales en tant que partenaires commerciaux et à ce titre, l'avenir des rela-

tions canado-américaines pourrait passer par des moments plus difficiles, a-t-il ajouté.

Enfin, interrogé par des journalistes sur l'affaire des locomotives canadiennes vendues à Cuba par l'intermédiaire d'une filiale américaine, deux hauts fonctionnaires américains se sont esclaffés; il semble, selon eux, que l'opinion publique canadienne ait pris beaucoup trop au sérieux une loi dont l'esprit est quelque peu dépasse.

...Washington attend des gestes concrets

M. Eric Kierans croit que les Canadiens devraient cesser de s'en remettre aux firmes multinationales pour assurer le développement de leurs richesses naturelles non renouvelables et exploiter eux-mêmes les ressources de leur sous-sol au moyen d'entreprises de la Couronne.

"En nationalisant les entreprises minières et pétrolières, le Canada conserverait chez lui les gains fabuleux réalisés dans ces secteurs et pourrait ainsi songer sérieusement à une reprise en main de ses entreprises manufacturières".

Prendant la parole lors d'un panel sur le rôle des sociétés multinationales dans les relations canado-américaines, l'ancien ministre libéral s'en est pris aux firmes à vocation internationale qui profitent, selon lui, de leur anonymat pour éviter de rendre des

comptes à toute autorité. "La dispersion des centres de décision fait qu'on ne sait plus très bien à qui demander des explications".

"Créées par la loi, ces entreprises ont une vie propre qui n'a d'objectif que la croissance en elle-même. Une filiale n'existe que par son apport à la société-mère." M. Kierans a donné l'exemple d'une compagnie d'assurances britannique dont le taux de croissance des bénéfices réinvestis pour alimenter cette entreprise a été plus du double de l'augmentation touchée par les actionnaires ou les employés.

"Il importe maintenant de remettre aux gens qui dirigent et qui possèdent ces sociétés les responsabilités et les profits afin d'exercer un contrôle raisonnable sur ces géants."

Le professeur de l'univer-

sité McGill a ajouté "De plus en plus, les populations prennent conscience de leur souveraineté nationale, exigent des comptes de ces firmes gigantesques dont l'apogée du règne est maintenant passée".

Ces propos furent corroborés par M. Sydnor Rolfe du Centre des études internationales du MIT et directeur du Conseil Atlantique des Etats-Unis qui a soutenu que les entreprises multinationales allaient connaître dorenavant un taux de croissance plus modeste, équivalant à celui du PNB des pays où elles opèrent.

Quatre raisons vont amener ce ralentissement de la croissance des multinationales: la nouvelle évaluation du dollar, la diminution de l'écart technologique entre les USA et les autres pays industria-

lisés, l'abaissement graduel des barrières tarifaires qui entraîneront moins d'implantation à l'étranger et un nouvel état d'esprit favorisant un plus important déplacement de capitaux dans les différents pays.

Aussi, selon le professeur

américain, l'avenir des sociétés multinationales passera par un plus grand contrôle régional et un respect accru de la souveraineté nationale. "On parlera de plus en plus de fabrications sous licence, de compagnies à risque partagé, d'entreprises mixtes etc..." a ajouté M. Rolfe.

dividendes

Algoma Central Railway: 18 cents, une hausse de 3 cents, le 11 juin aux actionnaires inscrits le 9 mai.

Chum Ltd.: classe B, 6 cents, le 31 mai aux actionnaires inscrits le 17 mai.

Scott Paper: 25 cents, le 30 avril aux actionnaires inscrits le 15 avril.

TransCanada Pipelines: 37 1/2 cents, une hausse de 12 1/2 cents, le 31 juillet aux actionnaires inscrits le 28 juin.

Campeau Corp.: classe A, 5 cents; classe B, 4 1/4 cents, semestriels tous les deux et payables tous les deux le 15 mai aux actionnaires inscrits le 30 avril.

fonds mutuels

Acrofund	1.22	1.35
Adanac	1.03	—
A.G.F. Japan	11.16	12.26
A.G.F. Special	2.36	—
All Canadian Com	6.28	6.83
All Canadian Div	6.59	7.17
All Canadian Ven	3.38	3.67
All Canadian 4000	4.50	4.89
All Canadian Energy	4.21	4.58
American Growth	4.54	4.99
Andree Equity	5.24	5.73
Associate Investors	6.02	6.58
Cdn Gas Energy	14.46	15.89
Cdn Investment	4.93	5.40
Cdn Scudder	4.75	4.75
Cdn Security Growth	5.34	5.87
Cdn South African Gold	19.23	20.24
Cdn Trustee	4.79	5.26
Capital Growth	12.17	12.47
xChase Fund	7.07	7.73
Collective Mutual	5.07	5.57

les devises

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du Sud	Rand	1.4892
Allemagne	Deutsche Mark	3.85
Angleterre	Livre	2.3557
Argentine	Peso	1.965
Australie	Dollar	1.4489
Autriche	Schilling	.0518
Belgique	Franc	.0250
Bresil	Cruzeiro Novo	1543
Danemark	Couronne	.1694
Espagne	Peseta	.0166
France	Franc	.2042
Hollande	Florin	.3635
Italie	Lire	.001556
Japon	Yen	.003552
Mexique	Peso	.0799
Etats-Unis	Dollar	.9724
Norvège	Couronne	.1768
Nouvelle Zélande	Dollar	1.4294
Suède	Couronne	.2207
Suisse	Franc	.3227

Le dollar canadien

MONTREAL — Le dollar US a baissé de 1-50 hier à Montréal et y est tombé à \$0.97 1-5 et la livre sterling y a monté de 3-20 et atteint \$2.33 9-100.

NEW YORK — Le dollar canadien a monté de 1-50 et atteint \$1.02 22-25 et la livre sterling a monté de 1-5 et atteint \$2.39 4-5.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

Paiement du dividende

Le dividende afférent à l'année 1973 et égal à \$3.75 par action sans valeur nominale sera mis en paiement à partir du 5 avril 1974.

Ce dividende sera adressé aux titulaires d'actions nominatives. Pour les actions au porteur, il sera payé sur présentation du coupon No 21.

Les agents payeurs sont:

- le siège de la Société, 612, rue Saint-Jacques, Montréal;
- la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, France.

Le Secrétaire Général, A. DAMBRINE

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTAUX REYNOLDS, LIMITÉE - CANADIAN REYNOLDS METALS COMPANY, LIMITED
MONTREAL, QUEBEC

le 22 mars 1974

AVIS DE DIVIDENDE No 14
AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents (0.10) par action pour le trimestre terminé le 31 mars 1974, a été déclaré à l'égard de chacune des actions privilégiées rachetables à rendement cumulé de \$0.40, d'une valeur au pair de \$12.78 du capital-actions de la compagnie, payable le 1 avril 1974 aux actionnaires inscrits à la clôture des guichets le 29 mars 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL

J.P. Jennings
Vice-président et
secrétaire-trésorier

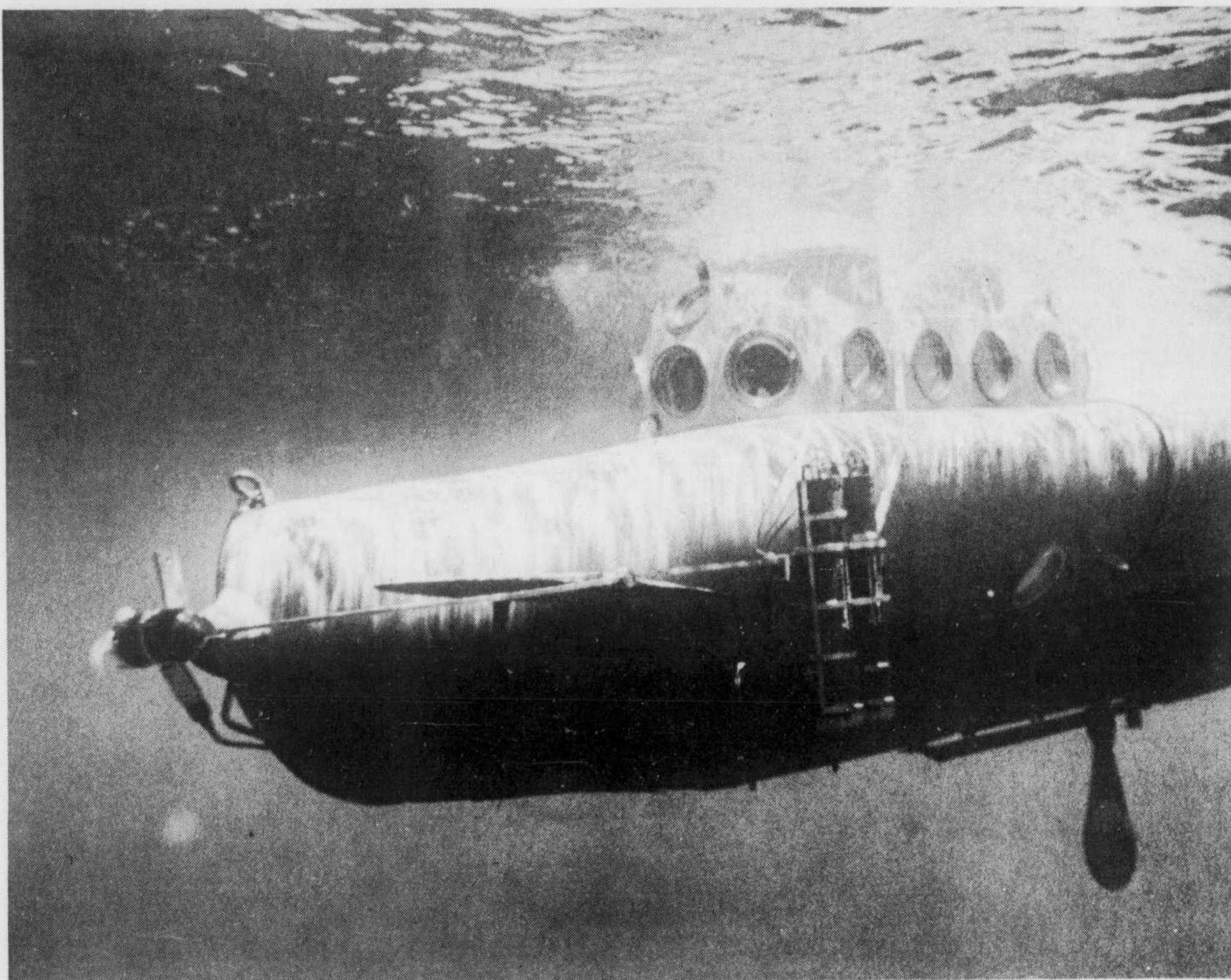
Howard-Bienvenu, Inc. Nomination



PAUL A. BIENVENU

M. Lionel Bienvenu, président du conseil d'administration de Howard-Bienvenu, annonce l'élection de M. Paul A. Bienvenu B.A., M. Comm., C.F.A., au poste de président et directeur général de la compagnie. Howard-Bienvenu exploite une scierie à La Sarre, Québec.

M. Paul Bienvenu est membre du conseil d'administration du journal Le Droit et de Beau-bran Corp., et continuera d'occuper le poste de vice-président chez Bolton, Tremblay & Compagnie. M. Bienvenu est diplômé du Collège militaire royal, de l'Université Laval, de l'École des sciences économiques et politiques de Londres et de l'Institute of Chartered Financial Analysts, Virginia, E.-U.



Bob Enright pense en profondeur à 2400 mètres sous les mers.



Bob est le directeur général de ITT Cannon Electric à Whitby, Ontario.

Notre homme est un chercheur. Au fait, il travaille sur les connecteurs électriques Cannon et en propose des applications nouvelles, d'avant-garde. L'une d'elle va consister à incorporer ces connecteurs, qui offrent une sécurité digne des engins spatiaux les plus récents, à un équipement de détection sous-marine à ultra-sons et qui peut fonctionner

à plus de 2400 mètres de profondeur. L'enjeu est énorme, notamment en raison du degré élevé de la pression de l'eau à un tel niveau.

Des produits nouveaux, compétitifs sur le marché international

Au commencement, la recherche. Dominic Venditti s'emploie lui aussi, et en première ligne, à la recherche. Il est le directeur du bureau des ingénieurs de notre Division des

communications à Guelph, Ontario. Dominic travaille présentement sur une variété de moyens nouveaux de télécommunication. Il a mis au point, entre autres, un tableau électronique complet de distribution et de commutation qui comprend 100 circuits, sans compter la console qui lui est reliée. L'idée est ingénieuse. Et elle nous fait goûter déjà un peu du genre d'efficacité et de simplification de coût qui marqueront demain le domaine des communications téléphoniques pratiquées dans les bureaux d'affaires.

Innovet: l'une des priorités du Canada et l'une des nôtres

Parallèlement, Joseph Guesry contribue à faire de la Division Wire and Cable d'ITT Canada à St-Jérôme, Québec, l'un des plus grands centres de production d'ensembles de canalisation électrique au pays.

Comme chef de la production, Joe voit à accroître constamment la qualité des produits offerts. Grâce à son travail, les milliers de Canadiens qui usent chaque jour d'appareils électriques, savent bien qu'ils peuvent se fier aux ensembles de canalisation électrique fabriqués par ITT.

Ils nous sont précieux, les gens qui ont des idées neuves. Innovet forme, du reste, un principe d'importance pour

l'ensemble du Canada. En dépendent, en effet, la puissance industrielle du pays à long terme et l'habileté à découvrir des produits nouveaux, capables d'entrer vraiment en concurrence avec ceux des autres marchés que le nôtre.

ITT Canada, une société fort bigarrée, qui compte près de 11,000 Canadiens. Elle compte des chercheurs en matière d'écologie et des ingénieurs forestiers qui s'appliquent à aménager d'une manière rationnelle nos forêts. Des spécialistes de l'assurance, des administrateurs dans le monde de l'hôtellerie et des groupes de planification.

ITT Canada, c'est encore des gens qui fabriquent de l'équipement, quincaillerie et accessoires, pour tous genres de bateaux et qui en organisent le service commercial. Une production, en outre, fort variée, allant des organes électriques de machines aux appareils hydrauliques, en passant par les pièces d'automobile et les pièces d'ajustage de tuyaux en usage dans l'industrie.

Des gens qui innovent. Pour nous, pour le Canada.

ITT CANADA
Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1H1

L'industrie pharmaceutique 4

Ces médicaments dits brevetés

par MICHEL LEFÈVRE

En plus des médicaments dits contrôlés, il existe un autre terrain à la disposition des fabricants pour augmenter leurs ventes et leurs profits: l'automédication. On estime qu'environ 25% et dans certains cas 45% des ventes de produits pharmaceutiques sont vendus sans ordonnance. Parmi ces produits on retrouve principalement ceux dits brevetés, soit des produits vitaminiques et des médicaments contre la grippe et les douleurs bénignes.

Le fabricant, dans cette opération, se substitue en quelque sorte au médecin et expédie sa consultation par l'intermédiaire de la télévision et délivre son ordonnance à travers tous les centres de commerce au détail, pharmacies ou autres. L'appellation médicaments brevetés recouvre environ 2.000 comprimés, poudres, sirops et onguents distribués librement dans l'importation quel genre d'établissement commercial.

Trois lois de juridiction fédérale réglementant présentement la fabrication et le contrôle des médicaments dans le but de protéger le consommateur. Il s'agit de la loi et des règlements des aliments et drogues, de la loi sur les stupéfiants et d'une troisième loi concernant les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés. Par ailleurs, la distribution des médicaments est du ressort des provinces mais les lois à ce niveau excluent de leur juridiction les médicaments dits brevetés.

Une partie du désordre dans l'industrie pharmaceutique provient justement de toutes ces lois qui placent les médicaments mis sur le marché en trois catégories distinctes: 1) Le médicament d'ordonnance, 2) le médicament d'usage spécialité pharmaceutique et 3) le médicament d'usage.

Dans le premier cas, il s'agit de médicaments soumis à la loi des aliments et drogues. Ils ne peuvent être obtenus que dans une pharmacie et sur ordonnance d'un médecin. Dans les deux autres cas, ces médicaments s'obtiennent sans ordonnance, les premiers uniquement dans une pharmacie et les deuxièmes dans tout commerce de détail.

La loi fédérale en matière de médicaments dits brevetés, en plus de soustraire ces derniers des dispositions provinciales visant les ordonnances, les soustrait aussi aux exigences des lois provinciales concernant la distribution dans les seules pharmacies. C'est donc dire qu'ils peuvent être vendus dans les épiceries, les débits de tabac, les chaînes d'alimentation, etc.

Modifiée à plusieurs reprises depuis 1908, cette loi des médicaments brevetés, la loi régit aujourd'hui tous les médicaments non prescrits par un médecin, ayant pour fonction de soulager des maux bénins, tels les migraines, rhumes, maux d'estomac, etc. Elle assure de plus au fabricant le secret de sa formule, le dispensant d'indiquer sur le contenant les différents produits qui entrent dans sa composition.

Mais plus grave peut-être, la loi des médicaments brevetés ouvre la porte à tous genres de fabrication, qu'elle soit industrielle ou individuelle. Il n'est pas rare de voir les grandes sociétés pharmaceutiques utiliser d'autres raisons sociales pour la fabrication de ces médicaments aux effets et couleurs multiples.

Par exemple, pour lancer un médicament breveté sur le marché, une compagnie n'a qu'à se présenter à Ottawa, prouver que son produit n'est pas toxique et que la posologie n'est pas dangereuse, puis payer la modique somme de \$2, et le tour est joué.

Une fois cette démarche

exécutée, il est permis d'en faire une distribution plus étendue. Sous ce rapport, la loi des médicaments brevetés n'est qu'une loi mercantile destinée à assurer un marché plus vaste au fabricant, fait qui se traduit par une majoration des ventes estimée à 30% du volume total. Et comme toute activité mercantile, la vente de ces médicaments s'ajoute à la publicité directe au consommateur, car, ici, c'est lui qui décide de l'achat ou non de tel ou tel médicament breveté.

Vendus librement, comme n'importe quel autre produit de consommation courante, ces médicaments sont accompagnés d'une publicité de masse qui pousse littéralement à la consommation. Un rapport publié au cours de l'hiver 1971 aux États-Unis révélait que 16 fabricants de médicaments contre la grippe consacraient annuellement \$50 millions par année à mousser la vente de leurs produits par rapport à un chiffre d'affaires de \$400 millions.

L'écart existant entre l'abondance de la publicité en ce domaine et l'efficacité réelle de certains médicaments est d'autant plus paradoxal qu'une autre enquête réalisée par le gouvernement américain affirmait à la même époque que trois médicaments brevetés sur quatre étaient totalement inefficaces.

Mais qui fabrique donc ces médicaments brevetés au Canada? Dans un article paru en mars 1972, le magazine Drug Merchandising révèle que sur 78 compagnies fabriquant au Canada des médicaments brevetés, 20 ont un siège social au Québec. Et sur ce nombre, 10 sont des filiales de grandes sociétés étrangères alors que 8 sont détenues par des intérêts canadiens. Aucun renseignement n'était fourni sur les deux autres compagnies.

Quant au chiffre d'affaires annuel de ces 78 sociétés il

Invitation à boycotter les vêtements importés

Achetez "canadien". Tel est le mot d'ordre lancé par M. S. Bresner, vice-président canadien de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, qui invite tous les consommateurs à boycotter les importations toujours plus fortes de vêtements de femmes et d'enfants.

Ces importations ont doublé en trois ans: selon les chiffres publiés par Statistique Canada le volume d'importations, qui était de \$70 millions en 1970 est passé à \$140 millions en 1973.

Cette campagne nationale de protestation est organisée pour coïncider avec la période des achats de Pâques. Des membres de l'UIOVD distribueront des brochures d'information à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver et organiseront partout à travers le Canada des piquets de protestation dans les centres commerciaux les plus fréquentés par les acheteurs leur demandant de choisir les vêtements portant l'étiquette syndicale, preuve que le vêtement a été fabriqué au Canada.

"Il est incroyable, déclare M. Bresner, que le gouvernement laisse entrer au Canada davantage de marchandises de l'étranger à un moment où l'industrie du vêtement, comme plusieurs autres, éprouvent de la difficulté à assurer du travail à ses 25.000 ouvriers. La mode canadienne s'est taillée une réputation mondiale et notre confection est d'une qualité qui ne le cède en rien à aucune autre. Nous en sommes fiers à juste titre, mais cela ne suffit pas."

dépasse largement \$145 millions, soit plus de \$30 millions pour les compagnies ayant leur siège social au Québec. Sur ces \$30 millions, il est à noter que 8 filiales étrangères sur les dix déjà mentionnées ont réalisé à elle seules \$28 millions de ventes. Enfin les \$115 millions résiduels de ventes à ce chapitre proviennent des sociétés dont le siège social est situé en Ontario.

Et dans cette catégorie bien spéciale de médicaments dits brevetés, il existe aussi une multiplicité extravagante de produits. L'exemple le plus connu est certes celui de l'aspirin connue en pharmacologie sous le nom d'acide acétylsalicylique. Il est certain que le mot aspirin a cessé de rappeler uniquement l'acide acétylsalicylique mis sur le marché pour la première fois par Bayer, une importante société allemande.

Alors que l'aspirin se trouve classée dans la liste des produits de spécialités pharmaceutiques, donc achetable uniquement en pharmacie, il existe au moins une quarantaine de marques différentes au Canada, mais celles-ci dans la catégorie des médicaments brevetés. Les plus connus sont Anacin, Bufferin, Nerveine, Midol, Madelon et Instantine.

Fait intéressant à noter à ce sujet, la compagnie Bayer a perdu ses droits de propriété à cette marque de commerce qu'est l'aspirin parce qu'elle a permis que le mot lui-même devienne d'usage courant. Au début, la chose était avantageuse pour Bayer jusqu'au moment où le public a commencé à demander de l'aspirin comme synonyme d'un acide acétylsalicylique quelconque. Elle perdit alors son privilège d'exclusivité parce qu'elle avait trop relâché sa surveillance sur sa marque de commerce avec le résultat que d'autres fabricants se sont emparés d'une partie de ce marché en commercialisant une foule de produits brevetés.

Mais qu'en est-il exactement de ces autres produits synonymes de l'aspirin? Le Collège des pharmaciens en a analysé quelques-uns et est arrivé à la conclusion suivante dans chacun des cas:

• Madelon, fabriqué par les produits Madelon de Trois-Rivières: ce médicament recommandé contre la névralgie, les douleurs menstruelles et les douleurs rhumatismales, contient, en plus de l'acide acétylsalicylique, de la phénacétine, ingrédient dénoncé à la suite d'une enquête scientifique comme pouvant provoquer des troubles du rein. Le produit contient aussi de la caféine, mais l'on se demande si c'est efficace ou même utile comme analgésique;

• Anacin, fabriqué par Whitehall: ce médicament contient de l'acide acétylsalicylique en grande quantité qui peut devenir très irritant si absorbé entre les repas. Etant une "association d'ingrédients éprouvés cliniquement pour le soulagement rapide de la douleur" il est réalisé davantage dans l'intérêt économique du fabricant, car l'association de produits analgésiques n'a aucun avantage clinique comparativement à un seul;

• Midol, fabriqué par Sterling Drug: ce médicament contient presque uniquement de l'acide acétylsalicylique bien qu'on indique sur le contenant qu'il renferme de la cinnamédrine, ingrédient qui ne figure officiellement dans aucun traité de pharmacologie. A l'analyse cependant, le Collège a découvert qu'il s'agissait plutôt de cinnamylphédrine, dont l'action est toutefois inconnue à date;

• Bufferin, fabriqué par Bristol-Myers: ce médicament serait contre-indiqué aux gens souffrant de maladies cardiovasculaires et contient un anti-acide pour prévenir l'irritation

gastrique... mais l'addition d'un anti-acide ne le rend pas moins irritant pour l'estomac qu'un autre médicament de la même espèce.

Depuis 1964, le Collège des pharmaciens du Québec a maintes fois dénoncé dans des mémoires aux gouvernements fédéral et provinciaux cette fautive loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, pourtant peu de choses a été modifié depuis lors. Dans les milieux pharmaceutiques on se demande d'ailleurs ce qu'attend le gouvernement pour bouger.

Les analyses qui furent effectuées par le Collège dans deux laboratoires distincts ont démontré, sans l'ombre d'un doute, tantôt l'inefficacité de certains de ces médicaments, tantôt les risques qu'ils peuvent comporter lorsque vendus sans contrôle d'un spécialiste à des personnes atteintes à leur insu de diverses maladies ou soumises à d'autres médica-

tions.

Il n'existe pratiquement aucun moyen de prévenir ces interactions dangereuses de médicaments car même si le patient mentionnait à son médecin qu'il prend régulièrement du Sirop Lambert, de l'Alka Seltzer ou des petites pilules Carter ou du Dristan etc. ce dernier ne peut pratiquement rien faire car il ignore tout de ces médicaments dont la formule, on ne sait trop pour quelle raison obscure, demeure le secret du fabricant. Et encore plus grave les médicaments brevetés ne sont pas touchés par les directives gouvernementales concernant les drogues néfastes pour l'organisme humain.

Dans un mémoire présenté par la Société professionnelle des pharmaciens d'hôpitaux du Québec à la commission parlementaire des corporations professionnelles en 1972, il était cité des chiffres impressionnants quant aux réactions

PRESCRIPTIONS



Photo Le Devoir par Alain Renaud

adverses aux médicaments.

En effet, on mentionnait que dans un hôpital américain de grande réputation, The John Hopkins Hospital, sur 36 patients hospitalisés spécifiquement pour réactions adverses aux médicaments, onze ont acquis une nouvelle réaction à l'hôpital. Huit de ces 36 patients sont morts, cinq à cause des réactions qui avaient justifié leur admission et trois à

cause des réactions acquises à l'hôpital.

La moyenne de la durée d'hospitalisation pour les patients du service de médecine de cet hôpital était de 14 jours mais passait à 20 jours dans le cas des réactions adverses. Au Québec, le coût moyen par jour d'hospitalisation étant de \$60, six jours de plus à l'hôpital coûtent donc \$360.

Anarchie dangereuse pour

la santé publique, absence de contrôle adéquat de la part de l'Etat, multiplicité excessive de médicaments et publicité de masse souvent outrancière, voilà, en fait, les réalités du monde pharmaceutique canadien au vingtième siècle. Mais à travers tout ça, un fait demeure certain, les fabricants, scrupuleux gestionnaires, se portent très bien. Et vous? FIN

C'est pas mêlant, il n'y a qu'un seul brandy blanc!

Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc "comme ça", "avec rien"...? Parfait! Il est si pur et vieilli avec tant de soin qu'il est bien à votre goût! Vous buvez votre brandy blanc Mont Blanc avec un jus, une autre boisson alcoolique, une eau gazeuse...? Parfait! Il est le seul brandy qui se mélange, le seul qui se marie si bien aux saveurs que vous aimez. C'est pas mêlant, le brandy blanc Mont Blanc... "avec rien" ou "avec quelque chose"! Parfait!



Et tout le monde le mélange!

Connaissez-vous le Blancola?
C'est nouveau, délicieux et rafraîchissant. Découvrez un autre excellent mélange, le Mont Blanc Stinger.

Blancola

1 1/4 oz de brandy blanc
Mont Blanc
1 tranche de limette
glaçons
3 à 5 oz de 7up (au goût)

Mont Blanc Stinger

1 1/4 oz de brandy blanc
Mont Blanc
3/4 oz de crème de menthe
blanche Leroux
glaçons, zeste de citron.

Un produit Thomas Adams Distillers Ltd. ... Notre premier souci, c'est la qualité.

VITE VITE VOTRE

SUPER LOT

QUANTITÉ LIMITÉE

TIRAGE: 19 AVRIL

GROS LOT: \$200,000